PROJET PEDAGOGIQUE

Instituts et Ecoles de Formation en Santé

du

CHR Metz-Thionville et CH Briey

Projet pédagogique 2023/2024

IFSI CH Briey

Table des matières

I.LE PROJET PEDAGOGIQUE 6
A. Préambule 6
1. .L' « Engagement Qualité » des écoles et instituts de formation en santé de la coordination. 6
2. La formation 6
2.1 Le cadre réglementaire 6
2.2 Accueil, intégration et accompagnement des personnes en situations de handicap 7
3 . Les équipes 9
3.1 L'équipe pédagogique 9
3.3 Le documentaliste des écoles et instituts de formation en santé 10
B. Notre conception de la formation 10
1. Nos valeurs 10
2. Les finalités de la formation 11
3. Les objectifs de formation visés : 12
4. La compétence collaborative 13
5. La posture pédagogique des formateur 14
6. La posture des étudiants en soins Infirmiers 14
7. La posture des professionnels : professionnels de terrain, intervenants extérieurs, universitaires 16
C. Nos processus cœur de métier 16
1. Le processus théorique 16
1.1 Les metasyllabus 16
1.2 Les syllabus 17
1.3 Organisation générale 17
1.4 Les cours magistraux (CM) 17
1.5 Les travaux dirigés (TD) 17
1.6 Cours dématérialisé ou e-learning 18
1.7 L'organisation des Travaux Pratiques et de Simulation. 18
1.8 L'organisation du TPG : travail personnel guidé 19
1.9 Temps d'intégration des savoirs : 20
2. **Le processus clinique**. 20
2.1 L'organisation des stages 21

2.2 L'information aux apprenants 22
2.3 Les affectations de stage 22
2.4 Les outils à la disposition des ESI 22
2.5 Identification du formateur référent de stage 23
2.6 Les missions du formateur de suivi pédagoguique en stage 23
2.7 Rôle du formateur référent de suivi pédagogique 24
2.8 Place de l'ESI 25
2.9 Rôle des acteurs de l'encadrement en stage 25
2.10 Les objectifs institutionnels 26
2.11 Au retour de stage 27
2.12 Les stages hors département 27
2.13 Validation du stage 28
3. Le suivi pédagogique (SP) 28
3.1 Le suivi pédagogique individuel (SPI) 28
3.2 Le suivi pédagogique collectif (SPC) 29
3.3 La mise en œuvre du SP 29
3.4 Rôle de l'apprenant 30
3.5 Rôle du formateur référent de suivi pédagogique 30
3.6 Notre conception de l'accompagnement : 31
3.7 Notre conception du processus de professionnalisation 31
4. Le processus évaluation / diplomation 32
4.1 Notre conception de l'évaluation 32
4.2 Références réglementaires 32
4.3 Dispositif d'évaluation des sessions 1 et 2. 32
4.5 Corrigés des évaluations 34
4.7 Validation des compétences 34
D. Nos spécificités 34
1. La Recherche 34
2. ERASMUS + ... 36
2.1 Les stages : 37
2.2 La mobilité académique 37
2.3 La mobilité entrante 38

3. SSES (Service Sanitaire Des Etudiants en Santé) ... 38
4. Prévention des risques psychosociaux ... 38
5. PIX ... 39
E. Projet pédagogique des ESI de L1 ... 39
F. Projet pédagogique des ESI de L2 ... 42
G. Projet pédagogique des ESI de L3 : ... 44
H. Intégration des médecins étrangers et sagefemme : dispositif de formation ... 46
I. Evaluation du projet pédagogique ... 48
J. Annexes ... 49
Annexe 1 : Plan de Reprise d'activité PRA ... 50
Annexe 2 : Lettre d'engagement Qualité de l'institut ... 50
Annexe 3 : Cartographie Démarche Qualité ... **Erreur ! Signet non défini.**
Annexe 4 : Aménagements d'études pour profils particuliers ... 58
Annexe 5 : Charte d'engagement pour l'accessibilité aux formations en santé des personnes en situation de handicap ... 62
Annexe 6 : Organigramme IFSI/IFAS CHR Metz-Thionville site de Briey ... 62
Annexe 7 : Répartition des missions des cadres de santé formateur ... 62
Annexe 8 : Répartition des missions transverses des cadres de santé formateur ... 63
Annexe 9 : Répartition pour référence des compétences / formateur ... 64
Annexe 10 : Répartition des missions des secrétaires ... 65
Annexe 11 : Programmatique IFSI Briey 2022/2023 ... 67
Annexe 12 : Modèle de convention de stage ... 68
Annexe 13 : Chatre d'encadrement des ESI ... 74
Annexe 14: Les 9 engagements pour la qualitéde vie ds stagiaires paramédicaux ... 78
Annexe 15 : Fiches identifications stages ... 78
Annexe 16 : Politique de stage des écoles et instituts de formation en santé de la Coordination ... 78
Annexe 17 : Calendrier des partiels et CAC ... 85
III. NOTES PERSONNELLES ... 86

INTRODUCTION

Le projet pédagogique est défini à l'Annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021, relatif aux autorisations des instituts de formation […]. Il décline l'ensemble des objectifs de formation et d'apprentissage, les moyens prévus pour leur réalisation comme pour leur évaluation.

C'est un projet annuel élaboré et mis en œuvre par l'équipe enseignante[1] et destiné aux apprenants de l'IFSI du CH de Briey. Le projet pédagogique écrit est « un contrat de l'établissement de formation tant avec ses apprenants qu'avec les institutions de tutelle »[2]. Il découle du Projet Fédérateur des écoles et instituts de formation en santé de la Coordination du CHR Metz Thionville et CH Briey. Le projet pédagogique de l'IFSI[3] intègre l'éthique professionnelle et prend en compte le cheminement de la réflexion pédagogique de l'équipe. Il s'inscrit dans un processus d'amélioration des pratiques afin de permettre aux apprenants de bénéficier de conditions optimales de formation.

Le projet pédagogique est un outil de la démarche qualité.

Il est communiqué à toutes les parties prenantes du dispositif de formation. C'est un outil évolutif qui doit leur permettre de prendre connaissance des choix pédagogiques qui sous-tendent l'organisation de la formation, de les comprendre afin de pouvoir contribuer à la réussite du processus de professionnalisation des apprenants.

A ce titre, il nécessite d'être réajusté en fonction du contexte. Il prend donc en compte les évolutions que sont :

- L'évolution de la demande en santé en regard de données démographiques, écologiques et sociétales : la précarité, le vieillissement de la population, l'augmentation des pathologies chroniques et des soins de longue durée. Face à ces changements de paradigme, tous les professionnels soignants doivent constamment adapter leurs pratiques.

Les futurs professionnels doivent en conséquent, se préparer à être polyvalents et adaptables.

- L'évolution des droits des usagers et de la qualité du système de santé.

L'évolution du cadre juridique et réglementaire a participé à la reconnaissance de l'usager comme partenaire dans les soins. Ses exigences sont accrues en termes de qualité dans les prestations de soins et notamment en matière de sécurité et vigilance sanitaires. La culture qualité autant que les exigences de rigueur sont le fil conducteur de la formation que les futurs professionnels devront acquérir.

- L'évolution de l'offre de soins et d'organisation de la gouvernance hospitalière avec le parcours de soin des patients, le décloisonnement entre secteurs public et privé, l'évolution des réseaux de santé.

Sur le plan législatif, l'organisation en territoire de santé et l'organisation régionale de l'offre de soins sont en rapport avec les besoins en santé sur un territoire donné[4]. En région Grand Est, 12 Groupements hospitaliers de territoire (GHT) ont été constitués le 1er juillet 2016 : l'IFSI du CHR et CH Briey site de Briey est intégré au GHT 6. Ce mode de coopération, prévu par la loi de modernisation du système de santé a pour objectif, l'amélioration de l'accès aux soins en renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical commun. De fait, les futurs soignants doivent être imprégnés de ces organisations pour mieux comprendre l'environnement dans lequel ils sont amenés à évoluer.

Les évolutions technologiques incluant le développement des outils informatiques qui s'imposent dans la gestion des soins.

Le projet pédagogique prend en compte ces évolutions dans l'organisation et le déploiement de la formation théorique et clinique.

---

[1] Dans le cadre de ce projet, entendre ici « équipe pédagogique »
[2] POTTIER, M. *« Dictionnaire encyclopédique des soins infirmiers »* Editions LAMARRE, 2005
[3] IFSI : Institut de formation en soins infirmiers.
[4] Loi HSPT de Juillet 2009.

- L'évolution du contexte environnemental en termes de démarches QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) et la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Les instituts de la Coordination s'engagent dans une démarche de respect de l'environnement et de développement durable. Elle est attentive à l'impact environnemental de ses activités pour en réduire les conséquences et effets : dématérialisation des supports pédagogiques et des outils de communication, déploiement du site des écoles, sensibilisation des apprenants aux exigences du développement durable au cours des séquences pédagogiques, tri des déchets, mise en place d'un groupe « Prévention des risques psychosociaux ». Cette démarche est source d'efficience et d'innovation.

Le projet pédagogique prend en compte ces évolutions dans l'organisation et le déploiement de la formation théorique et clinique.

I.LE PROJET PEDAGOGIQUE

A. Préambule

L'IFSI du CH de Briey, implanté sur 3 niveaux, du bâtiment classé « Le Corbusier » à Briey, dispose d'un quota de 50 étudiants. Il est intégré à la Coordination des écoles en santé du CHR Metz-Thionville et CH de Briey.

Les écoles et instituts de formation en santé du CHR de Metz-Thionville et CH de Briey sont certifiés QUALIOPI depuis janvier 2022 .[5]

1. .L' « Engagement Qualité » des écoles et instituts de formation en santé de la coordination.[6]

   Document de synthèse état des lieux avec la cartographie

2. La formation

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 31 Juillet 2009, le directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers « est responsable de la conception du projet pédagogique » dont le contenu est fixé par l'annexe II du même arrêté. Le projet pédagogique contribue à constituer le dossier d'agrément de l'institut.

2.1 Le cadre réglementaire

La Formation Infirmière conduisant au diplôme d'Etat est régie par :

- ✓ L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- ✓ L'arrêté du 21 avril 2007 modifié
- ✓ L'instruction n° DGOS/RH1/2014/369 du 24/12/2014 relative aux stages en formation infirmière.

L'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier s'inscrit dans l'architecture européenne du processus LMD des études supérieures (Accords de Bologne / Prague / Berlin relatif à l'harmonisation des structures d'études en Europe).

Les ECTS[7] sont les instruments permettant d'établir la transparence et faciliter la reconnaissance académique (condition impérative de la mobilité étudiante).

---

[5] Annexe 2 : Lettre d'engagement qualité de l'institut

[6] Annexe 3 : La démarche qualité au sein de la coordination des écoles et instituts

[7] ECTS : European Crédits Transfer System ou Crédits européens

Les apprenants en soins infirmiers se voient délivrer conjointement au diplôme d'Etat, le grade de Licence.

La formation en 3 années universitaires est professionnalisante. Elle est réalisée sur le principe de l'alternance cours/stages et centrée sur l'acquisition de compétences professionnelles adaptées aux besoins de santé. Elle est conforme aux orientations de santé publique et à l'évolution des sciences et des techniques. Elle mène l'apprenant à l'obtention du diplôme du DEI Grade Licence.

Le projet pédagogique prend en compte les dispositions de l'Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, relatif au suivi, à l'aménagement et à la validation du cursus des étudiants.
Les équipes pédagogique administrative et de Direction de l'IFSI, s'engagent à prendre en compte les spécificités de chaque étudiant en terme d'accès aux locaux, d'adaptation des outils pédagogiques et de suivi pédagogique.[8]

2.2 Accueil, intégration et accompagnement des personnes en situations de handicap

L'engagement de la coordination des écoles du CHR Metz-Thionville et CH Briey vise à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes souffrant de handicaps sous réserve du certificat médical d'aptitude à suivre la formation.

Cet engagement décliné dans la charte[9] s'inscrit dans le Programme Régional d'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées (PRAFQPH[10]). Pour ce faire, la coordination des écoles a défini des indicateurs constitutifs d'un socle minimal d'accessibilité :

- ✓ Diffusion de la charte au sein des équipes pédagogiques et administratives et parties prenantes.
- ✓ Information et sensibilisation des personnels, toutes catégories confondues.
- ✓ Nomination, sur chaque site de la coordination des écoles, d'un référent handicap formé et identifié par l'ensemble de des équipe pédagogique et administrative.
- ✓ Le référent handicap sait mobiliser des compétences externes et ressources ad oc pour permettre la mise en place de réponses pédagogiques adaptées.
- ✓ Par ses missions, le référent handicap travaille en étroite collaboration avec les cadres de santé formateur de suivi pédagogique.
- ✓ La direction affiche son engagement précisant les coordonnées du référent handicap à travers ses outils de communication.
- ✓ Les équipes pédagogiques sont en capacité de diversifier les méthodes et les modalités pédagogiques en réponse aux situations de handicap et ont connaissances des règles d'aménagement des épreuves de validation.
- ✓ Les objectifs individualisés tiennent compte des répercussions du handicap, mais aussi du champ des possibles en termes d'aménagement.
- ✓ Chaque apprenant a la possibilité de communiquer auprès de son formateur de suivi pédagogique sa situation de handicap.

Longtemps réduit aux personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite, le handicap concerne une réalité bien plus large et bien plus complexe.

La classification internationale du fonctionnement (CIF)[11] du handicap et de la santé élaborée par l'OMS (2001) aborde la notion de handicap de façon plus complète en tenant compte des facteurs environnementaux et personnels comme des facteurs engagés dans l'augmentation ou la diminution de la situation de handicap. Les composantes de cette classification s'articulent autour :

---

[8] Annexe 4 : Aménagement d'études pour profil particulier

[9] Annexe n° 5 : Charte concernant l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des personnes en situations de handicaps
[10] Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
[11] https://www.ehesp.fr/international/partenariats-et-reseaux/centre-collaborateur-oms/classification-internationale-du-fonctionnement/

- ✓ Des fonctions et structures organiques (déficience) correspondant aux fonctions physiologiques des systèmes organiques
- ✓ Des activités (limitations de l'activité) correspondant à l'exécution d'une tache ou d'une action par une personne.
- ✓ De la participation (restriction de la participation) correspondant à l'implication d'une personne dans une situation de la vie réelle
- ✓ Des facteurs environnementaux désignant l'environnement physique, social et culturel
- ✓ Des facteurs personnels faisant référence aux facteurs propres à l'individu comme son identité, sa personnalité

La loi du 11 février 2005[12] a permis de poser une définition qui fait consensus en France tout en s'inscrivant dans le droit international (ONU)[13]. Elle définit le handicap comme une rencontre de deux champs : la déficience intrinsèque de la personne et l'inadaptation de son environnement.

« *Constitue un handicap , toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne , en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques , d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».[14]

En se référant à la loi du 11 février 2005, Camberlain (2011) explique qu'il est possible de proposer une typologie en huit catégories :

- ✓ Déficiences motrices : incapacités ou difficultés pour se déplacer, conserver ou changer de position, prendre ou manipuler des objets, effectuer certains gestes etc.
- ✓ Déficiences sensorielles (visuelles et auditives)
- ✓ Déficiences mentales : personnes souffrant d'une limitation des performances des fonctions mentales sur le plan de l'abstraction
- ✓ Déficiences cognitives : personnes présentant une déficience des fonctions cognitives comme l'attention, la mémoire, les fonctions exécutives, le langage et les troubles DYS.
- ✓ Polyhandicaps : personnes atteintes d'un handicap rare
- ✓ Troubles de la santé invalidant : l'ensemble des maladies respiratoires, cardio-vasculaires, digestives, infectieuses etc., entrainant des restrictions d'activités (ex : diabète)

C'est de la responsabilité de chaque partie prenante de la coordination d'améliorer le vivre ensemble. Ainsi, il s'agit de rendre accessible à tous les lieux, les biens, les services et les prestations.

2.3 Les missions des instituts

L'article 3 de l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture stipule :

« Les missions des instituts sont les suivantes :

1° La formation initiale des professionnels pour lesquels l'institut est autorisé

2° La formation par la voie de l'alternance, y compris la formation par la voie de l'apprentissage

3° La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts de formation

4° La formation continue des professionnels incluant la formation d'adaptation à l'emploi

5° La documentation et recherche d'intérêt professionnel

La formation en 3 années universitaires est professionnalisante. Elle est réalisée sur le principe de l'alternance cours/stages et centrée sur l'acquisition de compétences professionnelles adaptées aux besoins de santé. Elle est conforme aux orientations de santé publique et à l'évolution des sciences et des techniques.

[12] Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
[13] Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, article 9.
[14] Extrait de la loi du 11 février 2005

La durée totale de la formation est de 3 ans, soit 6 semestres de 20 semaines *(2 semestres par année)* soit 4200h en alternance sur la base de 35h :

- ✓ 2100 heures en IFSI *(Cours Magistraux (CM) /Travaux Dirigés (TD) /Travail Personnel Guidé (TPG)*
- ✓ 2100 heures en stages cliniques
- ✓ 900 heures de travail complémentaire.

Le diplôme d'Etat d'infirmier sanctionne le niveau grade licence validé par l'obtention de 180 ECTS ou Crédits Européens correspondants à l'acquisition des 10 compétences du référentiel de formation pour l'exercice des différentes activités du métier infirmier.

- ✓ Conformément à l'arrêté de formation, la rentrée en L1 a lieu chaque année le premier lundi du mois de septembre.

3 . Les équipes

Organigramme[15]

3.1 L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique assure ses fonctions sous la direction d'un Directeur coordonnateur général des instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey.

Elle est managée par un cadre de santé, adjoint au directeur, qui coordonne l'organisation pédagogique.

Elle se compose de 6 formateurs ayant une expérience professionnelle diversifiée, dans des domaines d'expertises variés réinvestis dans la formation.

Leurs missions sont :

- ✓ Participer à la construction du projet pédagogique et à l'élaboration du règlement intérieur
- ✓ Organiser les enseignements théoriques et cliniques,
- ✓ Contrôler les études,
- ✓ Accompagner les apprenants,
- ✓ Assurer l'encadrement en stage,
- ✓ Participer à la recherche, au recrutement, aux instances réglementaires.

Par ailleurs les formateurs sont chargés de missions transverses.[16]

3.2 L'équipe administrative

Interface entre l'équipe de direction, l'équipe pédagogique, les tutelles et les apprenants, elle est la clé de voûte du fonctionnement administratif qui reçoit et renvoie toute les informations garantissant le fonctionnement optimum de toutes les composantes de l'institut. Elle est composée de 2 secrétaires, qui ont chacune , en responsabilité administrative la gestion des promotions sur les 3 ans.[17]

---

[15] Annexe 6 : organigramme IFSI/IFAS CH Briey

[16] Annexes 7 – 8 et 9 : Répartition des missions des formateurs

[17] Annexe 10 : Répartition des missions des secrétaires

3.3 Le documentaliste des écoles et instituts de formation en santé

Un documentaliste est affecté aux Ecoles en santé, il est responsable de l'organisation et de la gestion du centre de documentation des Ecoles Hospitalières situé au sein de la Bibliothèque Universitaire du site du Saulcy. Il participe aux enseignements relatifs à la recherche infirmière auxquels sont tenus les apprenants en santé durant leur formation.

Il participe au jury de sélection pour la diffusion des travaux de recherche des apprenants qui sont déposés sur la plateforme HAL de l'Université.

- ✓ Il prépare l'acquisition des ouvrages et des abonnements
- ✓ Il administre les ressources en ligne de la bibliothèque
- ✓ Il assure une veille documentaire et règlementaire
- ✓ Il intervient dans les enseignements dans le domaine de l'information scientifique et technique
- ✓ Il accompagne les publics dans l'utilisation des ressources documentaires
- ✓ Il est une personne ressource pour l'initiation à la Recherche
- ✓ Il travaille en lien avec la Bibliothèque Universitaire de Metz.
- ✓ Il contribue, dans son domaine d'expertise, à l'alimentation du site internet des écoles en santé

B. Notre conception de la formation

L'équipe pédagogique a pour ambition de former des professionnels au plus près des besoins de santé tel que porté par la philosophie du projet pédagogique.

1. Nos valeurs

Afin que notre conception de la formation fasse consensus au sein de l'équipe pédagogique, il est indispensable qu'elle se retrouve autour d'un système de valeurs partagées.

« Ces valeurs partagées, constituent (…) un code de conduite individuelle et collective sur le plan éthique et sont ainsi génératrice de motivation ».[18] Ces valeurs nous permettent de donner du sens à nos actions et orientent notre engagement. Elles nous guident dans la construction de notre cohésion d'équipe.

Le respect de ce système de valeurs partagées oriente nos choix pédagogiques, institutionnels et organisationnels. Ces valeurs partagées sont le socle sur lequel se fonde notre projet pédagogique. Elles sont présentées aux apprenants dès l'entrée en formation, mobilisées et explicitées tout au long de leur parcours de professionnalisation.

La professionnalisation de l'apprenant en formation s'encre sur les valeurs professionnelles véhiculées par l'équipe pédagogique.

Les équipes pédagogique, administrative et de direction se fixent pour objectif de développer la rigueur professionnelle et le sens des responsabilités des apprenants, qualités indissociables du profil professionnel attendu, afin que ces derniers soient capables de répondre de leurs actes et prendre des décisions assumées.

Il s'agit ainsi de guider l'apprenant vers l'engagement professionnel, l'autonomie professionnelle, c'est-à-dire développer chez l'apprenant la capacité à s'auto gérer dans un cadre institutionnel défini, à agir avec indépendance dans son champ de compétences, tout en discernant les règles sociales et professionnelles.

Le choix de convoquer le système de valeurs renvoie à notre conception de l'humain. « *Respecter autrui c'est lui reconnaître tout simplement la même humanité, la même valeur qu'à soi-même* »[19]

18http://www.jeanlouisrenault.com/post/2006/09/19/Valeurs-partagees

19 « Osez-vous faire respecter ! » Dr Stéphane Clerget et Bernadette Costa- Prades, 2010, Ed Albin Michel, page 30

Faire du respect une valeur partagée et véhiculée par chaque membre des équipes nous engage à adopter une posture emprunte d'empathie, d'intégrité et d'authenticité. Mobiliser cette valeur au quotidien dans nos relations aux apprenants, aux professionnels, aux équipes, au public, c'est choisir de s'appuyer sur les valeurs fondamentales telles que la confiance, la tolérance, l'ouverture d'esprit, l'esprit d'équipe et l'honnêteté.

Toutes ces valeurs se vérifient dans nos postures, nos comportements et nos modes de communication.

Elles se déclinent sous divers aspects : la politesse, la ponctualité, le respect des personnes, des biens et des espaces collectifs ...

Faire nôtres ces valeurs, c'est prendre le pari de créer les conditions favorables au travail en équipe, à l'apprentissage et aux relations interpersonnelles constructives et intelligentes.

2. Les finalités de la formation

Nous souhaitons former des professionnels :

- **Compétents :** capables de dispenser des soins de qualité en toute sécurité en mobilisant les ressources personnelles et acquises en cours de formation
- **Rigoureux** pour répondre aux exigences de qualité et de sécurité dans les soins dispensés.
- **Responsables :** ayant une éthique de la parole, une éthique de l'altérité, aptes à prendre en considération la dimension culturelle et personnelle de l'individu ou du groupe de personnes dont ils ont la charge.
- **Réflexifs :** aptes à interroger et s'interroger pour donner du sens à leur pratique professionnelle, répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe dans le domaine préventif, curatif, de réadaptation et de réhabilitation ; aptes à s'inscrire dans une dynamique de formation tout au long de la vie.
- **Autonomes :** capables de questionnement, d'esprit critique, d'être en éveil et de prendre des décisions adaptées à chaque situation.
- **Polyvalents, adaptables et créatifs**, aptes à dispenser des soins infirmiers qui prennent en compte l'ensemble des problèmes posés dans un contexte donné. Capable d'interroger constamment leur pratique dans un souci permanent de progression en fonction de l'évolution des sciences et des techniques.

.

Pour ce faire et conduire les apprenants jusqu'au diplôme d'Etat d'infirmier, l'équipe pédagogique, au travers de son projet pédagogique, s'attache à développer au cours des trois années de formation des apprenants, l'acquisition des 10 compétences soignantes pour répondre aux besoins de santé individualisés des personnes ou groupes de personnes.

Nous convenons d'adhérer à la définition de la compétence telle que citée par Zarifian[20] (1999, cité par Droz, 2008) pour qui la compétence est « *la prise d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté (…).*

[20] Zarifian P., Objectif compétence, pour une nouvelle logique. Edition Liaisons 2001, p65, p69.

La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances (…) la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de responsabilité ». Nous choisissons aussi de citer Guy Le Boterf [21]« *La compétence est la capacité à mobiliser et à combiner un ensemble de ressources pertinentes personnelles, internes et externes face à une situation complexe donnée, pour résoudre le ou les problèmes* ».

Chaque compétence s'évalue en situation et n'est jamais acquise une fois pour toute : elle est évolutive

Nous avons fait le choix en équipe de nommer pour chaque compétence un formateur référent. Le formateur référent de compétence est le garant de la cohérence et de la progression du contenu des unités d'enseignement en lien avec la compétence dont il a la charge. La lecture transversale qu'il a de ces enseignements lui permet de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de compétence tels qu'énoncés dans le référentiel de formation.

Chaque situation pédagogique qu'elle soit clinique ou théorique est source d'acquisition des éléments de compétences. Pour exemple, afin de rendre encore plus lisibles et accessibles les ressources en lien avec chaque compétence, nous faisons le choix sur les semestres 1 à 5 de travailler au sein de chaque unité d'intégration, les compétences par le prisme des situations emblématiques. Il s'agit de construire des situations en cascade de plus en plus complexes mises en lien avec les parcours de soins. Il s'agit pour nous, de permettre à chaque ESI d'acquérir les ressources liées aux dix compétences pour qu'il puisse agir avec compétence en situation singulière

3. Les objectifs de formation visés :

La responsabilité :

Être responsable c'est être capable de répondre de ses actes. Aussi, pour devenir un professionnel responsable, la formation doit permettre à l'apprenant de prendre des initiatives et des décisions dans les limites de son rôle et de son champ de compétence, afin qu'il puisse construire et élaborer son projet professionnel.

Ainsi l'apprenant assume les missions qui lui sont confiées, respecte les règles juridiques, déontologiques et éthiques, développe progressivement des capacités d'analyse.

C'est enfin pour l'apprenant, être capable de connaître ses limites.

Être responsable, c'est assumer les conséquences de ses actes et en rendre compte.

Aussi, afin de rendre nos apprenants responsables et acteurs de leur formation, nous convenons de ne pas rendre obligatoire les cours magistraux. **La part d'autonomie laissée à l'apprenant pour la participation aux cours magistraux contribue à le rendre responsable et acteur de sa formation.**

Les engagements en termes de responsabilités des apprenants dans l'organisation pédagogique au cours des trois années de formation sont valorisés dans le dossier individuel de l'ESI dans la rubrique « supplément au diplôme ».

[21] Le Boterf G., Construire les compétences individuelles et collectives, Agir et réussir avec compétences, les réponses à 100 questions, 7ème édition 2015, Ed Eyrolles, p70.

La compétence :

Les compétences s'acquièrent tout au long de la formation selon une progression par pallier. Pour devenir un professionnel compétent, nous postulons qu'il est nécessaire de mettre en place un dispositif pédagogique permettant une progression dans l'apprentissage de l'ESI par semestre de formation : en stage, en cours et en suivi pédagogique. Les critères d'exigence attendus sont progressifs. Ils sont déclinés notamment à travers les objectifs institutionnels pour la formation clinique. Ainsi, au fil des semestres l'apprenant est capable de transférer les compétences acquises dans des situations de plus en plus complexes.

L'autonomie :

Nous postulons que l'apprenant doit être **autonome** c'est-à-dire capable d'entreprendre des actions par lui-même en se donnant des limites et des règles de conduite. Il détient ainsi une marge de décision tout en tenant compte des règles fixées.

Pour devenir un **professionnel autonome**, nous ambitionnons de développer la responsabilité, la créativité, l'ouverture sur le monde et l'esprit critique des apprenants.

Ainsi, pour l'équipe pédagogique, l'autonomie s'acquière par l'appropriation sur des plages dédiées, d'enseignements en E Learning pour l'Anglais et à distance via les sites dédiés des écoles en santé et de la plateforme ARCHE de l'Université Lorraine.

Aussi, durant leur formation, l'implication des apprenants dans différents projets est favorisée, en particulier en santé publique : réalisés en partenariat, mais également selon les opportunités se présentant aux apprenants au cours de leur cursus.

De même, l'autonomie favorise l'ouverture sur l'extérieur, c'est pourquoi l'équipe pédagogique est particulièrement favorable au développement des projets de stages des apprenants dans le cadre d'ERASMUS +, mais également à la participation à des congrès, enquêtes, concours MNH, activités sur le campus universitaire, activités d'associations, organisations d'évènements…

L'autonomie permet enfin de développer un esprit critique "constructif" par une prise de distance en lien avec les situations et les représentations. Nous postulons que l'expérience est source de construction des savoirs. Ainsi à l'IFSI, les analyses de pratiques professionnelles (APP/ ASA) en groupe se déroulent en présence d'un formateur et éventuellement d'un professionnel de terrain. L'animateur, accompagne les verbalisations vers ce que Pierre Vermersch [22]nomme « position de parole incarnée ».

L'équité :

L'équité est une valeur portée par l'équipe pédagogique, du latin « aequitas » (égalité), elle désigne une forme d'égalité ou de juste traitement. Elle appelle des notions de justice naturelle et d'éthique, dans l'appréciation par tous de ce qui est dû à chacun ; au-delà des seules règles du droit en vigueur. Pour l'équipe pédagogique, elle relève du caractère de ce qui est juste, c'est-à-dire fait avec justice et se traduit par l'impartialité de traitement des apprenants durant la formation. C'est une qualité également attendue chez l'apprenant, elle convoque la notion de confiance**.** Equité, respect et confiance mutuelle entre le FORMATEUR et l'apprenant sont essentiels pour l'engagement dans un contrat de formation mis en œuvre lors des suivis pédagogiques individuels et collectifs.

Chaque apprenant est suivi dans sa progression au cours des trois années par un formateur référent de suivi pédagogique.

4. <u>La compétence collaborative</u>

[22] Pierre Vermersch : Psychologue et psychothérapeute, chargé de recherche au CNRS, il a développé l'usage des théories de Jean Piaget dans le domaine des apprentissages professionnels et a élaboré la technique de l'entretien d'explicitation

Enfin, il nous parait fondamental de former les apprenants à la compétence collaborative, c'est-à-dire au « savoir travailler ensemble », au-delà des clivages professionnels et dans le respect et la connaissance des missions de chacun. Elle repose sur l'apprentissage de la collaboration interpersonnelle, que Danielle D'AMOUR[23] définit comme un processus dynamique, une synergie dans laquelle les futurs professionnels s'engagent, s'impliquent, communiquent pour faciliter la prise de décisions, d'actions et ce au bénéfice de la personne soignée. Cette compétence collaborative à laquelle chacun contribue vise « l'agir ensemble » et va œuvrer à transformer une équipe d'experts en une équipe experte pour « savoir interagir ».

5. La posture pédagogique des formateurs.

Le référentiel de formation s'articule autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

L'équipe pédagogique s'engage par sa posture pédagogique à développer un dispositif d'apprentissage construit sur "l'approche situationnelle" afin de développer chez l'étudiant en soins infirmiers un apprentissage par paliers de progression selon 3 étapes :

COMPRENDRE – AGIR – TRANSFERER

Ainsi, les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'apprenant. Les stratégies pédagogiques mises en œuvre visent au développement d'une posture réflexive chez l'apprenant par :

- ✓ L'apprentissage expérientiel,
- ✓ L'entretien d'explicitation,
- ✓ Des travaux pratiques : Situations cliniques ou simulées,
- ✓ Des prises de recul et d'analyse, par l'autoanalyse,
- ✓ Le parcours et les bilans de stage, les analyses de situations,
- ✓ Les travaux de recherche
- ✓ Les cours en ligne

Le développement d'une posture réflexive permet à l'apprenant de prendre la distance nécessaire afin de pouvoir conduire une critique constructive sur sa pratique, en apprenant à gérer ses émotions, à analyser son positionnement et ses activités.

6. La posture des étudiants en soins Infirmiers

Pour que l'apprenant puisse adopter la posture d'apprentissage attendue encore doit-il connaître le cadre dans lequel se déroule sa formation.

✓ Le cadre institutionnel : les écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz Thionville et du CH Briey font partie d'une Coordination : composée de 9 Ecoles et Instituts de formation répartis sur 5 sites en Moselle et en Meurthe et Moselle et couvrant 5 filières. Toutes les écoles et instituts de formation en santé s'appuient sur les valeurs déclinées dans le projet fédérateur de la Coordination. Il pose la mutualisation des moyens et des compétences ainsi que l'harmonisation des pratiques comme socle de leur fonctionnement.

Les écoles en santé de la Coordination constituent avec l'IFSI de la Croix-Rouge Française de Metz, l'ensemble des établissements participant à la formation des apprenants et des élèves sur le territoire du sillon mosellan.

[23] Daniel DAMOUR Professeur émérite Université des sciences infirmières CANADA

Cette donnée est particulièrement importante pour justifier la complexité dans la gestion des stages et la mise en place d'une politique de stage permettant à tout apprenant de construire son identité professionnelle en bénéficiant d'un stage qui permet la professionnalisation

- ✓ Le cadre réglementaire : l'ESI dispose au jour de la rentrée du recueil des principaux textes de la profession infirmier qui lui est fourni par l'IFSI, du projet pédagogique, du règlement intérieur et du cadrage programmatique accessibles sur le site des écoles :www.ecolesantemetz.com
- ✓ Le projet pédagogique et le cadrage programmatique de chaque promotion sont présentés et commentés par les formateurs coordonnateurs d'années.
- ✓ Le règlement intérieur de l'IFSI est présenté et commenté par les formateurs coordonnateurs d'année. Il est lu et signé par chaque apprenant dès l'entrée en formation et classé dans son dossier de formation.

La formation par alternance permet à l'apprenant de mobiliser sans cesse ses acquis et les stratégies de soins les plus adaptées à la situation de la personne soignée.

Les encadrements cliniques et les analyses de pratiques réalisées par les formateur et les professionnels contribuent tout au long de la formation à développer la réflexivité de l'étudiant. Ainsi, l'apprenant s'implique dans sa formation pour construire progressivement sa pratique professionnelle, guidé par ses maîtres, il mobilise ses savoirs et questionne ses pratiques, les réajuste pour devenir compétent.

Des travaux dirigés (TD), forme d'enseignement qui permet de mobiliser et investir les connaissances apprises pendant les cours théoriques, sont mis en place pour favoriser le questionnement au travers de situations de plus en plus complexes. Les apprenants travaillent individuellement ou en groupe sur des exercices d'application ou de découverte, en enseignement à distance et /ou en présence du formateur/animateur qui intervient pour guider, corriger les exercices et accompagner les apprenants.

Des travaux pratiques (TP) consistent en une forme d'enseignement fondé sur l'apprentissage pratique. Ils s'appuient sur la réalisation d'expériences permettant de vérifier et compléter les connaissances dispensées dans les cours théoriques ou les TD. Ils contribuent à l'acquisition et la mobilisation des savoirs, au développement de la dextérité en dehors des situations de soins et permettent au futur professionnel d'acquérir les activités de soins attendues en fin de formation si le parcours de stage ne le permet pas.

Chaque formateur « référent de suivi pédagogique » se voit attribué un groupe d'apprenants par année de formation. Cette organisation permet l'individualisation du parcours de formation de l'apprenant qui bénéficie d'un suivi particulier tout au long de son cursus de formation.

Lorsque la situation de l'apprenant le nécessite, un contrat pédagogique peut être mis en place. Ce contrat, co construit par le formateur référent de suivi pédagogique et l'apprenant, est une mesure d'accompagnement à travers un accord formalisé qui engage l'apprenant sur des objectifs à atteindre pour progresser en lien avec les difficultés relevées. Cette co-construction participe à l'atteinte des objectifs de formation visés.

Cette organisation a l'avantage d'établir entre l'apprenant et son référent de suivi pédagogique une relation de confiance qui favorise l'autonomie.

7. La posture des professionnels : professionnels de terrain, intervenants extérieurs, universitaires

La formation en soins infirmiers est caractérisée par deux pôles de formation : clinique et théorique ce qui en fait une formation fondée sur le principe de l'alternance. L'alternance est au service de l'apprentissage et de l'acquisition d'éléments de compétences professionnelles par l'ESI. La multiplicité et la diversité des champs de connaissances à partir desquels l'étudiant en soins infirmiers va pouvoir se former est à souligner. De fait le dispositif de formation induit de solliciter d'autres professionnels que les formateurs permanents de l'IFSI. Nous entendons sous le terme « professionnels » toute personne issue des services de soins, de l'université ou de structures extérieures intervenant dans le dispositif de formation.

Notre objectif en équipe, afin de rendre l'alternance efficiente, est de développer un réel partenariat avec les professionnels sollicités. En effet, il s'agit de travailler ensemble autour d'un objectif commun qui est le processus de professionnalisation des ESI. Le résultat escompté dans le développement de ce partenariat est de générer des synergies et de tirer profit des richesses de chacun. Chaque partenaire sollicité, engagé dans le dispositif de formation met à dispositions des ressources contributives de l'acquisition des compétences par les ESI.

C. Nos processus cœur de métier.

1. Le processus théorique

Chaque formateur est référent pédagogique pour plusieurs UE dont il assure l'élaboration et l'organisation.

Les formateurs sont référents d'UE. Les unités d'enseignement sont en lien entre elles et contribuent à l'acquisition des compétences.

Les formateurs référents d'UE peuvent solliciter des intervenants extérieurs au regard de leur domaine d'expertise. (cf. fichier informatisé et centralisé dans la base documentaire de la coordination Liste des intervenants extérieurs) .

Afin de communiquer et rendre lisibles les enseignements dispensés deux outils sont à la disposition des équipes et des apprenants : les metasyllabus et les syllabus.

1.1 Les metasyllabus

En début de chaque semestre, chaque formateur référent d'UE réalise les metasyllabus de son portefeuille d'UE.

Ces metasyllabus sont conformes au référentiel de formation et couvrent les six champs.

Ils font l'objet d'un document archivé dans la base documentaire de la Coordination et porté à la connaissance des apprenants sur le site des instituts de formation en santé : accessibles 24h/24.

L'objectif est d'abord descriptif mais aussi et surtout source d'autonomisation des apprenants. En effet, la consultation des metasyllabus tout au long du semestre permet aux apprenants d'être informés et d'avoir une lecture complète du déploiement pédagogique de l'UE et des modalités d'évaluation.

Les metasyllabus ont pour objet de présenter :

- Les attendus réglementaires (Volume d'heures alloué par typologie de cours, nombre d'ECTS)
- Les objectifs d'apprentissage
- Le synopsis
- Les contenus enseignés : titre / nombre d'heures /modalités pédagogiques/ nom des intervenants
- Les modalités dévaluation

Afin d'aller encore plus loin dans la présentation des contenus, chaque cours du metasyllabus est décliné en syllabus.

1.2 Les syllabus

Le syllabus est une présentation préalable du cours, de ses contenus, de sa logique et des résultats escomptés.

Il reprend toutes les informations nécessaires aux apprenants :

- Les attendus réglementaires
- Les objectifs d'apprentissage
- Le synopsis
- Le plan du cours
- Les documents associés
- La bibliographie

En ce sens, il est un document à la disposition des apprenants, dont le rôle est essentiel pour impliquer les apprenants dans l'enseignement, en leur permettant de connaître les objectifs en termes d'apprentissage, le mode d'emploi du cours et les attendus en termes d'évaluation. Outil d'explication globale de l'enseignement, il permet d'en saisir les enjeux. Son existence et sa qualité contribuent au niveau d'enseignement dispensé.

Le syllabus est aussi un outil à destination des formateurs et /ou des intervenants extérieurs. En effet, y sont ainsi déclinés les intentions et les moyens pédagogiques permettant d'assurer une cohérence pédagogique et une équité de moyens pour les apprenants

Dans une logique de contractualisation entre le formateur et les apprenants, le syllabus est présenté en début de chaque cours.

1.3 Organisation générale

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux personnels guidés. Les cours se déroulent sur des semaines de 35 heures.

Les enseignements sont organisés selon plusieurs modalités :

- Présentiel :
- Distanciel :
    - Synchrone : RDV Visio (exemple : Teams/plateforme UL)
    - Asynchrone : Cours sur Arche ou site web des écoles

Les plannings hebdomadaires font état des cours et sont accessibles sur le site des écoles.

1.4 Les cours magistraux (CM)

Les CM sont destinés à l'acquisition de connaissances., ils ne sont pas rendus obligatoires, sauf avis du formateur responsable de l'UE. Cependant ils sont contributifs à l'acquisition des connaissances, font l'objet de questions en évaluation clinique et théorique.

Selon les objectifs pédagogiques, certains CM seront organisés en présentiel ou en distanciel. Les cours « cœur de métier » sont enseignés par les formateur de l'IFSI et /ou des professionnels experts.

1.5 Les travaux dirigés (TD)

Les TD sont destinés à l'appropriation des connaissances.

Ils servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral, un cours en e-learning ou à distance en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques.

Les TD sont **des temps d'enseignement obligatoires**. Les apprenants redoublants ont pour obligation d'assister aux TD relatifs aux UE non validées.

Dans un souci d'accompagnement, un apprenant inscrit dans l'année supérieure ayant des reliquats d'UE de l'année passée, peut assister aux TD relatifs aux UE non validées. Dans ce cas, l'apprenant le négocie avec le formateur de suivi pédagogique et en informe le formateur responsable de l'UE.

Les TD sont assurés soit en présentiel soit en distanciel et permettent également d'acquérir la compétence collaborative.

Les TD sont élaborés à partir des éléments de contenu du référentiel de formation par le référent. Ils peuvent être construits en partenariat avec d'autres formateurs et/ou des intervenants extérieurs.

Les méthodes pédagogiques utilisées pour illustrer, compléter ou approfondir les cours magistraux et les cours en e-learning et/ou à distance sont variées. Il peut s'agir d'exposés, d'exercices, de retours d'expérience, d'exploitation de situations cliniques, d'enquêtes de terrain, de conférences, de tables rondes...

L'objectif des TD est de réaliser une formation au plus près des besoins de l'étudiant, individualiser les apprentissages par des méthodes interactives : recherche, étude, conduite de projet, action pédagogique.

Les TD sont organisés en transversalité sur les 3 années de formation. Chaque formateur de l'IFSI y participe selon les besoins liés à l'organisation pédagogique. La gestion des moyens et du matériel est sous la responsabilité du référent de l'UE. Chaque TD fait l'objet d'un syllabus construit par le référent de l'UE, destiné aux différents animateurs : formateur ou intervenant extérieur.

Chaque animateur de TD assure la responsabilité de la dynamique du groupe en référence au syllabus

1.6 Cours dématérialisé ou e-learning

Depuis juillet 2009, l'obligation faite aux universitaires de dispenser les enseignements, nous a incité à revoir les projets pédagogiques existants, en intégrant la mise en place progressive d'une méthode pédagogique par e-learning.

La formation en ligne directe, dématérialisée dite « e-learning » est une modalité d'apprentissage qui utilise les technologies multimédias et internet en facilitant l'accès permanent des ressources (Cours, échanges, MOOC...)

Le e-learning fait partie des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TIC : cf. UE 6.1). Cet espace permet de développer des compétences cognitives reposant sur la mise à disposition permanente de contenus pédagogiques via un support électronique où que l'on soit et à n'importe quel moment et autant de fois qu'on puisse le souhaiter.

Ces modalités pédagogiques favorisent l'autonomie et l'engagement.

1.7 L'organisation des Travaux Pratiques et de Simulation.

1.7.1 Les TP : travaux pratiques

Des séquences d'enseignement sont organisées en salle de travaux pratiques. Elles permettent de mettre en évidence les transferts et les techniques mis en œuvre dans les laboratoires d'application et d'adapter les supports pédagogiques aux techniques étudiées. Elles concernent des actes ou activités professionnels dans le domaine du soin : sécurité transfusionnelle, soins de confort et d'hygiène, prélèvements veineux ...

Ces TP nécessitent la mobilisation des connaissances et permettent l'acquisition de savoirs théoriques et cliniques transférables dans la pratique professionnelle des étudiants. Les TP nécessitent une tenue vestimentaire adaptée aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité.

L'organisation de chaque séquence de TP prévoit une séquence de briefing en amont avec tous les intervenants : travail de sécurisation, de cohérence et de sens, ainsi qu'une séquence de débriefing en vue d'éventuels réajustements.

1.7.2 La simulation en santé :

Afin de mettre en place les situations professionnelles simulées, les formateurs ont acquis une expertise dans le domaine de la simulation permettant la mise en place et l'écriture de scénarii, de briefings et débriefings lors des séquences.

- ✓ Notre conception de la simulation en santé :
  - Un outil pédagogique pour atteindre une tâche attendue en termes de production, d'activité en utilisant une situation professionnelle la plus proche du poste de l'ESI dans un contexte donné.
  - Une méthode d'apprentissage entre théorie et pratique, une pratique d'enseignement, d'éducation faisant participer l'apprenant en lui faisant découvrir ses connaissances, ses manques.
  - Un ensemble de démarches, de principes, de techniques (simulation hypotension…), de procédés pour faciliter l'acquisition, l'intégration d'une connaissance déclarative, procédurale, expérientielle.
  - Une méthode pédagogique permettant *« d'enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et [...] répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels* ». (HAS)
  - Une méthode d'apprentissage permettant un travail d'auto-évaluation de l'apprenant, d'analyse de sa pratique professionnelle (APP) en lien aussi avec son Savoir (Connaissances), Savoir Faire (organisation, expériences), Savoir Être (attitudes, posture, …)
- ✓ Intérêts - Enjeux de la simulation de situations professionnelles
  - Recommandations juridiques de l'HAS (Haute Autorité en Santé) : Arrêté du 26/09/14 « *jamais la 1ère fois sur le patient* ».
  - PNSP= Programme National Sécurité Patient : gestion des risques, travail en équipe pluri professionnelle.
  - Apprentissage basé sur les connaissances et les compétences existantes,
  - Evaluation des objectifs théoriques et pratiques,
  - Evaluation de la courbe d'apprentissage par la pratique,
  - Evaluation de la communication, des comportements, du travail en équipe, des émotions, de la place du leadership.
  - Développement du savoir être, amélioration des comportements : acquisition d'un comportement type pour anticiper, réduire le risque.

La simulation en santé est une méthode pédagogique pour questionner, acquérir de nouvelles connaissances, mémoriser, changer les pratiques, faire évoluer les représentations, améliorer la sécurité, la curiosité, la capacité d'analyse et la réflexivité. Ces séquences de simulations sont organisées sur des temps de TD/ TP et / ou de stage. Le bâtiment Simone Veil est équipé de 3 salles de formation aux soins d'urgences, d'un laboratoire de simulation, de mannequins de haute et basse fidélité, de matériel procédural de simulation mutualisé sur les instituts de la coordination et du bâtiment Simone Veil.

1.8 L'organisation du TPG : travail personnel guidé

L'objectif du TPG est de permettre à l'apprenant de construire son identité professionnelle et son projet professionnel afin de donner du sens, une direction à sa formation. Il permet de développer son autonomie, son sens des responsabilités et sa réflexivité. Il s'appuie sur les valeurs professionnelles développées dans le projet pédagogique.

Les apprenants effectuent des travaux demandés et /ou rencontrent leur formateur référent de suivi pédagogique et bénéficient d'entretiens de suivi pédagogique. C'est également un temps de soutien supplémentaire pour des problématiques rencontrées de manière ponctuelle.

Nous incluons dans ce temps de TPG la présentation du projet pédagogique et du règlement intérieur, le suivi pédagogique, les préparations et retour de stage, les élections des représentants des apprenants aux instances règlementaires, l'exploitation des ASA[24] / APP[25] , la présentation d'outils pour favoriser l'apprentissage, les bilans de formation, ...

Les TPG sont **des temps de formation obligatoires pour tous les apprenants y compris les apprenants redoublants**

Les apprenants peuvent être amenés à travailler seul ou en groupe.

Par ailleurs, nous dédions des heures consacrées au travail personnel de l'apprenant dans le TPG.

Dans une volonté de cohérence pédagogique, la mise en œuvre des TPG est assurée sur l'ensemble des semestres dans le respect du calendrier de l'alternance de chaque promotion.

Les heures de TPG sont des temps institutionnels, harmonisés et organisés par les formateurs coordonnateurs d'année qui travaillent en transversalité avec l'ensemble des formateurs chargés d'enseignement sur le semestre. Ils contribuent ainsi à la mise en place de la progression pédagogique des enseignements.

1.9 Temps d'intégration des savoirs :

Au vu de la charge conséquente liée à l'alternance 35 heures de cours théoriques/semaine ou 35 heures de stages/semaine, comparativement à l'université, nous convenons d'organiser au bénéfice des apprenants, un temps d'intégration des savoirs à l'IFSI ou à domicile. Ce temps représente un pourcentage pris sur le temps des enseignements Ce temps est destiné à l'appropriation des connaissances, à l'intégration des savoirs, aux recherches documentaires, aux rencontres de personnes ressources, aux rencontres des guidants. Ce dispositif de formation est contributif de l'autonomie et de la responsabilisation de l'ESI.

2. **Le processus clinique**. [26]

« L'enseignement clinique des infirmiers s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins (…) Les stages sont des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menés en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution de situations »[27]

Quatre types de stage sont prévus au cours de la formation

- ✓ *Soins de courte durée :*

Ils ont pour objet de permettre à l'apprenant de prendre en soins des personnes atteintes de pathologies à visée médicale ou chirurgicale. Ces prises en soins ont lieu dans des établissements publics ou privés.

- ✓ *Soins en santé mentale et en psychiatrie :*

L'apprenant est confronté à une particularité de prise en soins de personnes suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie, hospitalisées ou non hospitalisées.

---

[24]ASA : analyse de situations et activités

[25] APP : analyse de pratiques professionnelles

[26] Annexe 16 : Politique de stage Coordination des écoles

[27] Arrêté du 31 juillet 2019 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014, annexe III.

- ✓ *Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation :*

Pour les apprenants, la prise en soins concerne soit, des personnes requérant des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, soit, des personnes nécessitant une surveillance constante et des soins d'entretien en hébergement.

- ✓ *Soins individuels et collectifs sur des lieux de vie :*

La prise en soins individuelle ou collective a lieu à domicile, sur le lieu de travail, ou à l'école, (lieux de vie).

2.1 L'organisation des stages

Les affectations de stage sont planifiées par les formateurs coordonnateurs des stages qui sont chargés de la répartition des apprenants des 3 promotions.

Afin d'offrir aux apprenants un vaste panel de stages dans les quatre typologies préconisées par le référentiel de formation, les IFSI du CHR Metz-Thionville et du CH Briey et l'IFSI de la Croix Rouge de Metz ont mutualisé et harmonisé les stages sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif augmente les capacités de stage et permet aux apprenants de bénéficier de terrains de stage adaptés à leurs besoins sur un rayon de 40 km autour de la région messine.

Au cours de l'année N-1, dans un premier temps, un travail d'harmonisation des périodes de l'alternance est réalisé pour optimiser le calendrier des stages et assurer une meilleure répartition des ESI sur chaque semaine.[28]

Ensuite, les formateurs coordonnateurs des stages des 5 IFSI réalisent le recensement des offres de stage auprès des partenaires. Un travail d'harmonisation de cette offre, en lien avec les besoins spécifiques à chaque site, est réalisé afin d'optimiser les places de stage et de renforcer l'individualisation du parcours de stage. .[29]

L'ensemble des étudiants en soins infirmiers des instituts de la Coordination et de la Croix Rouge de Metz disposent ainsi de la possibilité d'effectuer sur leur cursus de formation leurs stages dans les quatre typologies sur 5 ou 10 semaines consécutives.

Les apprenants sont susceptibles d'effectuer leurs stages sur l'ensemble des terrains des 3 territoires ouverts pour les IFSI.

La répartition des stages s'organise autour de la ville de BRIEY ou de sa périphérie et peut s'étendre sur le bassin de Thionville et de METZ. Lorsque les stages se trouvent éloignés, les apprenants sont indemnisés pour leurs frais de transport selon des modalités qui leurs sont fournies en début de formation.

Ces stages sont attribués par les formateurs coordonnateurs des stages en fonction des besoins pédagogiques des apprenants et de l'offre de stages. Un stage attribué ne peut être modifié par l'apprenant quelle qu'en soit la raison. Seul le référent de suivi pédagogique peut en faire la demande à condition que celle-ci soit motivée par une raison pédagogique ou le terrain de stage en cas de force majeure.

La répartition des lieux de stages est réalisée au regard des possibilités offertes par les établissements d'accueil et des ressources qu'ils peuvent offrir aux apprenants. Cette répartition se fonde sur le principe des stages qualifiants et de l'individualisation des parcours.

Lorsqu'un formateur référent d'un lieu de stage considère qu'un stage ne remplit plus les conditions pour être qualifiant, il en informe le pilote du processus formation clinique et la direction des écoles qui prend les mesures qui s'imposent.

---

[28] Annexe 11 : Programmatique IFSI Briey 2023/2024

[29] Annexe 16 : Politique de stage des écoles et instituts de formation en santé de la coordination

Les apprenants redoublants ayant validé leurs stages, bénéficient d'un stage complémentaire de 5 semaines afin de maintenir leur niveau de compétences cliniques jusqu'à la présentation devant le jury d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier (DEI). Dans ce cas, la période de stage est laissée à l'appréciation du formateur référent de suivi pédagogique en concertation avec les formateurs coordonnateurs des affectations de stage.[30]

2.2 L'information aux apprenants

Les affectations de stage sont présentées aux apprenants en amont de chaque période de stage et sont susceptibles d'être modifiées uniquement à la demande soit d'un terrain en cas de force majeure, soit à la demande du référent de suivi pédagogique lorsqu'à l'issue de l'entretien de suivi pédagogique, celui-ci constate que les objectifs de l'apprenant ne pourront être atteints sur le stage.

Dans ce cas, l'apprenant est informé des modifications qui le concernent. Un nouveau stage lui est proposé dans les mêmes conditions en prenant en compte son parcours de formation.

2.3 Les affectations de stage

Les formateurs coordonnateurs des stages procèdent, par délégation du Directeur de l'IFSI, à l'affectation des apprenants en stage pour les 3 années de formation en tenant compte des 4 typologies de stages prévues par la réglementation.

L'affectation tient compte :

- ✓ Des possibilités d'accueil des terrains de stage
- ✓ D'une individualisation du parcours
- ✓ Des compétences et activités de soin à acquérir et développer
- ✓ De l'avis du référent de suivi pédagogique
- ✓ Du projet professionnel de l'apprenant en S5 et/ou S6

2.4 Les outils à la disposition des ESI

- ✓ La charte d'encadrement. [31]
- ✓ Les 9 engagements pour la Qualité de vie des stagiaires paramédicaux.[32]
- ✓ Les livrets d'accueil : lorsqu'ils existent et mis à jour
- ✓ Les fiches d'identification de stage[33] : mises à disposition sur le site des écoles. Elles sont élaborées par le formateur référent du terrain en concertation avec les professionnels de terrain. Elles sont destinées à permettre à l'apprenant de prendre connaissance des ressources mises à disposition par l'unité de soins. Ainsi, l'ESI a une meilleure lisibilité et peut mieux se projeter sur le stage. De fait, mieux renseigné, l'ESI peut en amont du premier jour de stage et /ou de la préparation de stage élaborer ses objectifs personnels qu'il soumettra au formateur.
- ✓ L'onglet « évaluation. » présent sur chaque fiche de stage permettant à l' étudiant d'évaluer selon des critères définis , la qualité du stage effectué.

---

[30] Annexe 12 : convention de stage

[31] Annexe 13 : La charte d'encadrement de l'ARS Lorraine

[32] Annexe 14 : Les 9 engagements pour la Qualité de vie des stagiaires paramédicaux

[33] Annexe 15 : Fiche identification de stage

- ✓ Le portfolio

Le portfolio de l'étudiant, modifié par l'arrêté du 26/09/2014 est un outil de stage destiné à être partagé par toutes les personnes impliquées dans le parcours de formation de l'apprenant. Outil de lisibilité et guide pour le tuteur, les professionnels de proximité, le formateur : il permet à l'apprenant de mesurer sa progression. Il est remis à l'ESI lors du 1er temps de suivi pédagogique collectif pour que l'ESI le consulte avant la préparation de stage S1. L'ESI prépare ainsi ses questions quant à son utilisation.

C'est un document objectif de suivi de la progression de l'apprenant dans l'acquisition de ses compétences. Il permet de capitaliser des éléments de compétence acquis pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier. Il fait le lien entre le temps de formation en institut et le temps de formation en stage.

Il appartient à l'apprenant qui doit le considérer comme un outil au service de son apprentissage pour favoriser une analyse de sa pratique conduisant à la professionnalisation.

Les professionnels soignants disposent du portfolio lors des stages pour identifier le parcours de l'étudiant, son niveau d'apprentissage et les objectifs fixés selon trois axes :

- ✓ Les objectifs institutionnels, définis par l'équipe pédagogique de l'IFSI en liaison avec les personnes responsables de l'encadrement des apprenants sur le lieu de stage.
- ✓ Les objectifs du terrain de stage en rapport avec les ressources du terrain lisibles grâce à la fiche d'identification de stage
- ✓ Les objectifs individuels de l'étudiant qu'il aura défini accompagné par le formateur référent de SP et qu'il présentera dès son arrivée en stage aux professionnels de terrain.

Le portfolio est également à disposition du formateur référent de suivi pédagogique pour réaliser sur chaque stage l'encadrement de l'apprenant et le suivi pédagogique.

Le formateur responsable du suivi pédagogique effectue avec l'apprenant des bilans semestriels à partir des grilles de synthèse du portfolio. Il effectue un bilan en fin de formation avant la présentation au jury du diplôme d'Etat.

2.5 Identification du formateur référent de stage

Chaque formateur est référent d'un certain nombre de stage. La mission du formateur référent de stage est d'accompagner les structures d'accueil dans l'encadrement des apprenants (formation à l'évaluations des compétences, formation au tutorat, construction outils, livret d'accueil…).

Dans un esprit d'amélioration des pratiques d'encadrement des apprenants, il reste en contact avec les formateurs de suivi pédagogique et prend connaissance des évaluations des terrains de stage faites par les apprenants

2.6 Les missions du formateur de suivi pédagogique en stage

Le formateur référent de suivi pédagogique est pour l'apprenant, le lien entre l'IFSI, lieu des apprentissages théoriques et l'unité de soins, lieu des apprentissages cliniques. Il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant en stage.

Ses missions se situent dans la connaissance des ressources pédagogiques de la structure. Il assure la coordination pour toutes les questions pédagogiques et en particulier, évalue et aide l'apprenant à valoriser son expérience en stage .

- Le formateur référent de suivi pédagogique va à la rencontre des apprenants sur le stage. Cette rencontre est organisée en présentiel ou en distanciel, en individuel ou en groupe d'apprenants. Cette rencontre permet à l'apprenant de bénéficier d'un accompagnement dans ses observations, ses questionnements, son analyse en lien avec les pratiques infirmières. Il fait le point sur l'acquisition des compétences et des activités réalisées et ses objectifs.
- Le formateur référent de suivi pédagogique assure la traçabilité des éléments de l'encadrement dans la rubrique « suivi pédagogique » du logiciel dédié « BL Scolarité » dans le respect du mode opératoire élaboré par les pilotes du « processus suivi pédagogique ». Il en précise l'intitulé, (encadrement en stage), ainsi que le lieu, la date et les observations réalisées. Les éléments rapportés contribuent à la prise de décision quant à la validation du stage. L'accompagnement pédagogique individualisé de l'apprenant ainsi suivi en formation clinique et en formation théorique permet à l'équipe pédagogique de disposer à tout moment au cours de la formation des éléments de progression de l'étudiant.

✓ Actes incompatibles avec la sécurité des patients : lorsque des actes de soins réalisés par les apprenants sont incompatibles avec la sécurité des patients, la situation est prise en charge par le formateur référent de suivi pédagogique qui se déplace sur le lieu de stage afin de mesurer la gravité de la situation. Il rencontre les tuteurs, le maître de stage et l'étudiant. La situation est analysée avec l'apprenant afin qu'il prenne la mesure des responsabilités incombant à la fonction de l'IDE. Un contrat pédagogique est établi pour permettre à l'apprenant de réajuster ses manques et ses lacunes. Des objectifs intermédiaires sont fixés, dans un délai défini et contraint, un suivi de la progression est assuré par le formateur référent de suivi pédagogique et par le tuteur de stage et le maître de stage.

Lorsque la situation ne permet pas ce réajustement, le formateur référent de suivi pédagogique informe l'adjoint au Directeur. Celui-ci prévient le Directeur coordonnateur général des instituts de formation en santé qui après avoir pris l'avis du maître de stage, peut décider de la suspension du stage Dans ce cas un rapport factuel est établi par le maître de stage et transmis à la Direction de l'IFSI qui prend les décisions qui s'imposent.

✓ Rôle d'évaluation des unités d'enseignements : Des évaluations d'unités d'enseignements, peuvent être programmées sur des stages. Les apprenants sont informés des modalités d'évaluation et des périodes d'évaluation selon les mêmes dispositions que les évaluations des UE de l'année universitaire dans laquelle ils sont inscrits. Ces évaluations sont assurées avec la participation d'un professionnel de santé de la structure ou du service.

2.7 Rôle du formateur référent de suivi pédagogique

Le formateur référent de suivi pédagogique assure une préparation de stage à l'IFSI pour les stages. Ce temps de préparation a pour objectif de favoriser la prise de poste et l'intégration de l'étudiant. Le formateur présente les objectifs institutionnels en lien avec les compétences, qui seront à travailler au cours du stage. Il prend connaissance et valide les objectifs personnels de l'apprenant rédigés en amont de la séquence de préparation de stage dans le portfolio et aide au réajustement si besoin.

2.8 Place de l'ESI

Pour préparer son arrivée en stage, l'apprenant s'informe des spécificités du service à partir :

- ✓ Du livret d'accueil
- ✓ De la fiche d'identification de stage
- ✓ Des informations données lors de la préparation de stage.

Il formule des objectifs individuels en cohérence avec son parcours, son niveau d'acquisition, ses axes d'amélioration et des ressources du service. Il les élabore obligatoirement en vue de la séquence de préparation de stage

Les objectifs formalisés dans le portfolio sont présentés au tuteur et/ou maître de stage au cours de la première semaine et peuvent être complétés, réajustés par la suite.

Si un contrat pédagogique est mis en place, l'étudiant le présente au maître de stage et à son tuteur dès son arrivée en stage.

L'ESI est responsable de la gestion du portfolio. : il le présente aux professionnels de terrain dès son arrivée et le renseigne au fur et à mesure de ses apprentissages.

Pour lui permettre de réajuster ses objectifs et évaluer son niveau de progression, l'apprenant demande au tuteur un bilan de mi- stage. Ce bilan est renseigné sur le portfolio par le tuteur de stage lors d'un entretien.

L'apprenant alerte le tuteur de la réalisation du bilan final de stage au cours de la dernière semaine de stage. Ce document signé par l'étudiant, est remis dès la fin de stage au formateur référent de suivi pédagogique.

L'apprenant réalise une auto-évaluation en vue de chaque rencontre avec le tuteur et le formateur référent de suivi pédagogique.

Lors de chaque stage, l'apprenant réalise les travaux demandés.

Dans le but de constituer son dossier, l'apprenant se charge de photocopier chaque bilan final de stage, afin de l'inclure dans son portfolio.

Cette posture attendue est directement en lien avec la posture d'apprentissage explicitée plus haut et renvoie aux compétences attendues en termes d'autonomie et de responsabilisation.

2.9 Rôle des acteurs de l'encadrement en stage

Les acteurs de terrain sont responsables de l'encadrement des stagiaires. Ils concourent au fait que le stage soit qualifiant et professionnalisant. Nous retrouvons quatre catégories d'acteurs avec des missions spécifiques :

- ✓ Le maître de stage : est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement. Il met à disposition de l'apprenant les moyens nécessaires au bon déroulement du stage. Il est garant de la qualité de l'encadrement. Il met à disposition des étudiants des ressources (Le livret d'accueil spécifique au service…).

Le maître de stage a une responsabilité d'alerte en lien avec le niveau d'acquisition de l'étudiant (Semestre/parcours). Cette alerte peut être liée soit à :

- une notion de risques
- des difficultés pédagogiques
- des difficultés disciplinaires

Le niveau de transmissions de cette alerte est réalisé selon la gravité des faits, au formateur référent de suivi pédagogique et/ou à l'équipe de direction de l'IFSI. Un rapport circonstancié factuel est adressé à la direction de l'IFSI. De fait, en cas de saisine d'instances, leur participation en tant que témoin est requise.

Le maître de stage n'est pas habilité à suspendre de façon unilatérale le stage : il se met en relation directe avec la directrice de l'IFSI.

Le maître de stage est garant de la réalisation du bilan de mi stage.

Le maître de stage supervise l'évaluation de fin de stage.

- ✓ **Le tuteur** est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant. Il assure l'accueil et prend connaissance des objectifs de formation de l'ESI. Il assure son suivi, évalue sa progression en réalisant avec l'ESI le bilan de mi-stage tracé dans le portfolio

Il participe à l'évaluation des compétences, rencontre le formateur référent de terrain autant que de besoin et lors des séquences d'encadrement programmées.

Enfin, le tuteur évalue le stage en concertation avec les professionnels de proximité : renseigne le formulaire « bilan de stage » et supervise le portfolio

- ✓ **Le professionnel de proximité** assure l'encadrement au quotidien et en réfère au tuteur afin d'assurer un suivi de stage.
- ✓ **Le formateur référent du stage** accompagne les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation. Les acteurs de terrain sont en relation avec le formateur référent du lieu de stage et sont présents autant que faire se peut lors des séquences d'encadrement avec le référent de suivi pédagogique.

2.10 Les objectifs institutionnels

Dans le souci d'un apprentissage progressif et d'une professionnalisation, les IFSI de la Coordination du CHR Metz Thionville et CH Briey posent des objectifs institutionnels :

- ✓ **Mobilisation des compétences** : à l'issue de la formation, les 10 compétences doivent être acquises. L'IFSI propose une progression dans cette acquisition en fonction du parcours de stage, des possibilités du terrain et du niveau de formation de l'étudiant.

Semestre 1	C 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier. C2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmier C3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
Semestre 2	C 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier. C2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmier C3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
Semestre 3	C5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs C6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins C9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes
Semestre 4	C5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs C6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins C9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes C10 : Informer, former des professionnels et des personnes en formation.
Semestre 5	C4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique C7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle. C8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques C10 : Informer, former des professionnels et des personnes en formation.
Semestre 6	C4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique C7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle. C8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

✓ **La prise en soins d'un nombre de personnes soignées** : ce nombre est déterminé en fonction du niveau de l'apprenant et du lieu de stage. Au cours d'un même stage le nombre de personnes soignées prises en soins est progressif, en fonction de l'évolution de l'apprenant et de la spécificité et des ressources du service.

Année de formation	Nombre de patients
Semestre 1	1
Semestre 2	1 à 2
Semestre 3	2 à 4
Semestre 4	4 à 5
Semestre 5	5 à 8
Semestre 6	8 à 12

✓ 1 APP (ou ASA) : analyses de pratiques professionnelles ou de situations et activités

L'APP/ASA est un moyen pour le futur professionnel d'identifier et d'extraire les savoirs issus de ses expériences. Sur chaque semestre de stage, l'apprenant réalise une APP/ASA qui sera présentée au formateur référent de suivi pédagogique. A ce titre elle contribue à la décision de validation du stage.

✓ Démarche clinique : Macrocible et projet de soins

Sur chaque semestre, l'apprenant réalise une démarche clinique qui sera présentée au formateur référent de suivi pédagogique.

Cette démarche est réalisée à titre formatif. Les modalités de présentation respectent la gradation des attentes précisée pour chaque semestre.

Cette démarche clinique doit permettre à l'apprenant de progresser dans l'acquisition du raisonnement clinique infirmier.

2.11 Au retour de stage

A l'issue du stage, au cours de la séquence pédagogique animée par le formateur référent de suivi pédagogique dont les objectifs sont centrés sur l'accompagnement de l'étudiant et sur l'analyse de pratiques professionnelles en groupe :

- ✓ Les ESI remettent au secrétariat : leur feuille de bilan de stage, leur planning « récapitulatif d'heures » signé par le maître de stage et leur APP/ASA. Ces éléments sont indispensables pour la validation du stage. Le non-respect de cet engagement peut aboutir à une invalidation du stage.
- ✓ Le formateur s'assure que l'évaluation du terrain de stage a été faite par l'étudiant.

2.12 Les stages hors département

Les demandes de stage hors département peuvent être demandées. Dans ce cas elles doivent faire l'objet d'une demande écrite, argumentée, adressée au directeur des instituts de formation.

2.13 Validation du stage

Les professionnels de terrain ont pour responsabilité d'évaluer le stage. A partir de cette évaluation, il revient au formateur référent de suivi pédagogique de faire le bilan des acquisitions tracé sur la fiche de synthèse de stage. Il propose en concertation avec l'équipe pédagogique l'attribution des ECTS auprès de la Commission d'Attribution des Crédits pour valider le stage.

Une traçabilité des horaires effectués et des absences est assurée par le maître de stage (signature et cachet du service) sur le « planning horaires » donné par l'IFSI. Ce document est visé au retour par le formateur référent de suivi pédagogique pour en assurer avec le secrétariat la traçabilité dans BL Scolarité et permettre l'attribution des ECTS liés au stage. Ce document validé est pris en compte pour la validation du stage et le paiement des indemnités de stage.

En cas de non-validation d'un stage, les modalités de rattrapage sont déterminées par la Direction en concertation avec l'équipe pédagogique et les membres de la CAC. La durée du stage de rattrapage est, hors préconisations du jury final de DEI, de 5 semaines pour tous les semestres. Ce stage de rattrapage est obligatoire, il peut être organisé sur la période estivale de juillet et programmé sur les périodes d'ouverture de l'IFSI. Ces stages font l'objet d'un contrat pédagogique défini entre l'étudiant, le formateur référent de suivi pédagogique en concertation avec le terrain de stage.

En cas de situation de redoublement et/ou de préconisations du jury final de diplôme d'Etat, des stages complémentaires sont organisés dans les mêmes conditions que les stages initiaux. Ces stages sont programmés sur les périodes telles que définies par le cadrage programmatique et sont obligatoires.

3. Le suivi pédagogique (SP)

Le suivi pédagogique est un temps de formation privilégié, inscrit au référentiel de formation. Il est dédié à l'accompagnement de l'apprenant dans l'individualisation de son parcours de formation. Il facilite la construction de son identité professionnelle et de son projet professionnel.

La relation apprenant/ formateur qui est mise en place lors des suivis pédagogiques, est basée sur la confiance mutuelle et sur la coopération des parties au service du développement de l'autonomie professionnelle de l'apprenant : respect de la Parole, Ecoute, Honnêteté.

L'accompagnement individuel de l'apprenant est un soutien, une aide pédagogique dispensée par un formateur. Cette aide est destinée à faciliter l'appropriation des connaissances, leur transfert en situation de travail.

La confidentialité lors des entretiens peut être levée avec circonspection, si la situation évoquée est contraire à la règlementation, aux principes éthiques ou légaux ou si la situation a un impact sur la formation ou sur la sécurité de l'apprenant. La traçabilité écrite est assurée dans le logiciel BL Scolarité : l'information peut être enregistrée en lecture pour tous ou en confidentiel.

Les séquences de suivi pédagogique sont organisées sur des temps de TPG.

3.1 Le suivi pédagogique individuel (SPI)

Le suivi pédagogique individuel est un espace d'expression. Il est destiné à permettre à l'apprenant de définir des objectifs, des moyens, des méthodes dans le cadre de son parcours de formation et de professionnalisation.

Il s'appuie sur :

- ✓ Ses besoins et ses demandes,
- ✓ La connaissance de soi : points forts et points à renforcer ou à améliorer,

- ✓ Sa motivation, ses représentations de la profession,
- ✓ Son implication, son engagement dans son parcours de formation,
- ✓ Son projet professionnel,
- ✓ Ses méthodes de travail,
- ✓ Son adaptation aux situations professionnelles rencontrées,
- ✓ Son auto-évaluation, sur sa marge de progression à partir de ses résultats, sa prise de conscience
- ✓ L'acquisition des éléments de validation des compétences (Acquisitions théoriques et cliniques)
- ✓ La tenue de son portfolio,
- ✓ Le suivi assuré par le formateur en lien avec les tuteurs, les référents de stage, les référents d'UE et l'équipe de direction.

Cet espace pédagogique a pour objet de faciliter l'expression de l'étudiant, son développement personnel et professionnel, son autonomisation et sa socialisation.

3.2 Le suivi pédagogique collectif (SPC)

L'objet du SPC est de permettre à l'apprenant de vérifier son degré de réflexion, de questionnement, d'analyse, d'autonomie à partir d'une dynamique de groupe, du soutien et des conseils du formateur.

Le suivi pédagogique collectif est destiné à :

- ✓ Aborder, clarifier des questions concernant l'ensemble des ESI en se référant au référentiel de formation, au règlement intérieur (RI) et au projet pédagogique
- ✓ L'analyse de pratiques professionnelles, au travers de l'exploitation d'Analyses de Situation ou d'Activité (ASA) rencontrées par les ESI sur les lieux de stage.
- ✓ Débriefer en retour de stage.

3.3 La mise en œuvre du SP

3.3.1 Organisation des groupes de suivi

Chaque formateur est « référent » pour un même groupe, de sept à dix apprenants par année de formation. Cette organisation permet un suivi individualisé de l'étudiant, pendant toute la durée de sa formation.

La constitution des groupes est réalisée par l'adjoint à la direction en début de formation.

Un changement de formateur référent de suivi pédagogique est exceptionnel : il peut s'effectuer suite au départ d'un formateur, à la demande du formateur référent de suivi pédagogique ou de l'ESI auprès la Direction. Cette demande argumentée est formulée par écrit par l'ESI. Elle est traitée au cours des réunions pédagogiques.

3.3.2 Organisation des entretiens

Un entretien est fixé systématiquement au moins une fois par semestre.

Les échanges se font à partir de données appartenant à l'apprenant (document préparation d'entretien suivi pédagogique), de données communiquées par d'autres formateur (encadrement stage, travaux dirigés, CM…) et par les professionnels de terrain (bilan de stage, évaluation des compétences…).

Le suivi pédagogique peut, si nécessaire, aboutir à la réalisation d'un contrat pédagogique entre l'apprenant, le formateur et la Direction. L'apprenant s'engage à respecter les dispositions du contrat en vue d'atteindre les objectifs fixés conjointement avec le formateur selon un échéancier.

Le contrat permet au formateur et à l'apprenant de poser les objectifs à respecter pour atteindre les compétences visées et le niveau de formation attendu.

C'est un outil d'aide et de suivi de la progression de l'étudiant. Son non-respect entraîne la non validation du stage.

Ce contrat est mis en ligne dans BL scolarité et mis à disposition de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Le SPI peut ouvrir par ailleurs sur d'autres RDV à la demande du formateur ou de l'étudiant

3.3.3 Les outils du suivi pédagogique

Le formateur référent de suivi pédagogique utilise le logiciel de traçabilité et d'archivage des dossiers des apprenants BL scolarité pour traiter et analyser les informations à sa disposition.

Il s'appuie en particulier sur :

Le CSF référent de suivi pédagogique utilise le logiciel de traçabilité et d'archivage des dossiers des apprenants BL scolarité pour traiter et analyser les informations à sa disposition.
Il s'appuie en particulier sur :

- ✓ Le portfolio,
- ✓ La grille « apprenant » de préparation à l'entretien (premier entretien et entretiens ultérieurs)
- ✓ Compte rendu séquence d'encadrement en stage
- ✓ Le dossier d'évaluation continue,
- ✓ Le dossier de suivi pédagogique individualisé
- ✓ Les éléments recueillis auprès des autres acteurs du dispositif de formation
- ✓ Le contrat pédagogique s'il y a lieu

3.4 Rôle de l'apprenant

Il appartient à l'apprenant, acteur de sa formation, de s'impliquer dans son parcours de formation, de :

- ✓ S'approprier et d'utiliser les outils (portfolio, projet pédagogique, règlement intérieur et le recueil des textes liés à la profession infirmière, méthodologies, grille « apprenant » d'entretien, normes bibliographiques…)
- ✓ S'investir dans une démarche d'auto-évaluation au regard de ses objectifs personnels d'acquisition, de progression ou de réajustement
- ✓ Clarifier ses valeurs et son projet professionnel
- ✓ Solliciter le formateur référent SP pour fixer un rendez- vous si besoin

3.5 Rôle du formateur référent de suivi pédagogique

Dans le cadre de la prévention de rupture du parcours, le formateur de suivi pédagogique réalise chaque semestre le bilan des acquisitions de l'apprenant.

A ce titre il est responsable de la gestion du dossier de l'apprenant durant son parcours de formation :

- ✓ Mise à jour des données
- ✓ Suivi des événements
- ✓ Suivi des absences en concertation avec la secrétaire
- ✓ Formulation des appréciations de passage d'année
- ✓ Complétude du dossier
- ✓ Préparation du dossier pour le jury final d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier.
- ✓ Echanges avec les autres formateurs sur l'évolution du parcours de l'étudiant

- ✓ Coordination des différentes étapes du suivi pédagogique à partir de l'évolution de l'apprenant dans un processus dynamique de changement : articulé entre projet personnel, de formation, rencontres individuelles et évaluations.

Le formateur référent de suivi pédagogique a un rôle d'accompagnement de l'ESI dans son processus de professionnalisation. Dans une relation pédagogique basée sur l'engagement et le respect mutuel, il a un rôle, auprès des apprenants :

- ✓ De soutien : il encourage les initiatives, offre des opportunités d'apprentissage, accompagne l'apprenant dans son autoévaluation.
- ✓ De facilitateur : il questionne l'apprenant sur ses modes d'apprentissage et ses ressources ; il l'aide à découvrir ses représentations. Il s'agit de permettre à l'ESI de clarifier ce qui le questionne, d'identifier avec lui les options possibles et les moyens nécessaires.
- ✓ D'aide pour l'apprenant à se situer dans le processus de formation et à être acteur de son développement (autonome et responsable)

Le formateur référent de SP :

- ✓ Analyse avec l'apprenant sa progression dans tous les domaines
- ✓ Propose une aide en cas de difficultés d'apprentissage tant en IFSI qu'en stage
- ✓ Fait émerger les aspirations professionnelles et le choix d'orientation
- ✓ Fait le lien avec les tuteurs de stage, le secrétariat IFSI, l'équipe pédagogique, l'équipe de direction de l'IFSI
- ✓ Met à jour et présente le dossier de l'apprenant lors des CAC
- ✓ Conseille l'apprenant et le guide pour la suite de son parcours.
- ✓ Peut être amené à modifier le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio. Dans ce cas, il présente la situation de l'apprenant en réunion pédagogique et transmet aux formateurs coordonnateurs des stages la demande de modification de stage.

3.6 Notre conception de l'accompagnement :

« *Accompagner quelqu'un ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route, lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre. C'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de son pas* » P Verspieren

Cette forme d'accompagnement « *permet aussi de faire autrement de la formation, de la concevoir comme une médiation entre des connaissances, des apprentissages, des savoirs, et qui favorise le développement de l'autonomisation […]* »[34]

3.7 Notre conception du processus de professionnalisation

La formation en soins infirmiers est une formation professionnalisante : l'apprenant est engagé dans un processus de professionnalisation tel que Maryvonne SOREL et Richard WITTORSKI le définissent : « *Il s'agit de professionnaliser des acteurs, au sens de la mise en place des savoirs et de la production des compétences nécessaires pour exercer la profession auxquelles s'ajoute la construction d'une identité professionnelle : il s'agit ici d'accroître la professionnalité des individus concernés »*[35]

---

[34]GONNIN-BOLO, A ; 2010. *Recherche et formation* –N°62- *L'accompagnement dans la formation*, pp.17.Collectif.

[35]SOREL Maryvonne et WITTORSKI Richard, *La professionnalisation en actes et en question*, L'Harmattan, 2011, page 185.

Le référentiel de formation est adossé pour la première fois dans l'histoire de la formation infirmière à un référentiel d'activités et un référentiel de compétences. Cet adossement induit une formation qui s'appuie sur une conception qui considère qu'apprendre « *représente un processus de modification durable de connaissances déclaratives, procédurales ou comportementales grâce à l'action intentionnelle ou l'expérience »*[36].

4. Le processus évaluation / diplomation

4.1 Notre conception de l'évaluation

La formation infirmière est une formation professionnalisante. C'est pourquoi nous situons l'évaluation comme une composante du processus d'apprentissage et de construction des compétences.

L'évaluation consiste à établir avec l'apprenant l'état de ses connaissances et de ses compétences. Elle prépare les apprentissages ultérieurs. Elle accompagne l'apprentissage. Il s'agit de permettre à chaque apprenant de repérer le curseur sur lequel il se situe, de mesurer les écarts entre sa production et ce qui est attendu en termes de fondamentaux et de réajuster : l'enjeu majeur est bien « le savoir agir avec compétence dans chaque situation singulière de soins ».

Les formes et contenus des évaluations sont en adéquation avec nos principes pédagogiques et notre philosophie institutionnelle.

Les modalités d'évaluation sont annoncées à la présentation de chaque UE. Les critères d'évaluation sont communiqués à l'apprenant selon le type d'évaluation en amont ou au décours de l'évaluation. Tous les cours dispensés (CM / TD/ TP / E Learning) sont susceptibles de faire l'objet de questions posées par les intervenants.

Le calendrier des évaluations est réalisé en lien avec le cadrage programmatique : des cours peuvent être programmés après les évaluations : ce sont des ressources contributives à l'acquisition des compétences.

Ainsi, les évaluations n'ont pas pour unique objet de valider des UE pour l'obtention des ECTS et du DEI, mais de préparer les étudiants en soins infirmiers à l'exercice de la profession d'infirmier et de vérifier l'acquisition des connaissances incontournables et des éléments de compétences fondamentales.

4.2 Références réglementaires

Titre III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier : Formation et certification : Art 19 /20 / 21 / 22 / 23 / 24.

4.3 Dispositif d'évaluation des sessions 1 et 2.

Les UE des semestres ont des valeurs différentes traduites en ECTS.

Les évaluations prendront en compte ces valeurs pour en définir leur durée. Ainsi pour :

- 1 et 2 ECTS = 1h00 de composition
- 3 ECTS = 1h30 de composition
- 4 ECTS = 2h00 de composition

Les évaluations normatives permettent de vérifier le niveau d'acquisition des connaissances, ressources contributives à la construction de la compétence et donnent lieu à des notes. Elles font suite à des évaluations formatives ou des travaux préparatoires à l'évaluation pour chaque UE.

[36]CARRE Philippe, *L'apprenance : vers un nouveau rapport au savoir*, Paris, Dunod, 2005, page 103.

Nous confirmons une logique de progression pédagogique pour les évaluations comme pour les enseignements.
L'évaluation est conçue de façon concomitante à la construction du méta syllabus. Les exigences et critères sont annoncés clairement aux apprenants dès la présentation de l'UE.
La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque UE sont alors identifiables.
Elles peuvent être orales ou écrites, individuelles ou en groupe ou en situation simulée organisées à l'IFSI ou en stage ou à domicile ou à l'extérieur.
Les copies ne sont pas anonymes.
La soutenance orale du mémoire de fin d'études peut être réalisée en public à la demande de l'ESI. Dans ce cas l'ESI se met en relation avec le formateur référent de suivi pédagogique. Celui-ci prendra les dispositions nécessaires pour recevoir les personnes invitées par l'ESI.
L'évaluation ne vient pas conclure une UE mais doit aussi permettre à l'apprenant de progresser. Aussi, les sujets des évaluations écrites sur table. Une exploitation du corrigé sera proposée au sein de différents espaces : TD / Rencontre de SP : individuel et /ou post CAC, ce qui devrait permettre à chaque apprenant de faire une autoévaluation.

Evaluations[37] initiales : Session 1 :

Les dates des évaluations sont déterminées au début de chaque année universitaire et présentées aux ESI de chaque année dans le Projet Pédagogique, ainsi qu'à l'ICOGI.
Les évaluations peuvent être programmées avant la fin de l'ensemble des enseignements de l'UE.
Les évaluations se déroulent chaque semestre sur une ou deux périodes.
Pour les UE des savoirs constitutifs et les unités d'intégration, les épreuves sont élaborées et corrigées par les cadres de santé formateur de l'IFSI, en lien avec les intervenants extérieurs et universitaires.
Les périodes prévisionnelles d'évaluation sont communiquées sur le cadrage programmatique et sur le site des instituts de formation en santé. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées Chaque apprenant a la responsabilité de les consulter : cet affichage tient lieu de convocation.
Cas particulier pour le mémoire de fin d'études : en cas de non-respect du calendrier de rendu du mémoire de fin d'études : la note de Zéro est attribuée aux UE de semestre 6 liées au mémoire de fin d'études.
Un temps d'intégration des savoirs est attribué avant les périodes d'évaluation. Ce temps peut être attribué à l'IFSI, à domicile sur un temps de cours, une demi-journée ou une journée entière. Il est de la responsabilité de l'apprenant de l'utiliser à des fins pédagogiques.

Evaluation de rattrapage Session 2 :

Les apprenants concernés par les rattrapages, sont informés après la CAC des UE du semestre qu'ils ont à rattraper. L'information a lieu par voie d'affichage sur le site des écoles en santé. Les apprenants sont informés, des jours, heures où se déroulent les épreuves.
Lorsque les évaluations de rattrapage ont lieu sur des périodes de stage, elles donnent lieu à récupération du temps de stage.

[37] Annexe 17 : calendrier des partiels et CAC

Les sessions 2 de rattrapage intègrent la totalité des enseignements des UE du semestre. Les modalités de rattrapage peuvent être différentes de l'évaluation initiale.
Les sessions 2 des évaluations des semestres 1 à 4 sont programmées dès la fin de l'année de formation.

4.4 UE Compensatrices

Sur chaque semestre, excepté le dernier des UE sont compensables en tenant compte des coefficients attribués au EU (nombre ECTS) cf article 23 du titre III : formation et certification de l'arrêté du 31 juillet 2009

Lorsque la moyenne n'est pas atteinte aux épreuves initiales des UE compensables, les ESI ont la possibilité de se présenter à une seule UE dans le cas où les résultats obtenus à l'une des deux UE sont entre 9 et 10.

4.5 Corrigés des évaluations

Les correcteurs des évaluations peuvent être :

- ✓ Les formateurs de l'IFSI
- ✓ Les intervenants extérieurs
- ✓ Les professionnels de terrain
- ✓ Les universitaires.

4.6 Consultation des copies

Les étudiants pourront prendre RDV par mail pour la consultation des copies dans le mois qui suit la CAC auprès du référent de l'UE en présentiel ou à distance.

4.7 Validation des compétences

Les compétences sont au nombre de 10.
Elles sont évaluées par le tuteur de stage et validées par le référent de suivi pédagogique qui s'appuie sur

- ✓ L'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors de chaque stage
- ✓ La validation de ou des UE théoriques en lien

L'acquisition des compétences se fait tout au long des 3 années de formation.
L'acquisition des éléments de compétence est évaluée en situation clinique, en fonction du contexte de soins. C'est pourquoi une compétence clinique acquise lors d'un stage ne l'est pas forcément dans le stage suivant.
Par ailleurs, une compétence validée par le référent de suivi pédagogique peut ne pas être validée l'année suivante dès lors que des éléments probants émanent du lieu de stage.
Le bilan d'acquisition des compétences est réalisé in fine, par le formateur référent de suivi pédagogique, pour la présentation du dossier de l'apprenant au jury final de délivrance du DEI.

D. Nos spécificités

1. La Recherche

En 2013, la 1iere journée interrégionale de recherche paramédicale du Grand Est a ouvert les portes de la recherche aux professionnels paramédicaux hospitaliers. Elle leur a permis, en lien avec les médecins et les équipes de recherche clinique, de contribuer à l'avancée de la recherche au bénéfice des patients.

L'expertise paramédicale Grand Est, est reconnue. Aussi, à l'heure de l'universitarisation généralisée des formations paramédicales, il nous est paru important que la recherche paramédicale se fasse connaître, questionne, s'organise, s'implante et fasse travailler ensemble les soignants dès leur formation sur des projets de recherche.

La recherche paramédicale est inscrite dans le cursus infirmier depuis 1992, montrant ainsi la volonté de la profession d'avancer dans le domaine. Si l'absence de formations universitaires permettant d'acquérir les compétences spécifiques était un frein à son développement jusqu'en 2009, à compter de cette date, le programme de formation devenu universitaire avec le Grade Licence et la création du premier Programme Hospitalier de Recherche Infirmière (PHRI) modifient la donne.

L'objectif de départ pour les soignants comme pour les étudiants en soins infirmiers est l'amélioration des prises en soins des personnes soignées, le partage des connaissances et des expériences. Et si, comme cela a été souligné en 2013 lors de la 1re journée interrégionale de recherche paramédicale du Grand Est, « *la recherche paramédicale ne peut pas toujours avoir la rigueur méthodologique de la recherche clinique »*, elle est néanmoins complémentaire et tout aussi essentielle.

Il faut également rajouter que la pratique indispensable de l'anglais pour rester « connecté » aux acteurs de la recherche internationale, fait partie intégrante du cursus de formation des apprenants IFSI.

Par ce projet, nous souhaitons contribuer à impulser l'intérêt des futurs soignants pour cette recherche « dont l'aspect novateur ouvre de nouveaux horizons à l'ensemble des professionnels paramédicaux » et promouvoir la reconnaissance de l'expertise soignante par l'intermédiaire de projets complémentaires de la recherche clinique, permettant d'améliorer la qualité des soins, la qualité de vie des malades et les pratiques professionnelles.

Ce sont autant d'avancées qui représentent pour les apprenants, partie prenante, une véritable source de dynamisme, de motivation, de valorisation professionnelle.

Nous avons relevé en 2013 à l'occasion de la 1re journée interrégionale de recherche paramédicale que, « depuis 2010, le Ministère de la santé publie des appels à projets relatifs au Programme Hospitalier de Recherche Infirmière et Paramédicale (PHRIP), de manière à impulser le développement de la recherche en France dans le domaine des soins et des pratiques professionnelles de l'ensemble des paramédicaux ».

Il nous semble cohérent de nous inscrire dans la dynamique de recherche paramédicale portée par le CHR dès la formation dans le cadre de nos UE recherche.

Depuis septembre 2019, nous faisons le choix de nouvelles orientations pédagogiques au regard de la dynamique de recherche.

- ✓ *Ils sont initiés à la recherche documentaire et à l'utilisation de normes bibliographiques ainsi qu'à l'utilisation de l'informatique et des logiciels de base (WORD, EXCEL, POWER POINT) dans le cadre de l'UE 6.1.S 1Méthodes de travail. Cours dispensés par Mr Henry documentaliste BU Université Lorraine et des intervenants experts en informatiques de l'UL.*
- ✓ *Tout au long des différents semestres (S 4, 5 et 6) au travers d'heures spécifiques concernant le processus de recherche et au travers des UE 3.4.S4 et 3.4.S6 intitulées « Initiation à la recherche » et l'UE 5.6.S6 « Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles » portées par le groupe Recherche, les apprenants sont formés à la recherche et à la compréhension, aussi bien des différents enjeux qui se posent pour la pratique professionnelle, qu'à la nécessité de s'approprier une méthodologie cohérente et l'utilisation des outils inhérents.*
- ✓ *Tout au long de leur formation, les apprenants rédigent des analyses de situation et de pratiques professionnelles, qui vont constituer un entraînement régulier à la recherche et à l'utilisation des données littéraires et scientifiques et des normes bibliographiques, jusqu'à la construction du mémoire de fin d'études.*

- ✓ *Les UE d'anglais, présentes durant les 6 semestres de la formation, permettent aux apprenants une pratique de la langue universelle de la recherche et la rédaction d'un abstract en 4ème de couverture du mémoire.*

Cette dynamique de recherche se concrétise en fin de formation sur le semestre 6 par la rédaction d'un travail écrit, soutenu oralement : le mémoire de fin d'études[38] »[39]

Ce mémoire de fin d'études permet de valider trois unités d'enseignement :

- ✓ *UE 3.4 : Initiation à la recherche : 2 ECTS*
- ✓ *UE 5.6 : Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles : 8 ECTS*
- ✓ *UE 6.2 Anglais : 1 ECTS*

Il contribue à la validation de deux compétences :

- ✓ Compétence 7 : analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- ✓ Compétence 8 : rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.

Pour mener à bien ce travail écrit de fin d'études, les apprenants sont accompagnés par un guidant expert (obligatoirement un professionnel de santé diplômé d'état, un IDE qui peut être spécialisé ou cadre de santé) et un conseiller mémoire (le formateur référent de suivi pédagogique).

Afin d'inscrire l'IFSI dans la dynamique de la recherche paramédicale, la commission « Recherche » de la Coordination des écoles et instituts s'engage à mettre en place un partenariat avec le CHR Metz Thionville dans le cadre du programme hospitalier de recherche infirmière et à travailler avec la PARC du CHR Metz Thionville.

Pour valoriser les travaux des ESI, les meilleurs mémoires de fin d'études pourront faire l'objet de diffusion sur la plateforme HAL de l'Université de Lorraine. En effet, sous réserve de l'accord de l'ESI et des membres du jury, un mémoire de fin d'études pourra faire l'objet d'une sélection pour être étudié par un Comité organisé sur la Coordination après la promulgation des résultats du semestre 6. Ce comité est composé de la Direction, de formateur membre de la Commission Recherche, de M Henry documentaliste et de cadres de santé d'unité de soins.

La commission « Recherche » retient la phrase suivante relative au Pôle Recherche et rédigée dans la brochure du Centre P. JANET *: « Les positionnements théoriques peuvent s'appuyer non seulement sur les théories psychopathologiques mais également sur toutes les disciplines susceptibles d'apporter des éclairages complémentaires ».*

« *La recherche infirmière est aussi bien complémentaire à la recherche clinique qu'aux différentes disciplines soignantes auxquelles elle est susceptible d'offrir un modèle d'analyse ou de compréhension*. »[40]

L'objectif poursuivi au travers de ce dispositif sur la recherche est d'emmener les apprenants à un haut niveau de qualification et promouvoir ainsi l'expertise soignante.

2. ERASMUS +[41]

Les IFSI de la Coordination, au carrefour des trois frontières, Belgique, Luxembourg, Allemagne, permettent aux apprenants d'enrichir et de développer leur culture européenne. Les apprenants sont sensibilisés à la nécessité de confronter leurs points de vue, et mobilisent une posture réflexive.

L'IFSI fait partie du consortium Erasmus ISSUE et à ce titre bénéficie de toutes les dispositions prévues par le consortium.

---

[38] TEFE : Travail écrit de fin d'études

[39] Cellule Recherche de l'IFSI du CHR Metz Thionville, site de Metz /Saulcy, *Projet de mission transversale « Groupe Recherche »,* mai 2017

[40] Cellule Recherche de l'IFSI du CHR Metz Thionville, site de Metz /Saulcy, *Projet de mission transversale « Groupe Recherche »,* mai 2017.

[41] Site des écoles en santé du CHR Metz Thionville et CH Briey

Le programme Erasmus + ainsi que la liste des universités des pays partenaires sont présentés aux apprenants de 1ère année par les formateurs coordonnateurs Erasmus+.

Un retour d'expériences est réalisé par les apprenants en mobilité sortante. Il est organisé à l'IFSI sur un temps pédagogique en présence de tous les apprenants, des formateurs et des tutelles (représentants du Conseil Régional).

Les formateur coordonnateurs Erasmus+ assistés des membres de la commission Communication de la Coordination mettent en place un programme de communication : réunions entre apprenants, participation aux "forums métiers", presse locale et régionale, ressources en ligne sur le site des instituts et écoles en santé du CHR Metz Thionville et CH Briey.

Les formateurs coordonnateurs Erasmus+ assurent les liens entre les divers partenaires. Ils accompagnent les apprenants dans toutes leurs démarches.

La commission Erasmus+ s'étend à l'ensemble des IFSI de la Coordination. La sélection des apprenants en mobilité sortante est gérée par chaque IFSI. La négociation des places est centralisée par les formateurs coordonnateurs Erasmus+ du site de Metz.

En ce qui concerne les apprenants, les formateurs coordonnateurs Erasmus+ collaborent avec le formateur référent de suivi pédagogique de l'apprenant. Ils valident ensemble la demande de mobilité sortante des candidats sur la base de critères retenus et connus des apprenants et la présente en réunion pédagogique :

- ✓ Validation des semestres 1, 2, 3 et 4 selon le semestre de mobilité
- ✓ Implication de l'apprenant dans la formation et pertinence de ses motivations
- ✓ Attitude et comportement responsable et autonome
- ✓ Maitrise de la langue du pays d'accueil niveau B1

Deux types de mobilités sortantes sont proposées aux apprenants en soins infirmiers : stage et académique.

2.1 Les stages :

Les apprenants souhaitant réaliser un stage Erasmus+, répondent à l'appel à candidature à la fin du semestre 2 ou début de semestre 3.

Les stages de mobilité sortante sont liés aux stages obligatoires du programme de formation et de fait permettent l'attribution des ECTS au même titre que les autres stages.

L'évaluation du stage est assurée par les équipes partenaires du pays d'accueil.

2.2 La mobilité académique

Depuis l'année 2019/2020, les apprenants en soins infirmiers peuvent bénéficier d'une mobilité académique d'une durée d'un semestre :

- ✓ Semestre 4 : Université de Tor Vergata à Rome,
- ✓ Semestre 5 : La Haute Ecole Louvain en Hainaut, Jolimont en Belgique.

Durant cette mobilité académique, les apprenants suivent les cours, passent les examens dans la langue du pays et effectuent le stage correspondant au semestre de la mobilité. Le semestre est entièrement validé dans le pays choisi pour la mobilité académique.

2.3 La mobilité entrante

Depuis 2016, les IFSI de la Coordination accueillent des apprenants Erasmus+ en mobilité entrante.

Les référents Erasmus+ accueillent à l'IFSI, les apprenants en mobilité entrante, leur présentent les locaux, les personnes ressources et les accompagnent sur les différents lieux de stages pour prendre contact avec le maître de stage et/ou le tuteur de stage. Dès la deuxième semaine de stage, les apprenants bénéficient d'un suivi en stage par les formateurs référents Erasmus+. Tout au long de leur mobilité, ils peuvent contacter et rencontrer les formateurs référents Erasmus+. Ils sont invités à réaliser un bilan en fin de mobilité.

3. SSES (Service Sanitaire Des Etudiants en Santé)

En lien avec le Décret 2018- 472 du 12 juin 2018 et arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des apprenants en santé, le service sanitaire est mis en œuvre depuis la rentrée 2018.

Les objectifs visés sont :

- ✓ Initier aux enjeux de la prévention primaire définie par l'OMS pour réduire l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé
- ✓ Lutter contre les inégalités sociales et territoriales (Stratégie nationale de santé)
- ✓ Favoriser l'interprofessionnalité et interdisciplinarité
- ✓ Intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé

Ce SSES est déployé sur :

- ✓ Les enseignements théoriques des UE 1.2 S2 ; UE 1.2 S3 et 4.6 S3
- ✓ Un stage de 10 semaines pour lequel 3 semaines seront dédiées.

Les apprenants auront pour mission de mettre en place des actions de prévention concrètes autour des thématiques telles que :

- ✓ Nutrition
- ✓ Activité physique adaptée
- ✓ Addictions : alcool, tabac, cannabis, autres drogues illicites
- ✓ Education à la sexualité dont prévention des IST et contraception

D'autres actions peuvent être menées en lien avec les besoins repérés par les chefs d'établissement.

Ces actions de prévention se déroulent prioritairement auprès de publics relevant de dispositifs d'éducation prioritaire et dans les territoires où l'amélioration de l'accès aux soins est une nécessité, mais peut également se dérouler dans d'autres structures d'accueil.

En cas d'absence justifiée au cours du stage sanitaire, à raison de plus de 20%, un travail écrit sera demandé à l'étudiant pour l'obtention du certificat SSES.

4. Prévention des risques psychosociaux

Depuis septembre 2021, au sein de la Coordination des Ecoles en Santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey, un dispositif a été créé et mis en place pour les apprenants en Santé. Il s'intitule : « *Entre bien-être et mieux-être : un espace d'accompagnement des apprenants* ».

Il repose sur une idée fondatrice : « La clé ? Prendre soin de soi pour prendre soin des autres… » Cet espace, qui se décline sous forme d'ateliers (individuels ou en groupe), propres à chaque site des 5 filières, permet de prévenir ou limiter les troubles liés au stress durant leur formation en santé. Plusieurs ateliers sont proposés: *Méditation de pleine conscience (technique MBSR), Hypnose médicale et hypo-analgésie, approche type « coaching », atelier « écriture », café philosophique, représentations sur « Bien-être et Formation ».*

5. PIX

PIX [42]est un projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques, développée par le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation. PIX se substitue au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i).

Le code source de la plateforme PIX est libre et gratuit, ouvert à vie.

En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

- ✓ Informations et données
- ✓ Communication et collaboration
- ✓ Création de contenu
- ✓ Protection et sécurité
- ✓ Environnement numérique

Le principe de la certification est de valider un profil de compétences numériques obtenu sur la plateforme PIX afin que l'étudiant puisse le valoriser sur son CV, auprès d'un tiers.

E. Projet pédagogique des ESI de L1

L1 est une année de **découverte dans la dynamique de professionnalisation**. Les formateurs s'engagent à mettre en œuvre une pédagogie permettant aux apprenants de L1 d'atteindre les objectifs de formation suivants :

1. Découvrir et comprendre sa posture d'apprenant en :
   - ✓ Développant sa **créativité** pour le guider vers l'autonomie et le sens des responsabilités
   - ✓ Initiant un travail de réflexion sur ses **valeurs** personnelles et les valeurs professionnelles attendues
   - ✓ Repérant et questionnant ses **représentations** et **motivations** dans son projet professionnel
   - ✓ Apprenant à reconnaître et gérer ses **émotions** pour dépasser ses jugements de valeur
   - ✓ Repérant et/ou réajustant si besoin ses **modes d'apprentissage**
   - ✓ Découvrant sa capacité à **mobiliser ses connaissances** théoriques et pratiques pour les transférer aux situations de soins simples et pour appréhender des situations de plus en plus complexes
   - ✓ Participant **activement** à toutes les séquences de formation tout au long de son parcours de professionnalisation : SPI, SPC, TD, CM, TPG, Travaux de groupe, stages...

[42]PIX : https://pix.beta.gouv.fr/

2. Découvrir et comprendre la profession en :
   - ✓ Travaillant et s'appropriant les concepts liés à la profession : soin, relation, vie, maladie, douleur, souffrance, altérité, bienveillance, humanitude, empathie, écoute active, mort...
   - ✓ Découvrant la profession infirmière, l'environnement du soin et le travail en pluridisciplinarité : projet « Handicap » en partenariat avec l'IRTS et l'IFAS, projet « soins de confort » en partenariat avec l'IFAS.
   - ✓ Comprenant et s'appropriant le projet de soin centré sur la personne soignée
   - ✓ S'initiant à la démarche de recherche pour développer son sens critique, dans l'intérêt de la pratique infirmière et de sa propre pratique
   - ✓ Développant sa capacité à expliciter les évènements factuels : argumentation et compréhension du positionnement professionnel
   - ✓ Analysant et évaluant ses pratiques professionnelles, au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique et de l'évolution des sciences et techniques
   - ✓ Débutant l'acquisition des 10 compétences attendues. Au cours de la 1ère année de formation, les compétences ci-dessous sont particulièrement mobilisées au travers des UE et des stages :
     - C1 « évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier »,
     - C2 « concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »et
     - C3 « accompagner une personne dans la réalisation des soins quotidiens ».

3. Encourager la prise de responsabilité en :
   - ✓ Travaillant en étroite collaboration avec les représentants des apprenants de la promotion et des autres promotions, les formateur responsables d'UE, les coordonnateurs d'année, le secrétariat et l'équipe de Direction
   - ✓ Participant activement à la communication de travaux à partir d'une réflexion professionnelle et en adéquation avec le programme de formation, à l'intérieur de l'IFSI via le site des écoles en santé, et à l'extérieur de l'IFSI via la commission communication
   - ✓ **S'engageant** dans :
     - l'organisation des projets de promotion en lien avec les projets institutionnels, les Associations des apprenants en soins infirmiers et universitaires : ex : « journée portes ouvertes ». Il découvrira ainsi ses capacités à construire, argumenter, mettre en œuvre et évaluer un projet en groupe.
     - la traçabilité des enseignements dispensés dans l'UE dont il est responsable (cours sur clé USB à mettre sur PC 1er étage), à l'attention des étudiants de sa promotion
     - l'accueil des intervenants et la gestion des documents à remettre complétés au secrétariat L1 en fin de ½ journée (« fiche de renseignements » et « attestation intervenant »)
     - la gestion du matériel informatique qui doit être fonctionnel, du matériel et de la salle à la sortie du cours (chaises surélevées, tableaux à effacer, lumières éteintes, salle aérée…)

4. Acquérir le raisonnement clinique infirmier afin de prendre en soins jusqu'à 2 personnes soignées en :
   - ✓ S'appropriant les connaissances théoriques dans les domaines bio-psycho-sociaux et culturels des soins

- ✓ Apprenant à réaliser une démarche clinique argumentée au cours de chaque semestre. L'apprenant complétera son projet de soins par une planification des soins. Il le présentera si possible oralement en présence de son tuteur de stage ou d'un professionnel de santé sur son terrain de stage au formateur référent de stage
- ✓ Apprenant à formuler des objectifs de soins adaptés et personnalisés, de les évaluer avec justesse et les réajuster si nécessaire
- ✓ Participant activement à la prise en soin des personnes, avec qualité et sécurité, quel que soit le contexte de soins : réalisation de soins adaptés à la personne
- ✓ Effectuant des transmissions écrites et orales justes, fiables, pertinentes, et en particulier la présentation synthétique du groupe de personnes lors des transmissions orales
- ✓ Participant à l'organisation des soins
- ✓ Comprenant le parcours du patient et en développant une vision globale de la prise en soins de l'entrée à la sortie du patient
- ✓ Comprenant les missions de gestion et d'organisation inhérentes à la prise en soins des personnes soignées

5. <u>Acquérir la culture de la qualité dans les soins en :</u>
   - ✓ Découvrant et s'appropriant progressivement la démarche d'analyse et d'évaluation de la pratique professionnelle
   - ✓ Découvrant et utilisant correctement et à bon escient les différents outils de recueils de données mis à disposition dans les services de soins intra ou extra hospitaliers.
   - ✓ Participant à l'application des protocoles et des procédures des vigilances et des soins

6. <u>Acquérir les capacités relationnelles en</u> :
   - ✓ Prenant conscience de la nécessité de mener une réflexion approfondie sur la personne soignée, et plus particulièrement sur la personne âgée et la personne en situation de dépendance et/ou de handicap. Il apprend à repérer les enjeux éthiques, psycho-sociaux et culturels
   - ✓ Découvrant et réfléchissant sur la relation soignant-soigné et les dynamiques relationnelles de travail rencontrées
   - ✓ Apprenant à personnaliser l'accompagnement de la personne et de sa famille. L'apprenant est en capacité de prendre en compte les dimensions bio-psycho-sociales et culturelle des soins
   - ✓ Gardant l'esprit ouvert, créatif et éthique sur sa profession par l'utilisation appropriée des moyens de communication actuels

7. <u>Initier la construction de son identité professionnelle en :</u>
   - ✓ Comprenant la nécessité de s'inscrire dans une responsabilisation professionnelle qui prend en compte l'alternance de la formation et les différents contextes de travail
   - ✓ Développant progressivement sa critique constructive sur les pratiques professionnelles rencontrées
   - ✓ Découvrant l'émergence de son projet professionnel au regard de ses acquis et de ses expériences

F. Projet pédagogique des ESI de L2

L2 est une année de **renforcement dans la dynamique de professionnalisation et notamment dans le développement de l'autonomie et du travail en collaboration.**

Il s'agit d'une année charnière nécessitant d'une part :

- ✓ la mobilisation des connaissances acquises et en devenir dans toutes les situations de soins rencontrées (IFSI et Stages)
- ✓ d'autre part l'intégration de la diversité des pratiques professionnelles (IFSI et Stage) afin de construire sa propre identité professionnelle.

Les formateurs s'engagent à mettre en œuvre une pédagogie permettant aux étudiants de L2 d'atteindre les objectifs de formation suivants :

1. <u>Renforcer la posture professionnelle de l'apprenant en :</u>
   - ✓ Les inscrivant dans une démarche d'autoanalyse de leurs acquis (compétences, connaissances, implication, participation), de leurs besoins (objectifs et méthodes d'apprentissage, pratiques professionnelles…)
   - ✓ Accompagnant leur autonomisation dans cette démarche d'autoanalyse par l'utilisation des moyens mis à leur disposition (TPG de suivi pédagogique, fiches d'identification de stage, portfolio, metasyllabus, syllabus, livret ASA/APP, livret mémoire de fin d'études…)
   - ✓ Questionnant et affinant son projet professionnel au regard de ses acquis et de ses expériences.
   - ✓ Effectuant des bilans de compétences en SPI afin d'accompagner l'apprenant dans le développement et l'acquisition des 10 compétences. Au cours de la 2ème année de formation, les compétences particulièrement mobilisées au travers des UE et des stages sont :
     - C5 « initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs »,
     - C6 « communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins »,
     - C9 « organiser et coordonner les interventions soignantes »,
     - C10 « informer, former des professionnels et des personnes en formation ».
   - ✓ **Participant activement et en collaboration** à la conduite de projets par la mobilisation des méthodologies enseignées à travers les projets de soins : UE 3.2 ,3.3 et 5.3, les projets d'encadrement des professionnels et des stagiaires et les projets éducatifs : UE 5.4, UE 4.6 et 3.5.
   - ✓ **Participant activement** en IFSI : appropriation du planning (prendre connaissances des thèmes, des syllabus, relecture CM avant TD, recherches personnelles…), autonomisation dans les travaux de groupe (répartition des rôles, proposition de méthodes de travail, de restitution…)
   - ✓ Développant la capacité à mobiliser et conforter ses connaissances théoriques et pratiques et à les transférer pour s'adapter aux situations de soins plus complexes
   - ✓ S'initiant à la démarche de recherche : dynamique impulsée dans le cadre des ASA / APP et du mémoire de fn d'études qui contribue à l'acquisition des compétences 7 « analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle » et 9 « rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ». Le choix de la thématique du mémoire de fin d'études est validé en semestre 4. L'étudiant se questionne et se met en recherche pour mobiliser et approfondir ses connaissances dans la compréhension de la thématique. Il enrichit ainsi sa réflexion et développe son sens critique

- ✓ Développant ses capacités d'analyse critique et d'argumentation des pratiques professionnelles, au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique et de l'évolution des sciences et techniques
- ✓ Questionner et mesurer l'écart des pratiques professionnelles lié à l'alternance (Écart entre théorie et pratique) et aux différents contextes de travail.

2. <u>Encourager la prise de responsabilité en :</u>
   - ✓ S'engageant activement dans l'organisation des projets de promotion en lien avec les projets institutionnels, les Associations des étudiants en soins infirmiers et universitaires : ex : « Journée portes ouvertes ; Plan NRBC, Manifestations organisées sur le campus... ». Il développera ainsi ses capacités à construire, argumenter, mettre en œuvre et évaluer un projet en groupe.
   - ✓ Organisant et en participant à l'accueil et au tutorat des apprenants de première année
   - ✓ Participant à l'accueil et l'accompagnement des apprenants accueillis dans le cadre d'ERASMUS +
   - ✓ Ayant la possibilité de réaliser un stage dans le cadre du programme ERASMUS + en S5
   - ✓ Développant la communication de travaux à partir d'une réflexion professionnelle et en adéquation avec le programme de formation à l'intérieur de l'IFSI via le site des écoles en santé et à l'extérieur de l'IFSI et via la cellule communication.

3. <u>Approfondir le développement du raisonnement clinique infirmier afin de prendre en soin un nombre de personnes (de 2 à 5) en :</u>
   - ✓ Présentant succinctement et de façon actualisée un secteur de patients
   - ✓ Réalisant une démarche clinique argumentée au cours de chaque semestre. L'étudiant complétera son projet de soins par une planification des soins. Il présentera, en stage, son projet de soins oralement au formateur référent de stage en présence de son tuteur de stage ou professionnel de santé si possible
   - ✓ Ciblant des objectifs de soins adaptés et personnalisés
   - ✓ Prenant complètement en soins la personne soignée, avec qualité et sécurité, quel que soit le terrain, y compris en ambulatoire
   - ✓ Effectuant des transmissions écrites et orales justes, fiables, et pertinentes, et en particulier la présentation synthétique d'un groupe de personnes soignées lors des transmissions orales
   - ✓ Étant en capacité d'organiser les soins pour un secteur de personnes soignées.
   - ✓ Développant une vision globale de la prise en soins de l'entrée à la sortie de la personne soignée dans la globalité du parcours patient
   - ✓ Étant capable d'évaluer avec justesse les objectifs fixés et de les réajuster si nécessaire dans le délai approprié, y compris dans les situations d'urgence
   - ✓ Étant en capacité de participer aux missions de gestion et d'organisation inhérentes à la prise en soins des personnes soignées.

4. <u>Développer la culture qualité dans les soins et notamment en :</u>
   - ✓ S'appropriant la démarche d'analyse des risques liés aux pratiques professionnelles.
   - ✓ Utilisant conformément les différents outils de gestion des risques.
   - ✓ Appliquant les protocoles et les procédures des vigilances.

5. Approfondir ses capacités relationnelles en :
   - ✓ Menant une réflexion approfondie sur la relation soignant soigné en identifiant les enjeux éthiques et culturels dans un esprit d'ouverture.
   - ✓ Personnalisant l'accompagnement de la personne soignée et ses aidants : Etudes de situations, jeux de rôles.
   - ✓ Identifiant et analysant les dynamiques relationnelles de travail.
   - ✓ Etayant son sens critique, développant son sens de l'écoute et en étant force de proposition constructive

G. Projet pédagogique des ESI de L3 :

L3 est une année de **consolidation et d'affirmation dans la dynamique de professionnalisation**. Les formateurs s'engagent à mettre en œuvre une pédagogie permettant aux étudiants de L3 d'atteindre les objectifs de formation suivants :

1. Consolider la posture professionnelle de l'apprenant en :
   - ✓ Effectuant des bilans de compétences en SPI afin d'accompagner l'apprenant dans le développement et la consolidation de ses 10 compétences. En fin de 3ème année de formation, l'ensemble des compétences auront été mobilisées et validées
   - ✓ Développant la capacité à mobiliser et conforter ses connaissances théoriques et pratiques et à les transférer pour s'adapter aux situations de soins complexes
   - ✓ Accompagnant l'apprenant dans l'élaboration de son projet professionnel et dans le choix de son stage de S6 en lien avec ce projet
   - ✓ Participant activement à des projets au sein des équipes de soins
   - ✓ Travaillant en pluridisciplinarité sur le terrain
   - ✓ Lui proposant de construire des activités de Santé Publique en tant qu'acteur de Santé : ateliers de prévention et d'éducation à la santé auprès de collégiens, d'un public d'étudiants de l'Ile du Saulcy.
   - ✓ Réalisant le mémoire de fin d'études qui contribue à la validation des compétences 7 « analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle » et 8 « rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ». Le mémoire de fin d'études est réalisé à partir d'une thématique professionnelle. L'apprenant se questionne et se met en recherche pour mobiliser et approfondir ses connaissances dans la compréhension de la thématique. Il enrichit ainsi sa réflexion et développe son sens critique. L'apprenant s'inscrit dans une démarche de recherche dans l'intérêt de la pratique infirmière et de sa propre pratique. Il utilise pour ce faire ses capacités à expliciter, à argumenter et à se positionner professionnellement
   - ✓ S'impliquant dans les UE
   - ✓ Analysant et évaluant ses pratiques professionnelles, au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique et de l'évolution des sciences et techniques
   - ✓ Participant à la formation d'autres stagiaires.

2. Affirmer la prise de responsabilité en :
   - ✓ Organisant une « journée portes ouvertes » sur le site de l'IFSI, qui offre aux apprenants l'opportunité de s'inscrire dans un projet institutionnel et d'y trouver leur place. La participation à cette organisation d'ampleur, permet aux apprenants de développer leurs capacités à construire, argumenter, mettre en œuvre et évaluer un projet.
   - ✓ Participant à l'accueil et l'accompagnement des étudiants accueillis dans le cadre d'ERASMUS +.
   - ✓ Réalisant des communications de travaux à partir de réflexions professionnelles via le site internet des écoles en santé et via la cellule communication.

3. Approfondir le développement du raisonnement clinique infirmier afin de prendre en soins 5 à 12 personnes en :
   - ✓ Réalisant une démarche clinique argumentée au cours de chaque semestre.
   - ✓ En présentant son secteur de patients sous forme de transmissions orales au formateur référent de stage lors de la séquence d'encadrement.
   - ✓ Présentant le projet de soins formateur référent de stage oralement en présence, idéalement, du tuteur de stage ou du professionnel de proximité
   - ✓ Ciblant des objectifs de soins adaptés et personnalisés.
   - ✓ Prenant en soins la personne soignée dans sa globalité, avec qualité et sécurité, quel que soit le terrain
   - ✓ Effectuant des transmissions écrites et orales justes, fiables, et pertinentes.
   - ✓ Étant en capacité de programmer et de prioriser les soins pour un secteur de 5 à 12 personnes soignées.
   - ✓ Développant une vision globale de la prise en soins de l'entrée à la sortie de la personne soignée.
   - ✓ Évaluant avec justesse les objectifs fixés et en réajustant si nécessaire dans le délai approprié, y compris dans les situations d'urgence.
   - ✓ Assurant les missions de gestion et d'organisation inhérentes à la prise en soins des personnes soignées.

4. Développer la culture qualité dans les soins et notamment en :
   - ✓ S'appropriant la démarche d'analyse et d'évaluation de la pratique professionnelle.
   - ✓ Utilisant conformément les différents outils de recueils de données mis à disposition dans les services de soins intra ou extra hospitaliers et à l'IFSI.
   - ✓ Appliquant les protocoles et les procédures.

5. Consolider les capacités relationnelles en :
   - ✓ Prenant en compte la dimension culturelle dans les soins.
   - ✓ Menant une réflexion approfondie sur la fin de vie en identifiant les enjeux éthiques et en personnalisant l'accompagnement de la personne soignée et de son entourage
   - ✓ Gardant l'esprit ouvert sur sa profession par le biais des moyens de communication actuels.

6. Poursuivre la construction de l'identité professionnelle en :
   - ✓ Intégrant la nécessité de s'inscrire dans une responsabilisation professionnelle.
   - ✓ Affirmant son sens critique sur les pratiques professionnelles et en proposant des axes d'amélioration.

H. Intégration des médecins étrangers et sagefemme : dispositif de formation

1. Conditions d'accès au DEI[43].

« *Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier défini à l'article 35, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes : Les personnes relevant des dispositions de l'article 9 déposent auprès de l'établissement de formation leur demande de présentation du diplôme comprenant les pièces suivantes :*

1° La copie d'une pièce d'identité ;

2° Le (s) diplôme (s) originaux détenu (s) et autorisation (s) d'exercice concernée (s) ;

3° Un curriculum vitae ;

4° Une lettre de motivation »

- ✓ Réalisation et validation des UE :
  - U.E 3.1 semestre 1 : raisonnement et démarche clinique (15 h de CM et 25 h de TD)
  - UE 3.1 semestre 2 : raisonnement et démarche clinique (5 h de CM et 25 h de TD)
- ✓ **Pour les médecins** :
  - Réalisation de 15 semaines de stage à temps complet : réparties sur deux stages
  - Validation des compétences :
    - Compétence 1 : évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
    - Compétence 2 : concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
    - Compétence 4 : mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
    - Compétence 9 : organiser et coordonner des interventions soignantes
- ✓ Pour les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la **profession de maïeuticien** en France ou à l'étranger
  - Réalisation de 5 semaines de stage à temps complet
  - Validation des compétences :
    - Compétence 1 : évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
    - Compétence 4 : mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- ✓ Réalisation et validation d'un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages (50 000 signes) centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier. *Méthodologie « Recherche » des ESI, grille d'évaluation spécifique*

2. Pièces administratives exigées

- ✓ Diplômes : vérification de l'authenticité (Tribunal : traducteur assermenté)
- ✓ Attestations des employeurs
- ✓ Dossier médical complet
- ✓ Certificat médical d'un médecin agrée (Aptitude physique et psychologique)
- ✓ Dossier vaccinal
- ✓ Frais d'inscription : 170 euros (Rentrée 2023)

[43] Articles9 et 10 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif à la formation infirmière.

- ✓ Acquittement de la CVEC : 100 euros (Tarifs sept 2023)
- ✓ Frais de scolarité : fixés sur la base du tarif de PEC du CR en vigueur à la rentrée de septembre 2021 Couverture Sécurité sociale
- ✓ Assurance professionnelle spécifique stage.

3. Tenues professionnelles sont fournies par les établissements d'accueil en stage

4. Documents remis à l'intégration :

- ✓ Projet pédagogique
- ✓ Règlement intérieur
- ✓ Livret de recueil des textes relatifs à la formation
- ✓ Portfolio

5. Accompagnement pédagogique.

Objectif : permettre au candidat d'acquérir les compétences requises pour exercer le métier d'infirmier en France. Pour ce faire l'apprenant intègre l'année L1 avec les apprenants de première année afin de suivre sur le semestre1 et 2, les cours des U.E 3.1 « raisonnement et démarche clinique (15 h de CM et 25 h de TD) ». (5 h de CM et 25 h de TD) en semestre 2.

- ✓ Désignation d'un formateur référent.
- ✓ Missions du formateur référent en liaison avec l'adjoint au Directeur
  - Accueil
  - Accompagnement : suivi pédagogique
  - Elaboration d'un contrat pédagogique
  - Liaison avec les coordonnateurs d'année de L1/L2 et L3 pour la présence possible aux cours (CM/TD) en lien avec les éléments des compétences
    - Compétence 1 : UE 2.3 S2 /UE 3.1 S1 et S2 /UE 5.2 S2
    - Compétence 2 : UE 3.2 S2 et S3
    - Compétence 4: UE 2.1 S1 /UE 2.2 S1 /UE 2.4 S1 /UE 2.6 S2 /UE2.11 S1 /UE 4.3 S2 /UE 4.4 S2
    - Compétence 9 : UE 3.3 de S3 et de S5 et rencontre des FORMATEURS responsables de l'IFAS
  - Travail écrit de 15 à 20 pages :
    - UE 6.1 S1
  - Liaison avec le documentaliste, M Henry : accès à la BU
  - Liaison avec le formateur référent des affections de
  - Liaison avec les partenaires de terrain pour la partie stage : négociation d'affectation de stage, rencontre avec le maître de stage, lien avec le tuteur.
  - Suivi dans les acquisitions des éléments de compétence
  - Evaluation du travail écrit (Pas de soutenance orale)
  - Finalisation du dossier DEI et présentation du dossier du candidat au jury du DEI avec les apprenants L3 en fin d'année universitaire lorsque le candidat a validé l'ensemble des UE, des compétences, le travail de recherche ainsi que les semaines de stage.

I. Evaluation du projet pédagogique

Objectif : Le projet pédagogique est validé Il est conforme, pertinent, cohérent, réalisable et respecte les critères d'évaluation ci-dessous.		Codage		
Le Projet pédagogique doit être	Le projet pédagogique	OUI	NON	Observations
Conforme	1. Respecte l'Annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale […] 2. Répond au cadre réglementaire de la formation 3. Est actualisé à chaque rentrée scolaire/ universitaire 4. Définit les modalités de sa diffusion *(apprenants, partenaires, tutelles)*			
Pertinent	1. Répond à des orientations professionnelles explicites (finalités, concepts, valeurs.) 2. Intègre la stratégie de développement de l'offre numérique 3. Prend en compte les éléments du bilan pédagogique 4. Définit les principes pédagogiques visant l'atteinte des objectifs 5. Enonce les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation 6. Explicite les choix de l'alternance de la formation au niveau théorique et clinique 7. Explicite le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap 8. Développe les modalités d'individualisation des parcours et la stratégie de prévention des ruptures des parcours			
Précis	1. Communique la planification de l'alternance 2. Liste les lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires 3. Explicite les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil 4. Communique sur les prestations offertes à la vie étudiante.			

	5. Répond aux compétences professionnelles attendues dans l'exercice 6. Répond aux évolutions professionnelles 7. Explicite le dispositif de suivi pédagogique 8. Explicite le dispositif d'évaluation			
Réalisable	1. Tient compte des ressources disponibles : humaines, matérielles, financières et organisationnelles 2. Intègre une vision prospective des compétences des formateur 3. Intègre la dimension économique 4. Prévoit une évaluation du projet			

J. Annexes

Annexe 1 : Plan de Reprise d'Activité (PRA)

Annexe 2 : Lettre d'engagement Qualité de l'institut

Annexe 3 : Cartographie Démarche Qualité

Annexe 4 : Aménagement d'études pour profils particuliers

Annexe 5 : Charte d'engagement pour l'accessibilité aux formations en santé des personnes en situation de handicap

Annexe 6 : Organigramme IFSI/IFAS CHR Metz Thionville site de Briey

Annexe 7 : Répartition des missions des cadres de santé formateur

Annexe 8 : Répartition des missions transverses des cadres de santé formateur

Annexe 9 : Répartition des compétences / formateur

Annexe 10 : Répartition des missions des secrétaires

Annexe 11 : Cadrage programmatique IFSI Briey 2022/2023

Annexe 12 : Modèle de convention de stage

Annexe 13 : Charte d'encadrement des ESI

Annexe 14 : Les 9 engagements pour la Qualité de vie des stagiaires paramédicaux

Annexe 15 : Fiches identifications stages

Annexe 16 : Politique de stage Coordination des écoles

Annexe 17 : Calendrier des partiels et CAC

Annexe 1 : Plan de Reprise d'activité PRA

Rubrique « Présentation de l'institut de formation »

www.ecolesantemetz.com

Annexe 2 : Lettre d'engagement Qualité de l'institut

Rubrique « Engagement Qualité » PJ « *Lettre d'engagement qualité'*

www.ecolesantemetz.com

Annexe 3 : Cartographie Démarche qualité

LA DEMARCHE QUALITE AU SEIN DE LA COORDINATION DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION EN SANTE DU CHR METZ-THIONVILLE ET CH BRIEY

Ecoles et instituts de formation en santé

du CHR Metz-Thionville et CH Briey

Institut :

Année scolaire 2023 - 2024

Engagement qualité et démarche d'amélioration continue

La coordination des écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et du CH Briey représente un ensemble de 10 écoles et instituts, couvrant 5 filières de formation, répartis sur 5 sites géographiques et comptant près de 1600 apprenants. L'institut … de …… fait partie de cette coordination. Il est agréé pour la formation de ……. apprenants.

L'ensemble de ces instituts est engagé dans une démarche qualité depuis que la coordination a vu le jour, en 2015. Un SMQ (Système de Management de la Qualité) y est déployé, et tend vers une conformité croissante avec la norme système ISO 9001 :2015.

L'activité globale de la Coordination est orchestrée selon une approche processus, dont le pilotage de chacun est assuré par les membres de l'équipe de direction. Des binômes de pilotage processus associant Adjoint de direction et Relais qualité, opèrent pour une amélioration continue de ces derniers.

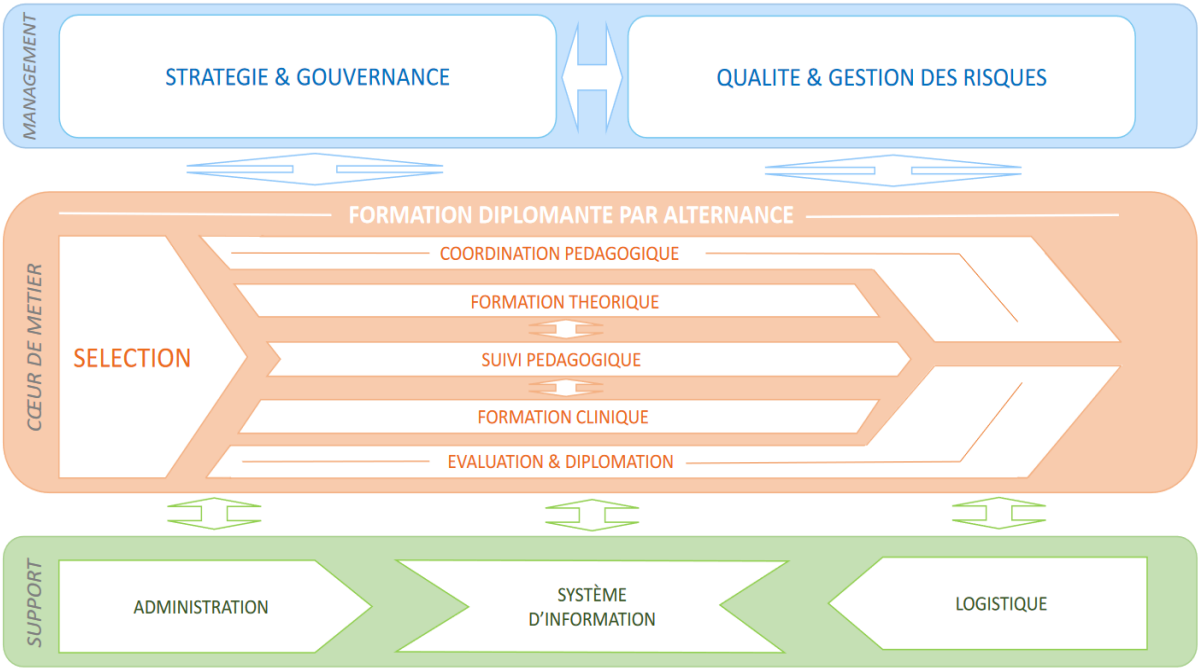

Fig. 1 – Cartographie des processus de la coordination V8-2023

Ce système s'appuie sur un organe essentiel : le **CoPil** (Comité de Pilotage) **qualité**. Celui-ci, de façon bimensuelle, rassemble autour du Directeur coordonnateur général et du Coordonnateur qualité, 7 relais qualité (0,3 ETP), une secrétaire (0.2 ETP), ainsi que l'ensemble des adjoints de Direction, dans leurs rôles de pilotes de processus.

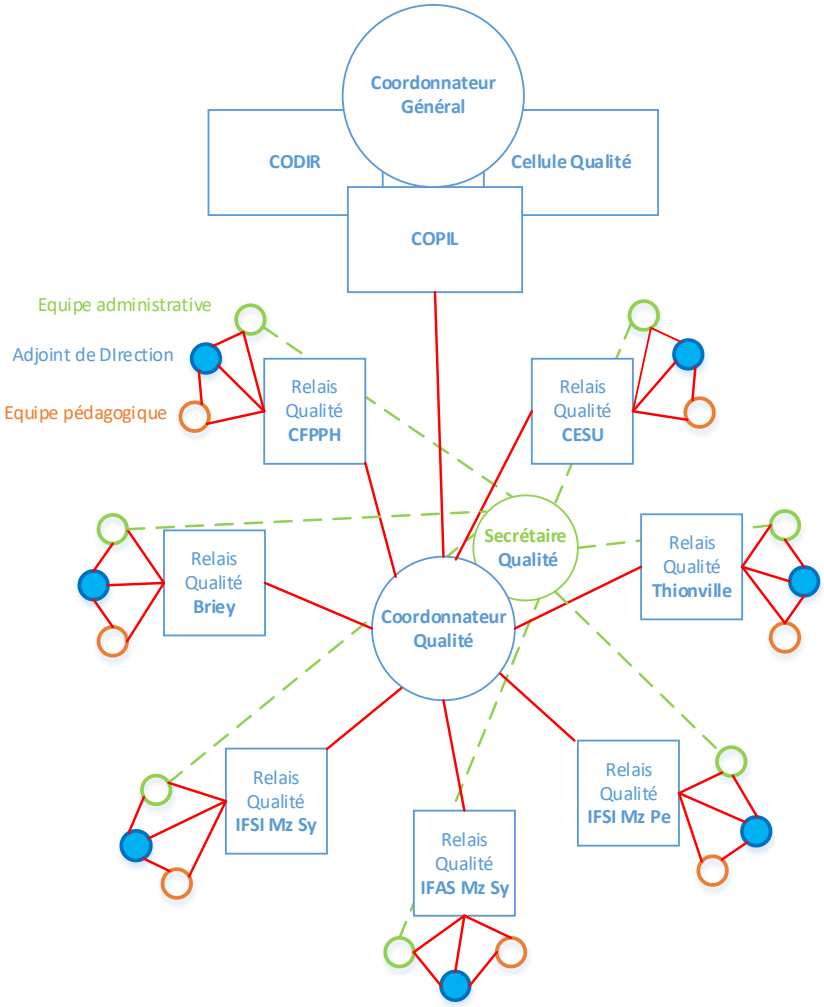

Fig 2- Représentation opérationnelle du SMQ de la Coordination

Les relais et la secrétaire qualité sont les interlocuteurs privilégiés du coordonnateur. Le rôle des relais qualité revêt 2 dimensions :

- **Au niveau central** (Coordination) : ils opèrent en binôme avec les pilotes de processus, mettant leur compétence technique (méthodes et outils qualité) au service du pilotage de processus.
- **Au niveau local** (institut) : soutenus dans leur rôle par les adjoints de Direction, ils accompagnent les équipes dans le déploiement conforme sur site de la politique qualité définie chaque année à l'occasion d'une revue de Direction (RDD). Ils constituent alors un lien fonctionnel entre les équipes des instituts et la fonction centrale.

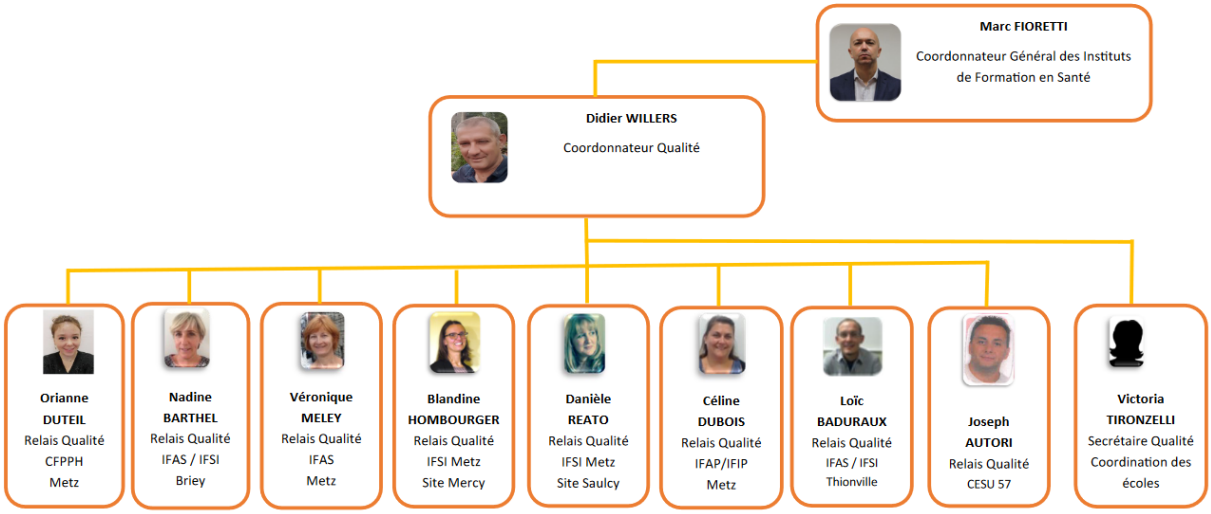

Fig. 3 - Organigramme de la cellule qualité

La journée du mardi est, pour la Coordination, dédiée à l'alimentation, la régulation et la supervision que nécessitent le fonctionnement et le développement du SMQ.

Enfin, il est à noter que ce SMQ est digitalisé, s'appuyant sur un ensemble d'applicatifs, dont une **GED** (Gestion Electronique des Documents) robuste, qui composent un environnement numérique essentiel au vu de la dimension de la Coordination.

Activité 2022-2023 : les grandes lignes

La **certification Qualiopi** a été obtenue en première présentation, et sans réserve, en décembre 2021 pour les instituts du CH Briey et ceux du CHR Metz-Thionville, à l'exception du Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière de Metz qui a bénéficié quant à lui, de la **certification Eduform**, en partenariat avec le Greta Lorraine Nord.

Les audits de surveillance, planifiés pour la rentrée 2023, ont été l'occasion de poursuivre le renforcement de la conformité au **R**éférentiel **N**ational **Q**ualité.

Concrètement, des améliorations notables ont été apportées :

- Dans le champ du pilotage des processus métiers :
  - Formalisation de la démarche d'amélioration continue (dashboards processus, plans d'action, fiches projets)
  - Enrichissement des macro procédures pour les processus métier
- Dans le champ du recueil de données :
  - Dotation des processus métier en collecteurs et dashboards d'indicateurs de performance (KPI) et de satisfaction
  - Renforcement de la démarche de recueil de données de satisfaction des apprenants (enquête bi-annuelle, retours apprenants, collecte de données systématique en retour de stage…)
- Dans la maîtrise documentaire : réingénierie de la GED, constitution de bibliothèques processus.

La prise en compte des **parties intéressées** que sont les apprenants, les personnels internes, les intervenants, les maîtres de stages et autres partenaires locaux et régionaux est source d'évaluation et d'interrogation des pratiques, ainsi que d'amélioration.

Satisfaction apprenants : résultats 2023

ÉVOLUTION DE LA SATISFACTION DES PARTIES INTERESSEES COORDINATION
*(*Net Promoteur Score)*

	Filière	Institut	Promotion	Année scolaire 2022 - 2023								
				Campagne #1 (12 au 16/12/22) *IFIP (22 au 28/05/23)*				Campagne #2 (22 au 28/05/23)				
				Effectifs au 01/12/2022	Nombre de répondants	Taux de retours	Tx Satisfaction	Effectifs au 01/05/2023	Nombre de répondants	Taux de retours	Tx Satisfaction	Evol
Apprenants	IFSI	Briey	L1	33	27	81.8	85.2	32	21	65	71.5	↘
			L2	27	19	70.4	84.2	27	17	63	71.0	↘
			L3	40	32	80.0	64.5	36	15	42	85.7	↗
			Institut	100	78	78.0	76.6	95	53	66	75.0	↘
		Metz-Mercy	L1	0	0	0	0					
			L2	63	14	22.2	71.4					
			L3	8	8	100.0	87.5					
			Institut	71	25	35.2	75					
		Metz Peltre	L1	155	97	62.6	73.4	142	50	35	80.0	↗
			L2	113	122	108.0	63.1	110	68	62	42.4	↘
			L3					71 (Mercy)	23	32	73.9	↘
			Institut	268	225	84.0	69.2	323	142	44	61.4	↘
		Metz Saulcy	L1	182	124	68.1	76.2	173	99	57	78.4	↗
			L2	146	58	39.7	70.7	144	49	34	49.0	↘
			L3	210	69	32.9	53.6	180	48	27	49.0	↘
			Institut	538	252	46.8	68.4	497	196	39	69.1	↗
		Thionville	L1	95	37	38.9	68.6	88	20	23	57.9	↘
			L2	74	72	97.3	61.1	72	65	90	52.3	↘
			L3	98	37	37.8	52.9	84	23	28	65.2	↗
			Institut	267	160	59.9	61.8	244	108	44	56.1	↘
	TOTAL Filière			1244	746	60.0	68	1159	500	43	64.7	↘
	IFAS	Briey		30	30	100.0	63.3	18	12	67	75.0	↗
		Saulcy		30	23	76.7	100	28	18	64	88.9	↘
		Thionville	Apprentis	9	4	44.4	100	9	4	44	25.0	↘
			Autres	38	33	86.8	87.5	35	12	34	83.3	↘
			Total	47	37	78.7	88.9	44	16	36	68.8	↘
	TOTAL Filière			107	96	89.7	84.2	90	46	51	78.3	↘
	IFAP			20	17	85.0	100	21	21	100	95.2	↘
	IFIP (rentrée décalée)			20	19	95.0	100					
	CFPPH		Apprentis	24	22	91.7	95.5	24	15	63	93.3	↘
			Autres	42	37	88.1	94.4	42	25	60	100.0	↗
			Total	66	59	89.4	94.8	66	40	61	97.5	↗
	Coordination			1457	964	66.2	72.5	1356	625	46	68.4	↗

Fig. 4 – Synthèse satisfaction apprenants Coordination 22-23

Amélioration de l'environnement numérique de travail et des outils collaboratifs : un accès à l'information étendu pour les apprenants

Le site web de la Coordination (*www.ecolesantemetz.com*) représente à ce jour un volume de plus de 300 pages. L'activité s'y stabilise (env. 320.000 sessions / 9 mois : 1500 sessions/j), depuis l'ouverture du site en 2015. Augmentation du nombre de sessions par utilisateur, baisse du nombre de pages par session ainsi que du taux de rebond peuvent s'interpréter comme un accès à l'information plus rapide et/ou pertinent ; et de meilleures compétences numériques chez les apprenants. L'accompagnement numérique lors des rentrées, effectué par les relais qualité et l'augmentation des fonctionnalités dédiées à la pédagogie expliquent en partie ces résultats.

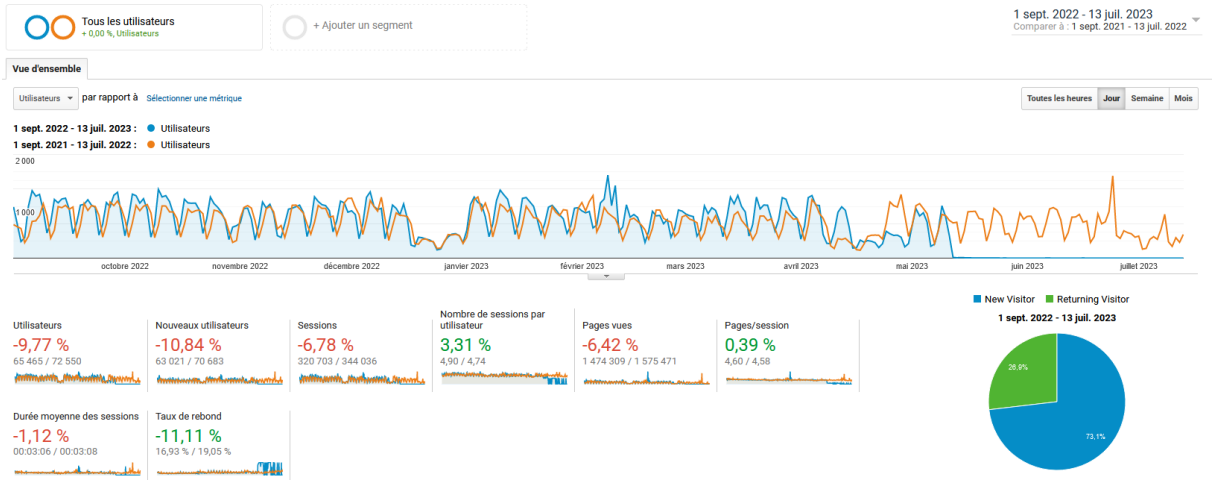

Fig. 5 – Rapport d'audience du site web *https://ecolesantemetz.com*, source Google Analytics au 17/07/23

La particularité du site de la coordination est d'héberger des **espaces étudiants** qui permettent à ces derniers d'accéder à un grand nombre d'informations :
- fils d'actualités
- plannings et programmatiques
- annuaire
- documents d'information divers…

Mais aussi et surtout, **ces espaces ouvrent sur le système de gestion documentaire**. Les apprenants ont ainsi accès :

- aux **supports d'enseignements théoriques** (5000 documents dynamiques hébergés sous forme de syllabus) et à leur évaluation
- aux **fiches d'identification des lieux de stage** (env. 500 à ce jour) et à leur évaluation

En 2021–2022, une **plateforme de dépôt de fichiers sécurisée** a été développée pour que les apprenants puissent restituer travaux et évaluations au sein de cet environnement. Sa mise en production a sécurisé les opérations en lien avec le processus [Evaluation & Diplomation].

Le recueil de satisfaction et l'évaluation de la conformité des stages sont rendus systématiques, via l'adjonction d'un applicatif spécifique permettant le **recueil de données à l'issue de chaque stage** et cela, à l'intérieur même de chaque fiche stage, ce qui permet un reporting des données au niveau central, via le processus de la formation clinique et sert de base formelle pour travailler à l'amélioration de la [Formation clinique] des apprenants.

Le pendant de ce dispositif pour la [Formation théorique] est en cours de développement.

Enfin, la gestion des dossiers des apprenants, ainsi que la gestion de l'activité pédagogique planifiée des instituts, s'appuient sur un environnement dont l'éditeur est Berger-Levrault. Un projet de mise à niveau et de fusion des bases est en cours depuis trois années. Les premiers volumes ont été livrés en juin 2023.

Perspectives 2023-2024

Qualiopi : audit de surveillance en septembre/octobre 2023

La certification Qualiopi implique des audits externes à la fréquence de 18 mois. Les audits de suivi ont été planifiés pour les sites de Briey et de Metz-Thionville. Outre le contrôle effectué sur les points pris en compte lors de l'audit initial, l'accent sera mis sur les dispositifs de veille (veille réglementaire, veille métiers, veille pédagogique et technologique) ; les aménagements en faveur du public en situation de handicap ; la satisfaction des bénéficiaires et le suivi des actions correctives apportées au système.

Ce dernier point est l'expression directe de la mise sous assurance qualité des instituts de formation. Des éléments de preuves de la formalisation de cette démarche d'amélioration seront attendus par les auditeurs.

Management des relations avec les parties intéressées : maîtres de stage, intervenants

Le développement des outils numériques dédiés à la robustesse de l'ingénierie pédagogique devrait déboucher sur une collaboration plus formelle avec les maîtres de stage et intervenants (prestataires et vacataires). En effet la relation qui les lie aux instituts est de nature proche des formes de sous-traitance ; la maîtrise des risques autant que la démarche d'amélioration continue doivent s'y étendre. Cela impliquera sans doute d'ouvrir l'environnement numérique à ces parties intéressées, dans la perspective d'un travail collaboratif plus affirmé.

Pilotage processus, Otarie, enquêtes de satisfaction

En parfaite cohérence avec les exigences du référentiel Qualiopi, le pilotage des processus de management et cœur de métier, est amené à se renforcer. Le suivi des actions d'amélioration impose d'appliquer le classique PDCA en qualité (roue de Deming) : Planifier, Mettre en œuvre, Evaluer, Ajuster. Soit au final, pour les pilotes de processus, être en capacité de disposer d'indicateurs pertinents, de moyens de mesure et d'évaluation, qui impliquent la formalisation d'objectifs et de suivi des réalisations.

Le management de la qualité permettra aux organes décisionnaires de disposer d'une information toujours plus complète afin d'ajuster la stratégie institutionnelle.

Il sera nécessaire d'étendre les fonctionnalités de l'outil de traitement des réclamations, au traitement des évènements indésirables, ainsi que des non-conformités ; ces deux aspects concerneront préférentiellement les personnels internes de la Coordination et permettront l'ajustement du SMQ.

Recherche de transversalité

Une lecture plus transversale de la démarche qualité devrait être renforcée avec le développement de 2 projets d'envergure.

Le premier, placé sous l'autorité des processus [Qualité &GdR] et [Coordination pédagogique] et dont les bases ont été posées début 2023, consistera au suivi d'**apprenants traceurs**. A l'instar de ce qui existe au sein des établissements hospitaliers, l'objectif est de recueillir, analyser et traiter les données de vécu d'un échantillon d'apprenants de la Coordination. Cela afin, entre autres, de déceler d'éventuelles incohérences dans les rouages du déroulé de l'expérience utilisateur au sein de chaque institut de la Coordination.

Le second, placé sous l'autorité du processus [Qualité &GdR] consistera à développer une stratégie d'audits internes afin de contrôler et évaluer le degré de conformité des pratiques professionnelles avec les procédures métiers en vigueur. Ce projet ambitieux permettra d'amorcer une dynamique d'évaluation ciblée des pratiques professionnelles et permettra d'obtenir un feed-back sur les procédures en vigueur afin d'en mesurer la pertinence et l'adaptation au contexte.

Orientation ISO 9001 réaffirmée

Eu égard à la convergence du modèle Qualiopi et celui de l'ISO 9001, en accord avec la politique qualité définie par la Direction de la Coordination, le déploiement de la démarche qualité se poursuit en se référant au modèle ISO 9001, norme système. Ainsi, les 7 principes de la norme constituent la dynamique de la démarche qualité déployée et se renforcent, au sein de la coordination des écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey :

- Orientation client
- Leadership (responsabilité de la direction)
- Implication du personnel
- Approche processus
- Amélioration (continue)
- Prise de décision fondée sur des preuves
- Management des relations avec les parties intéressées

La consolidation du SMQ en référence à l'ISO 9001 a permis jusqu'ici, et permettra d'anticiper encore les exigences des certifications à venir.

Annexe 4 : Aménagements d'études pour profils particuliers

Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009
Article 1ier / alinéa 3
Aménagements d'études pour profils spécifiques

Différents profils pouvant solliciter un aménagement de parcours.

Activités complémentaires aux études

- Étudiants salariés justifiant d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les six derniers mois
- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Etudiants entrepreneurs
- Etudiants artistes
- Etudiants sportifs de haut niveau,
- Etudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'éducation : Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017- article 34(liens)
    - Responsabilités exercées au sein du bureau d'une association
    - Accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle
    - Réalisant une mission dans le cadre du service civique
    - Réalisant un volontariat militaire
    - *Réalisant une activité professionnelle*
    - Elus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

Situations personnelles particulières

- Femmes enceintes
- Etudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant
- Étudiants en situation de handicap
- Etudiants à besoins éducatifs particuliers
- Étudiants en situation de longue maladie

Descriptif du dispositif

Les mesures concrètes prises en faveur de l'étudiant sont du ressort exclusif de l'IFSI qui l'accueille et seront explicitées par le directeur.

Aménagements possibles pour les IFSI de la Coordination :

- La durée du cursus d'études : Chaque semestre comprend 20 semaines de cours et stage en alternance. Une année universitaire comprend deux semestres. L'étalement d'une année d'études sur 2 ans est possible à raison d'un semestre par année d'études dans le respect du cadrage programmatique avec conservation des notes.
  Sera pris en compte, l'exonération des frais d'inscription la deuxième année lorsque la formation est étalée sur deux années universitaires.

- L'emploi du temps :la priorité est donnée à l'étudiant en aménagement de parcours lors de la composition des groupes de travaux pratiques et travaux dirigés.

- L'étudiant en aménagement de parcours est dispensé des cours obligatoires (en cas de convocation à une sélection nationale ou internationale sur justification).

- Les modalités d'enseignement : l'étudiant en aménagement de parcours a la possibilité d'accéder à certains cours à distance : cours magistraux en ligne et accès aux métasyllabus et syllabus sur le site internet des Ecoles en Santé
- Les modalités des épreuves de certification : l'adaptation du calendrier des épreuves de certification peut être aménagée dans les conditions suivantes : la session initiale des épreuves est réalisée sur le semestre de présence.
  La session de rattrapage des épreuves est programmée à l'issue des deux semestres (Article 24).
  De fait, le passage en année supérieure est traité à l'issue des deux semestres réalisés sur 2 années universitaires, soit sur la deuxième année.
  Les aménagements des temps des épreuves de certification et les aménagements des postes informatiques sont organisés en lien avec le certificat MDPH.

Les aménagements de déroulement des études sont accordés pour une année universitaire. Ils font l'objet d'un contrat pédagogique annuel signé entre l'ESI et la direction.

Ces aménagements sont soumis à la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Dossier de candidature :

Les étudiants désireux de bénéficier d'un aménagement de parcours doivent remplir un dossier de candidature (à télécharger) comportant obligatoirement :

- un descriptif de leurs besoins,
- d'une lettre de motivation expliquant la démarche du/de la candidat(e) ;
- de tout document prouvant les engagements (diplômes, attestations, certificats, etc.) ou attestant de la situation particulière motivant la demande.

Ce dossier est à adresser au directeur de l'IFSI, accompagné des éléments de justification :

- à la date d'inscription dans l'année de formation universitaire.
- pour les étudiants en situation de réintégration, en même temps que la demande de réintégration

L'instruction des dossiers est réalisée par le directeur de l'école concernée dans le mois suivant la rentrée avant la présentation du dossier à la section pédagogique.

Dans l'attente de la décision de la section pédagogique, l'étudiant ne peut bénéficier d'aucun aménagement de parcours de formation

Activités complémentaires aux études.

Bénéficiaires	Justificatifs
Étudiants salariés justifiant d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les six derniers mois	Contrat de travail : dans les 6 derniers mois à la date d'entrée à l'IFSI : au moins 10 h de travail / semaine en moyenne
Etudiants engagés dans plusieurs cursus	Certificats de scolarité
Etudiants entrepreneurs	Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (N° SIREN / SIRET) Certificat INSEE
Etudiants artistes	o attestation d'inscription dans la structure artistique d'accueil (conservatoire, théâtre …) o attestation de niveau artistique (diplômes

	etc.) o courriers et avis éventuels de tierces personnes, justifiant ce statut (préciser la fonction + signature)
Etudiants Sportifs de Haut Niveau : Appartenir aux Projets de Performance Fédéraux (PPF) qui déclinent la stratégie fédérale du haut niveau et doit comporter deux programmes distincts Etre dans un centre de formation d'un club professionnel.	Une attestation du ministère des sports ou de la Fédération certifiant le niveau de pratique Justificatifs prouvant l'appartenance aux listes ministérielles des sportifs ou des arbitres de haut niveau pour l'année en cours : Espoirs, relève, sénior, élite, reconversion, Sportifs des Collectifs Nationaux (SCN).
o Etudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'éducation : Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017- article 34(liens) o Responsabilités exercées au sein du bureau d'une association o Accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle o Réalisant une mission dans le cadre du service civique o Réalisant un volontariat militaire o Réalisant une activité professionnelle o Elus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)	Tout justificatif permettant de justifier les activités mentionnées émanant d'une association o Justificatif du statut de l'association o Attestation signée par le président de l'association précisant la fonction de l'étudiant au sein du bureau de l'association o L'attestation d'engagement dans la réserve o Contrat de service civique o Contrat entre l'étudiant et le Ministère des Armées o Contrat de travail o Procès-Verbal des élections

Situations personnelles particulières

Bénéficiaires	Justificatifs
Femmes enceintes	Certificat de déclaration de grossesse
o Etudiants chargés de famille : personne ne qui a la responsabilité d'une famille, dont elle a la charge financière	o Attestation enfants à charge : o Attestation de la CAF o Livret de famille o Déclaration de chargé de famille signée par le maire o Dossier « proche aidant » : Loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la

○ Etudiants en situation de proche aidant	sécurité sociale pour 2020 - lettre recommandée de demande de congé de proche aidant, - déclaration sur l'honneur du lien familial, - copie de la décision justifiant d'un taux d'incapacité d'au moins 80% ou copie de la décision d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) , au titre d'un classement dans la grille 1, 2, ou 3 de la grille AGIR.
Étudiants en situation de handicap	○ Certificat MDPH
Etudiants à besoins éducatifs particuliers	○ Certificat MDPH ○ Attestation prouvant la situation particulière
Étudiants en situation de longue maladie	○ Certificat Affection Longue Durée : ALD

Annexe 5 : Charte d'engagement pour l'accessibilité aux formations en santé des personnes en situation de handicap

Rubrique « Présentation de l'institut de formation »

www.ecolesantemetz.com

Annexe 6 : Organigramme IFSI/IFAS CHR Metz-Thionville site de Briey

Rubrique « Présentation de l'institut de formation »

www.ecolesantemetz.com

Annexe 7 : Répartition des missions des cadres de santé formateur

Référents Unités d'Enseignement - IFSI CHR Metz-Thionville site de Briey		
Sciences humaines, sociales et droit		
1.1.S1	Psychologie, sociologie, anthropologie	A. FORTIN
1.1.S2	Psychologie, sociologie, anthropologie	J. MANGIN
1.2.S2	Santé publique et économie de la santé	C. THIEL
1.2.S3	Santé publique et économie de la santé	CT
1.3.S1	Législation, éthique, déontologie	JM
1.3.S4	Législation, éthique, déontologie	JM
Sciences biologiques et médicales		
2.1.S1	Biologie fondamentale	S. NIEDER
2.2.S1	Cycles de la vie et grandes fonctions	Laura GUERBER
2.3.S2	Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	LG
2.4.S1	Processus traumatiques	LG
2.5.S3	Processus inflammatoires et infectieux	CT
2.6.S2	Processus psychopathologiques	AF
2.6.S5	Processus psychopathologiques	AF
2.7.S4	Défaillances organiques et processus dégénératifs	R. MORINI
2.8.S3	Processus obstructifs	RM
2.9.S5	Processus tumoraux	JM
2.10.S1	Infectiologie, hygiène	JM
2.11.S1	Pharmacologie et thérapeutiques	SN
2.11.S3	Pharmacologie et thérapeutiques	SN
2.11.S5	Pharmacologie et thérapeutiques	SN
Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes		
3.1.S1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	RM
3.1.S2	Raisonnement et démarche clinique infirmière	RM
3.2.S2	Projet de soins infirmiers	LG
3.2.S3	Projet de soins infirmiers	LG
3.3.S3	Rôles infirmier, organisation du travail et interprofessionnalité	RM

3.3.S5	Rôles infirmier, organisation du travail et interprofessionnalité	RM
3.4.S4	Initiation à la démarche de recherche	CT
3.4.S6	Initiation à la démarche de recherche	CT
3.5.S4	Encadrement des professionnels de soins	AF
Sciences et techniques infirmières, interventions		
4.1.S1	Soins de confort et de bien être	CT
4.2.S2	Soins relationnels	JM
4.2.S3	Soins relationnels	AF
4.2.S5	Soins relationnels	JM
4.3.S2	Soins d'urgences	LG
4.3.S4	Soins d'urgences	LG
4.4.S2	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	SN
4.4.S4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	SN
4.4.S5	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	SN
4.5.S2	Soins infirmiers et gestion des risques	V. MAUGICE
4.5.S4	Soins infirmiers et gestion des risques	VM
4.6.S3	Soins éducatifs et préventifs	CT
4.6.S4	Soins éducatifs et préventifs	CT
4.7.S5	Soins palliatifs et fin de vie	AF
4.8.S6	Qualité des soins évaluation des pratiques	RM
5.1.S1	Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens (C3)	CT/SN
5.2.S2	Evaluation d'une situation clinique (C1)	RM/AF
5.3.S3	Communication, conduite de projet (C2/C6)	LG/AF
5.4.S4	Soins éducatifs, formation des professionnels et des stagiaires (C5/C10)	CT/AF
5.5.S5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins (C4/C9)	SN/JM
5.6.S6	Analyse de la qualité et traitement de données scientifiques et professionnelles (C7/C8)	RM/CT
5.7.	UE optionnelle	JM/SN
Méthodes de travail		
6.1S1	Méthodes de travail et TIC	CT
6.2	Anglais	RM

Annexe 8 : Répartition des missions transverses des cadres de santé formateur

- ✓ Cellule Qualité : Coordonnateur Qualité sur la Coordination
  - D WILLERS
- ✓ Cellule Qualité : « Relais Qualité » IFSI site de Briey
  - N. BARTHEL
- ✓ Coordinateurs de la promotion L1 (semestres 1 et 2)
  - C. THIEL
- ✓ Coordinateurs de la promotion L2 (semestres 3 et 4)
  - S. NIEDER

- ✓ Coordinateur de la promotion L3 (semestres 5 et 6)
  - J. MANGIN

- ✓ Coordonnateurs des stages :
  - A. FORTIN

- ✓ Référents « Simulation » :
  - S. NIEDER
  - A. FORTIN
  - V. MAUGICE
- ✓ Référents « Recherche » :
  - C. THIEL

- ✓ Référents de la commission ERASMUS + :
  - A. FORTIN

- ✓ Référents de la commission « formation continue » :
  - S. NIEDER

- ✓ Référents formation « préparation des risques liés à l'activité physique dans les domaines sanitaire et social (PRAP 2S) :
  - C. THIEL
  - N. LOUVET

- ✓ Référent handicap :
  - M. MANGIN

- ✓ Référents de la commission « communication » :
  - S. NIEDER
- ✓ Référents stage sanitaire
  - C. THIEL
  - V. MAUGICE

Annexe 9 : Répartition pour référence des compétences / formateur

Référents compétences – IFSI CHR Metz-Thionville site de Briey			
		Référents	Co-référents
Compétence 1	Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic infirmier	R. Morini	L. Guerber
Compétence 2	Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	L. Guerber	A. Fortin
Compétence 3	Accompagner une personne dans la réalisation des ses soins	C. Thiel	S. Nieder
Compétence 4	Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	S.Nieder	J. Mangin
Compétence 5	Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	C. Thiel	A. Fortin
Compétence 6	Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	A. Fortin	L. Guerber
Compétence 7	Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	C. Thiel	R. Morini
Compétence 8	Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	C. Thiel	R. Morini
Compétence 9	Organiser et coordonner des interventions soignantes	S. Nieder	J. Mangin
Compétence 10	Informer et former des professionnels et des personnes en formation	C. Thiel	A. Fortin

Annexe 10 : Répartition des missions des secrétaires

- ✓ Référente de la promotion L1 : D. DAUBANTON
- ✓ Référente de la promotion L2 : P. PAGELOT
- ✓ Référente de la promotion L3 : D. DAUBANTON
- ✓ Référente de la promotion des AS : P. PAGELOT

Annexe 11 : Programmatique IFSI Briey 2022/2023

CADRAGE PROGRAMMATIQUE 2023-2024

		SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE					DECEMBRE				JANVIER				
		25	4	11	18	25	2	9	16	23	Mer 1	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29
	Semaine	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5
IFSI	L1 2023-2026																				STAGE S1			
	L2 2022-2025		STAGE S3																					
	L3 2021-2024												STAGE S5											
Total PROMO																								

		FEVRIER				MARS				AVRIL				MAI					JUIN				JUILLET			
		5	12	19	26	4	11	18	25	1	8	15	22	Mer 1	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22
	Semaine	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
IFSI	L1 2023-2026														STAGE S2											
	L2 2022-2025		STAGE S4						STAGE SERVICE SANITARE																	
	L3 2021-2024		STAGE S6 1ERE PERIODE														STAGE S6 2EME PERIODE									
Total PROMO																										

	Période de stage L1	S1 du 18/12/2023 au 02/02/2024 S2 du 15/04/2024 au 05/07/2024
	Période de stage L2	S3 du 04/09/2023 au 10/11/2023 S4 du 05/02/2024 au 22/03/2024 S4 SERVICE SANITAIRE du 25/03/2024 au 12/04/2024
	Période de stage L3	S5 du 13/11/2023 au 02/02/2024 S6-1 du 05/02/2024 au 29/03/2024 S6-2 du 20/05/2024 au 05/07/2024
	Vacances	Vacances de Noël du 25/12/2023 au 07/01/2024 Vacances d'Avril du 22/04/2024 au 05/05/2024 Vacances d'Eté à partir du 08/07/2024
	Fériés	**Le mercredi 01/11/2023** **Le lundi 01/04/2024** **Le mercredi 01/05/2024** **Le mercredi 08/05/2024** **Le jeudi 09/05/2024**

Annexe 12 : Modèle de convention de stage

CONVENTION INDIVIDUELLE DE STAGE

Institut de Formation en Soins Infirmiers

Entre :

Le CHR Metz-Thionville et CH Briey

Représenté par son Directeur Général, Monsieur PELJAK Dominique,

Ayant son siège social sis 01, allée du Château - CS 45001 - 57085 Metz Cedex 03,

Et plus précisément :

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers du C.H.R. METZ-THIONVILLE et C.H. de BRIEY site de BRIEY

Représenté par : Monsieur Marc FIORETTI, Directeur des Soins, Directeur des instituts et écoles en santé du C.H.R. METZ-THIONVILLE et C.H. BRIEY,

Et :

Etablissement d'accueil : «NOM_ETABLISSEMENT»

Représenté par : «CIVILITE_DIRECTEUR» «NOM_DIRECTEUR» «FONCTION_DIRECTEUR»

Ayant son siège social sis : «ADRESSE_ETABLISSEMENT» - «ADRESSE_SUITE_ETABLISSEMENT» - «CODE_POSTAL_ETABLISSEMENT» «VILLE_ETABLISSEMENT»,

Et :

«CIV_ELEVE» «NOM_ELEVE» «PRENOM_ELEVE», étudiant(e) infirmier(ère) de «ANNEE_ELEVE».

Dates de stage : du «DATE_DEBUT_STG» au «DATE_FIN_STG»

Service : «NOM_SERVICE»

Durée du stage : «NB_HEURE_STG» heures

Type de stage : «TYPE_STAGE»

Vu les Articles 285 et L412.8 du code de la Sécurité Sociale du 30 décembre 2021 relatifs aux risques professionnels et à l'assurance responsabilité civile ;

Vu l'Instruction Interministérielle n° DGOS/RH1/DGESIP/2020/155 du 09 septembre 2020 relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux de tenues professionnelles gérées et entretenues par la structure d'accueil en stage ;

Vu la Loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 relative à la réforme du statut des stagiaires ;

Vu les Articles D. 4311-16 à D. 4311-23 du code de la santé publique du 04 juillet 2012, relatif à l'organisation des études ;

Vu l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

Vu la Convention de Direction Commune du 4 juillet 2007 établie entre le Centre Hospitalier Régional de METZ-THIONVILLE et le Centre Hospitalier de BRIEY ;

Vu l'Arrêté du 21 avril 2007, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu le Décret N°2004-802 du 29 juillet 2004 relatif au secret professionnel et à la discrétion professionnelle ;

Vu l'Arrêté du 28 septembre 2001, relatif au programme des études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier ;

Vu La Circulaire DGS/DH - N° 98/249 du 20 avril 1998 relative à la prévention de la transmission d'agents infectieux véhiculés par le sang ou les liquides biologiques lors des soins dans les établissements de santé.

Vu l'Article L411-1 du Code de la Sécurité Sociale du 21 décembre 1985 relatif à l'accident du travail et l'accident de trajet ;

Les cocontractants étant désignés dans le cadre de la convention individuellement sous le terme « la partie » et collectivement sous le terme « les parties ».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue en application des Articles D. 4311-16 à D. 4311-23 du Code de la Santé Publique, relatif à l'organisation des études, de l'Arrêté du 28 septembre 2001 relatif au programme des études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, de l'Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et de l'Arrêté du 18 mai 2017 modifiant l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

La convention a pour objet la mise en stage des étudiants en soins infirmiers, le lieu de formation et de professionnalisation permettant l'acquisition de compétences par les étudiants.

Le stage s'inscrit dans une formation diplômante.

Article 2 : PERIODE DES STAGES ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention concerne des périodes de stage des étudiants en soins infirmiers par année de formation :

- **Etudiants de L1,**
- **Etudiants de L2,**
- **Etudiants de L3.**

Des stages supplémentaires intitulés stage de rattrapage ou stage complémentaire, peuvent être organisés. Dans ce cas, la période se situe sur cinq semaines sur l'année scolaire.

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Article 3 : PRESENTATION DES PARTIES

La convention est tripartite. Elle est signée par :

- le Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers ;
- le Directeur de l'établissement d'accueil ;
- l'étudiant.

La signature conditionne le départ en stage.

Article 4 : MODALITES D'ORGANISATION DES STAGES :

4.1. Obligations :

Le stage est obligatoire pour l'étudiant dans le respect de la durée fixée au référentiel de formation.

Le départ en stage de l'étudiant n'est possible que s'il répond aux conditions médicales telles que fixées par l'Article 44 du titre III de l'Arrêté du 21 avril 2007 modifié.

L'étudiant se conforme au règlement intérieur de l'établissement d'accueil et au règlement intérieur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers. L'étudiant doit, pendant la durée du stage, observer les instructions des responsables de la structure d'accueil. Il est tenu aux mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, notamment au secret professionnel et à la discrétion professionnelle conformément au Décret N°2004-802 du 29 juillet 2004. L'étudiant effectue les tâches qui lui sont confiées et ne quitte le service que lorsque le travail prévu est terminé. Il doit respecter les horaires de stage définis par le maître de stage en début de stage.

L'organisation du stage relève de la compétence des instituts de formation en soins infirmiers en collaboration avec les responsables des structures d'accueil. L'affectation des étudiants est réalisée sur l'ensemble des unités de soins de l'établissement d'accueil.

Au cours du stage, l'étudiant ne peut prétendre à aucune rémunération de l'établissement d'accueil.

4.2. Encadrement :

Le maître de stage s'engage, à fournir à l'étudiant le livret d'accueil, les informations et outils utiles au déroulement du stage et à l'aider à tout mettre en œuvre pour développer les compétences attendues. Il désigne un tuteur attribué à l'étudiant sur toute la durée du stage.

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers s'engage à transmettre au maître de stage toutes les informations nécessaires au déroulement du stage et à suivre l'évolution du stagiaire.

Les professionnels de proximité sont chargés d'encadrer l'étudiant durant la période de stage.

Le Cadre de Santé Formateur référent de suivi pédagogique programme sur chaque stage, un encadrement de l'étudiant, il en informe le maître de stage. La présence du tuteur de stage est souhaitable à l'occasion de cette séquence d'encadrement.

En fin de stage, le tuteur et le maître de stage réalisent, en présence de l'étudiant, le bilan de fin de stage.

4.3. Tenues professionnelles :

La structure d'accueil s'engage à mettre à disposition des étudiants les tenues professionnelles conformément à l'Instruction Interministérielle n° DGOS/RH1/DGESIP/2020/155 du 09 septembre 2020 relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux de tenues professionnelles gérées et entretenues par la structure d'accueil en stage :

« *Pour des raisons d'hygiène, d'ergonomie, de confort et de sécurité des patients, elles (les structures d'accueil) assurent gratuitement la fourniture et le blanchissage de ces tenues professionnelles dès le premier jour de stage.*

Il conviendra de rappeler la nécessité aux étudiants/élèves en santé de prendre soin du matériel prêté et de le restituer à la fin du stage.

Les établissements veillent à mettre en place un circuit simplifié de remise des équipements aux stagiaires et en assurent par la suite la gestion et le nettoyage, à un rythme régulier ».

4.4. Temps de travail / traçabilité :

Conformément aux dispositions prévues à l'Article 3 de l'annexe III de l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, la durée de présence en stage est calculée sur la base d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Les horaires varient en fonction du lieu de stage et des modalités d'apprentissage.

L'étudiant doit effectuer le stage sur les mêmes amplitudes horaires que les professionnels de terrain dans le respect des dispositions réglementaires relatives au temps de travail à condition que ces plages horaires favorisent son intégration à l'équipe et lui assure un suivi de qualité par un professionnel titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier. Le stage se déroule sur des horaires de matinée, d'après-midi ou de nuit. Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés, sont possibles dès lors que l'étudiant bénéficie d'un encadrement par un professionnel titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier.

Un jour férié travaillé donne lieu à récupération.

Les temps de pause des repas sont exclus du temps de stage, exception faite des repas thérapeutiques.

En cas de stage à horaire continu, l'amplitude horaire à respecter pour la prise du repas est identique aux dispositions de l'établissement d'accueil. Les frais de repas sont à la charge de l'étudiant.

Toute modification d'horaire par l'étudiant durant son stage devra impérativement être soumise à l'appréciation du maître de stage et ne sera acceptée qu'en cas de raison majeure.

L'étudiant s'engage à avertir, ou faire avertir le secrétariat de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de son incapacité temporaire de travail et arrêt de stage, et à faire parvenir à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers le certificat d'arrêt de travail dans les 48 heures.

En cas d'absence en stage supérieure à 20% de la durée totale du stage, l'étudiant peut récupérer le nombre d'heures de stage en accord avec le maître de stage. Les heures récupérées figurent sur la feuille de contrôle des heures effectuées en stage.

Une traçabilité des horaires effectués et des absences est assurée par le maître de stage sur « la feuille de contrôle des heures effectuées en stage » fournie par l'Institut de Formation en Soins Infirmiers. Ce document est visé au retour par le Cadre de Santé Formateur référent de suivi pédagogique.

Un stage de rattrapage peut être programmé sur les périodes de congés annuels d'été.

Article 5 : COUVERTURE ET ASSURANCES :

L'étudiant bénéficie des prestations de la Sécurité Sociale soit à titre personnel soit en qualité d'ayant droit d'un assuré social, au sens de l'Article 285 du code de la sécurité sociale, et par ailleurs, est assuré pour les risques professionnels.

L'étudiant bénéficie d'une assurance au titre de la responsabilité civile de l'établissement support de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers le garantissant pour tout dommage dont il serait tenu pour responsable pendant ou à l'occasion de son stage, conformément à l'Article L412.8 de la Sécurité Sociale.

Si non-respect des horaires fixés, l'étudiant est informé qu'il n'est pas couvert par l'assurance responsabilité civile de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

En cas d'accident survenant au cours d'un trajet ou pendant les heures de stage :

- l'obligation de déclaration de l'accident du travail incombe à la structure d'accueil dans lequel est effectué le stage. Ce dernier doit adresser sans délai à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers une copie de la déclaration de l'accident du travail envoyée à la Caisse d'Assurance Maladie compétente ;
- l'étudiant avertit l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et, s'il y a lieu, son employeur ou l'organisme financeur.

En cas d'Accident d'Exposition au Sang (AES), l'étudiant bénéficiera de l'application des recommandations conformément à la Circulaire DGS/DH - N° 98/249 du 20 avril 1998 relative à la prévention de la transmission d'agents infectieux véhiculés par le sang ou les liquides biologiques lors des soins dans les établissements de santé.

Article 6 : INTERRUPTION DE STAGE / DENONCIATION DE LA CONVENTION DE STAGE :

Lorsque l'étudiant a accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes soignées, le maître de stage en informe le directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

Le directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, en accord avec le responsable du lieu de stage ou, le cas échéant, la Direction des Soins de l'établissement d'accueil, peuvent décider de la suspension du stage de l'étudiant.

Un rapport circonstancié factuel, daté et signé, est transmis par le maître de stage au directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

Le Directeur des écoles et instituts de formation en santé pourra résilier de plein droit la présente convention en cas de violation ou d'inexécution, par le cocontractant, des obligations prévues par la présente convention, dix (10) jours ouvrés après mise en demeure d'y remédier adressée par lettre recommandée avec avis de réception, restée sans effet et ce sans préjudice de tout dommage et intérêt que pourrait réclamer le cocontractant.

Article 7 : MODIFICATION DE LA PRESENTE :

Toute modification ou tout complément à la présente devra faire l'objet d'un avenant par accord écrit entre les parties.

La présente convention ne peut être renouvelée sans accord express, par voie d'avenant écrit dûment validé et signé par chacune des parties à la convention initiale.

En cas de modification législative ou règlementaire pendant la durée de la présente Convention impactant la présente convention, les parties s'engagent à se rencontrer dans les meilleurs délais afin d'évaluer les impacts que ces modifications législatives ou règlementaires pourraient avoir sur les rapports contractuels.

A défaut d'accord entre les parties sur lesdites modifications ou si la présente n'est plus compatible avec la nouvelle réglementaire, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties sans versement d'indemnités de part ou d'autre.

Article 8 : DISPOSITIONS GENERALES :

La présente convention est portée à la connaissance des parties qui en approuvent les clauses.

La présente convention constitue l'intégralité des engagements réciproques des parties dans le cadre de cette mission, et de par la volonté conjointe des parties, annule, remplace et se substitue à tous les engagements verbaux/écrits antérieurs convenus entre les parties sur le même objet.

Article 9 : LITIGES :

En cas de litige, chacune des parties s'efforce d'aboutir à un règlement amiable en concertation.

Le Directeur des écoles et instituts de formation en santé peut toutefois, pour un motif légitime, et notamment en cas de manquement par l'une de ces parties aux engagements issus de la présente convention, s'opposer, à titre

provisoire ou définitif, à l'intervention de cette partie en son sein, avec effet immédiat si besoin est. Cette décision est portée à la connaissance du représentant légal de l'établissement support.

Faute de règlement amiable de la situation dans le délai d'un mois, le litige pourra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à Briey, le 07 juillet 2022

Le Directeur l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,

Monsieur FIORETTI Marc

Le Directeur de l'établissement d'accueil,

«CIVILITE_DIRECTEUR» «NOM_DIRECTEUR»

L'étudiant,

«CIV_ELEVE» «NOM_ELEVE» «NOM_USAGE_ELEVE»

«PRENOM_ELEVE»

Annexe 13 : Chatre d'encadrement des ESI

CHARTE D'ENCADREMENT des apprenants en soins infirmiers de Lorraine

La charte formalise les engagements entre les structures d'accueil et les IFSI à l'égard de la formation clinique des apprenants en soins infirmiers.

Les métiers du soin évoluent et il est important d'inscrire les apprenants dans ses nouveaux parcours (plateau technique ambulatoire, HAD, HDJ, plateau technique d'éducation thérapeutique)

Tous les secteurs sanitaire, médicosocial et social sont concernés par l'accueil des apprenants sous réserve d'un encadrement qualifié.

Elle constitue un support fondateur obligatoire pour les stages qualifiants.

Elle se décline au sein de chaque service.

Elle s'inscrit dans la politique :

- *d'encadrement des apprenants*
- *des structures d'accueil*
- *dans le référentiel de formation*

Elle fera l'objet d'une évaluation régionale.

I) 0bjectifs de la charte d'encadrement :

Permettre au service d'accueil et à l'institut de garantir la qualité de la prestation d'encadrement des apprenants infirmiers en stage.

Constituer un engagement partagé afin de répondre à tous les critères qualité attendus pour l'acquisition des compétences par les apprenants.

II) Responsabilités des acteurs

La charte est portée à la connaissance et appliquée par l'ensemble des acteurs. ***Les partenaires de cette charte garantissent le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des apprenants***

La structure d'accueil

La Direction des soins :

Elle est responsable de l'encadrement des apprenants en stage et est garante de l'application de cette charte d'encadrement. Elle est tenue informée des difficultés ou conflits.

En ce qui concerne les stages au sein de l'Education Nationale, la mission de promotion de la santé en faveur des apprenants et/ou élèves est représentée par l'infirmière conseillère technique départementale (ICTD)

Le service d'accueil :

- *Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage*
- *Chaque étudiant bénéficie d'un tuteur et de professionnels de proximité qui l'encadrent*
- *Chacune des fonctions est définie et occupée par un professionnel identifié au sein de chaque établissement (cf. livret d'accueil)*

Le maître de stage *:*

- *représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage*
- **exerce des fonctions de management et de responsabilité sur l'ensemble du stage*
- *est le garant de la qualité de l'encadrement*
- *met en place les moyens nécessaires à ce dernier et veille à l'établissement d'un livret d'accueil spécifique ainsi qu'à la diffusion et à l'application de la charte d'encadrement*
- *assure le suivi des relations avec l'institut de formation pour l'ensemble des apprenants placés sur le territoire dont il a la responsabilité, et règle les questions en cas de litige ou de conflit*
- **accueille l'ensemble des apprenants affectés à sa zone d'exercice - peut être personne ressource à l'occasion de l'évaluation de fin de stage.*

**ne concerne pas les stages EN A l'EN, le maître de stage est l'ICTD*

Le tuteur de stage *:*

- **Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Il peut le faire temporairement et sur une zone à délimiter (pôle, unité…).*
- *Le tuteur est un professionnel expérimenté, il a développé des capacités ou des compétences spécifiques et de l'intérêt pour l'encadrement d'apprenants*
- *Le tuteur connaît bien les référentiels d'activités, de compétences et de formation des futurs professionnels qu'il encadre*
- *Le tuteur assure un accompagnement des apprenants et évalue leur progression lors d'entretiens réguliers*
- **Le tuteur peut accompagner plusieurs apprenants et les recevoir ensemble lors de leur accueil ou de séquences de travail*
- *Le tuteur peut proposer aux apprenants, des échanges autour des situations ou des questions rencontrées*
- **Le tuteur facilite l'accès des apprenants aux divers moyens de formation proposés sur les lieux de stage, les met en relation avec des personnes ressources et favorise, en liaison avec le maître de stage, l'accès aux services collaborant avec le lieu de stage en vue de comprendre l'ensemble du processus de soin*
- *Le tuteur a des relations régulières avec le formateur de l'institut de formation, référent du stage. Il propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits*
- *Le tuteur évalue la progression des apprenants dans l'acquisition des compétences après avoir demandé l'avis des professionnels qui ont travaillé en proximité avec l'apprenant*
- *Le tuteur formalise cette progression sur le portfolio lors des entretiens avec l'étudiant en cours et à la fin du stage.*

** Ne concerne pas les stages de l'EN. De plus, à l'EN, le tuteur est également le professionnel de proximité.*

Chaque étudiant connaît son tuteur de stage et ses missions.

Les professionnels de proximité *:*

- *Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien*
- *Ils sont présents avec l'étudiant lors des séquences de travail de celui-ci, le guident de façon proximale, lui expliquent les actions, nomment les savoirs utilisés, rendent explicites leurs actes, etc., …*
- *Ils accompagnent l'étudiant dans sa réflexion et facilitent l'explicitation des situations et du vécu du stage, ils l'encouragent dans ses recherches et sa progression*
- *Ils consultent le port folio de l'étudiant afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'étudiant pourra être placé*
- **Ils ont des contacts avec le tuteur afin de faire le point sur l'encadrement de l'étudiant de manière régulière. ne concerne pas les stages à l'EN*

Plusieurs personnes peuvent assurer ce rôle sur un même lieu de travail en fonction de l'organisation des équipes

Les autres professionnels de santé contribuent aux apprentissages de l'étudiant.

L'étudiant :

Il est acteur et responsable de sa formation. Pour préparer son arrivée, il s'informe des spécificités du service dans le livret d'accueil.

- *Il s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage*
- *Il formule les objectifs en cohérence avec le livret d'accueil et son niveau d'acquisition figurant dans le portfolio qu'il présente, complète et fait valider par le tuteur*
- *Il s'auto évalue dans sa progression au contact des professionnels*
- *Il intègre une démarche constructive d'apprentissage : il se donne les moyens d'acquérir des compétences à partir des ressources mises à disposition dans le service*
- *Il s'inscrit dans une logique de réflexion d'analyse de pratique*
- *Il adopte un comportement responsable, attentif aux personnes et aux biens*
- *Il est respectueux de la réglementation, des règles professionnelles, ainsi que des règles en vigueur dans la structure d'accueil.*

Les Instituts de Formation en Soins Infirmiers

Les IFSI désignent un formateur référent pour chacun des stages et en informent la Direction des Soins ou l'ICTD ainsi que les apprenants.

Le formateur de l'IFSI référent de stage :

- *Il s'engage à maintenir avec le service d'accueil des relations régulières*
- *Il peut être associé dans les travaux des services*
- *Il est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure*

- *Il a accès aux lieux de stage et peut venir encadrer un étudiant sur sa propre demande ou celle du tuteur de stage. Il régule les difficultés éventuelles*
- *Dans le champ de cet encadrement, la pratique d'actes professionnels ne relève pas de son rôle.*

Son rôle :

- *Assurer la coordination avec l'établissement d'accueil*
- *Accompagner les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation*
- *Contribuer à la formation clinique de l'étudiant à l'analyse de ses pratiques*
- *Communiquer avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'apprenant*
- *Organiser des rencontres avec les apprenants sur les lieux de stage ou à l'IFSI*

III) Les outils

Le livret d'accueil :

Il est spécifique à chaque lieu de stage, il comporte :

- *Les éléments d'information nécessaire à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de services ou d'unités, population soignée, pathologies traitées, orientation médicale du service…) Sauf pour stages EN*
- *Les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver*
- *Les actes et activités qui lui seront proposés*
- *Les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir*
- *La liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage*
- *Les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretien à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation*
- *Les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses.*

Le portfolio

- *Il sert à mesurer la progression de l'étudiant en stage durant l'ensemble de la formation*
- *Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers*
- *Il est rempli par l'étudiant et le tuteur et est consultable par tous*
- *Il est utilisé par le tuteur pour réaliser l'évaluation de la progression de l'étudiant lors de chacun des stages*
- *Il est utilisé par le formateur de l'IFSI responsable du suivi pédagogique de l'étudiant pour réaliser des bilans semestriels d'acquisition.*

IV) Conclusion

La charte *fera l'objet d'une évaluation régionale permettant ainsi une réactualisation en fonction de l'évolution des missions du service d'accueil et/ou des objectifs de formation clinique des apprenants.*

Annexe 14: Les 9 engagements pour la qualitéde vie ds stagiaires paramédicaux

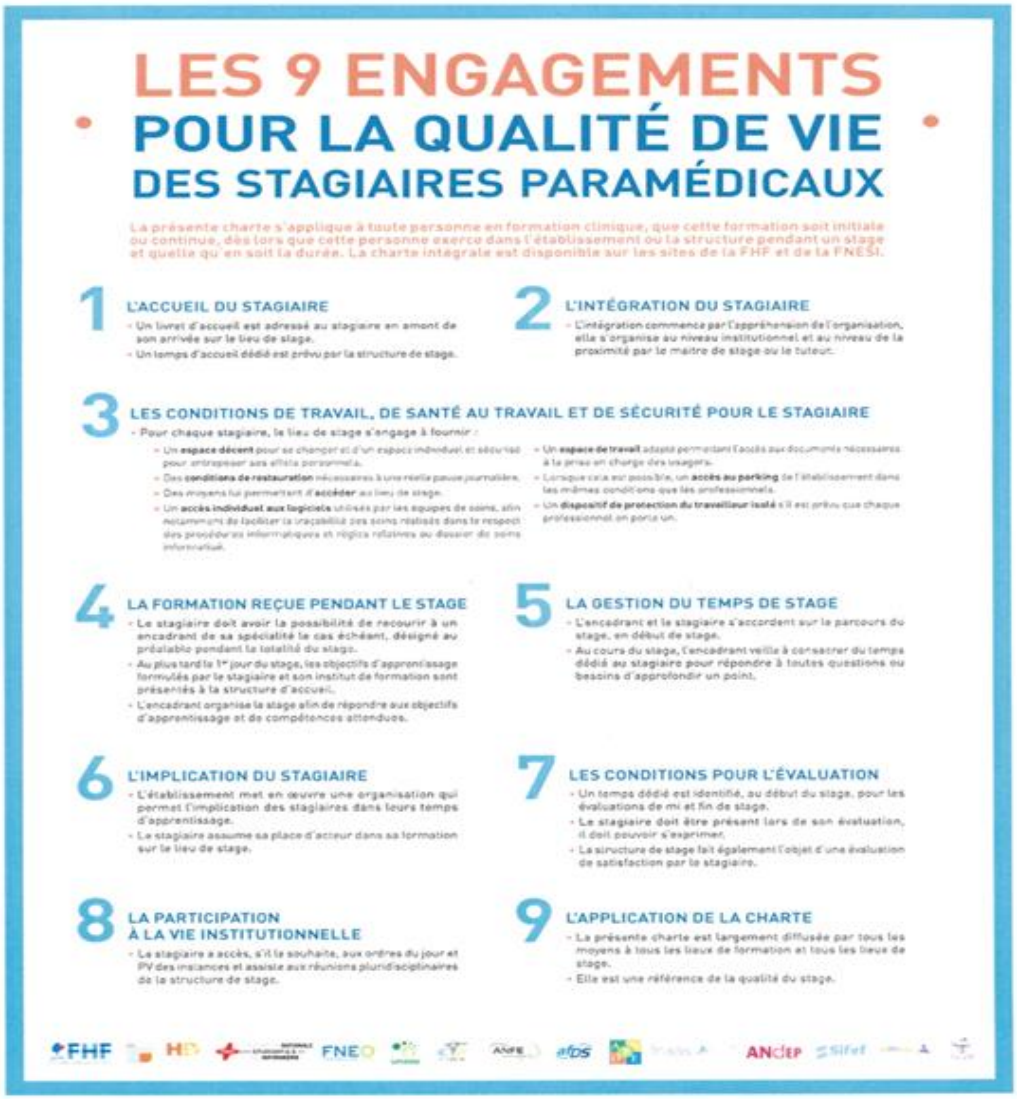

LES 9 ENGAGEMENTS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

La présente charte s'applique à toute personne en formation clinique, que cette formation soit initiale ou continue, dès lors que cette personne exerce dans l'établissement ou la structure pendant un stage et quelle qu'en soit la durée. La charte intégrale est disponible sur les sites de la FHF et de la FNESI.

1 L'ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire en amont de son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure de stage.

2 L'INTÉGRATION DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation, elle s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.

3 LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

- Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :
  - Un **espace décent** pour se changer et d'un espace individuel et sécurisé pour entreposer ses effets personnels.
  - Des **conditions de restauration** nécessaires à une réelle pause journalière.
  - Des moyens lui permettant d'**accéder** au lieu de stage.
  - Un **accès individuel aux logiciels** utilisés par les équipes de soins, afin notamment de faciliter la traçabilité des soins réalisés dans le respect des procédures informatiques et règles relatives au dossier de soins informatisé.
  - Un **espace de travail** adapté permettant l'accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
  - Lorsque cela est possible, un **accès au parking** de l'établissement dans les mêmes conditions que les professionnels.
  - Un **dispositif de protection du travailleur isolé** s'il est prévu que chaque professionnel en porte un.

4 LA FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Le stagiaire doit avoir la possibilité de recourir à un encadrant de sa spécialité le cas échéant, désigné au préalable pendant la totalité du stage.
- Au plus tard le 1er jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues.

5 LA GESTION DU TEMPS DE STAGE

- L'encadrant et le stagiaire s'accordent sur le parcours du stage, en début de stage.
- Au cours du stage, l'encadrant veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes questions ou besoins d'approfondir un point.

6 L'IMPLICATION DU STAGIAIRE

- L'établissement met en œuvre une organisation qui permet l'implication des stagiaires dans leurs temps d'apprentissage.
- Le stagiaire assume sa place d'acteur dans sa formation sur le lieu de stage.

7 LES CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un temps dédié est identifié, au début du stage, pour les évaluations de mi et fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation, il doit pouvoir s'exprimer.
- La structure de stage fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.

8 LA PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

- Le stagiaire a accès, s'il le souhaite, aux ordres du jour et PV des instances et assiste aux réunions pluridisciplinaires de la structure de stage.

9 L'APPLICATION DE LA CHARTE

- La présente charte est largement diffusée par tous les moyens à tous les lieux de formation et tous les lieux de stage.
- Elle est une référence de la qualité du stage.

Annexe 15 : Fiches identifications stages

Rubrique « Présentation de la formation »

www.ecolesantemetz.com

Annexe 16 : Politique de stage des écoles et instituts de formation en santé de la Coordination

LA POLITIQUE DE STAGE

DES

ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION EN SANTE

DU

CHR METZ-THIONVILLE ET CH BRIEY

Préambule

Les formations paramédicales sont des formations en alternance. Les temps de formation clinique y occupent une place prépondérante et contribuent ainsi, à l'appropriation des spécificités du métier préparé.

L'apprentissage par situations apprenantes et emblématiques permet d'aborder la pratique professionnelle sous l'angle du cœur de métier. Ainsi, les démarches d'encadrement et d'accompagnement des apprenants se structurent autour de l'acquisition et la mobilisation des compétences, de l'autonomisation du futur professionnel et de la quête de sens des activités exercées.

La politique de stage définit les axes prioritaires sur lesquels, la coordination des écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et du CH de Briey s'engage à mener des actions garantissant :

- Le respect de la réglementation en matière de gestion des stages des apprenants
- La mise en œuvre de conditions nécessaires à la professionnalisation des apprenants
- La recherche d'une équité dans le parcours de formation clinique
- L'harmonisation des pratiques dans la formation clinique, au sein de la coordination des écoles et instituts de formation en santé.
- Le renforcement des liens avec les professionnels en charge de l'encadrement des apprenants
- L'inscription dans une démarche qualité de la formation clinique en stage

Les grands axes de la politique de stage

Les grands axes de notre politique de stage répondent à une réflexion menée sur l'environnement systémique des formations sanitaires et sociales. En effet, le système de santé connait depuis plusieurs années des tensions récurrentes en matière de ressources humaines. Le gouvernement apporte une réponse forte, en programmant avec les régions, la création de près de 13 000 places dans les formations sanitaires et sociales, dans le cadre du Ségur de la santé et de France Relance. L'état et les régions conviennent de la nécessité de pérenniser les créations de places de formations sanitaires et s'engagent à conduire un travail de fond sur l'accueil en stage des apprenants, en assurant :

- La qualité des parcours pédagogique
- L'évolution de la réglementation
- Une meilleure organisation territoriale
- Un travail sur les conditions de logement et de déplacement
- Le développement de l'évaluation des stages

Dans ce contexte, comment répondre à l'augmentation des quotas sans accentuer les difficultés des structures d'accueil et en assurant la professionnalisation des apprenants ?

Ainsi, notre réflexion s'est portée sur une réévaluation de la cartographie de stages et des missions des formateurs dans l'accompagnement des apprenants et des structures, mais également sur la communication de la politique de stage avec nos partenaires afin d'évaluer leurs besoins. Le tout s'inscrivant dans une démarche qualité d'évaluation des terrains de stage et de la satisfaction client.

AXE 1. Optimiser l'offre de stages

L'un des enjeux de la politique de stage de la Coordination est de favoriser l'attractivité des futurs professionnels pour le territoire de santé en passant par une logique de mutualisation et de coopération des terrains de stage au sein du territoire. Cette approche territoriale se décline sur plusieurs niveaux :

- Le territoire de la Coordination : Metz, Thionville et Briey

- Le territoire inter-instituts : région Grand Est
- Le territoire français (métropole et outre-mer) dans un cadrage préalablement défini et des liens inter-instituts formalisés
- Le territoire européen dans le cadre du programme Erasmus +.

A ce titre, la coordination des écoles et instituts de formation en santé, collabore avec le coordinateur de stage par territoire du Groupement Hospitalier de Territoire[44] GHT 6 afin d'élargir l'offre de stage sur le territoire.

AXE 2. Adapter l'offre de stage

La politique de stage s'inscrit dans l'évolution contextuelle du système de santé et la logique territoriale des parcours de soins. Aussi, en lien avec les spécificités des métiers en santé et des besoins en compétences des futurs professionnels, il nous faut élargir l'offre de stage en facilitant les parcours de stage calqué sur des parcours de soins patient (affectation de stage par pôle), en ouvrant l'amplitude horaire des stages (nuit, week-end, en poste de 12 heures), et en gagnant des places de stage supplémentaires sur des secteurs de soins tels que :

- L'ambulatoire
- L'HAD
- Les cabinets libéraux
- Les laboratoires de biologie médicale
- Les maisons de santé
- Les SSIAD

Le principe d'équité entre les apprenants de la Coordination vise à donner à chacun la possibilité d'accéder aux différentes typologies de stage en fonction du parcours réglementaire et de l'offre territoriale.

C'est pourquoi, les écoles et instituts de formation de la Coordination mettent en place un dispositif de mutualisation des terrains de stage en lien avec les spécificités réglementaires de chaque filière. Il se concrétise par la création d'un répertoire de stages commun avec la mise à jour de fiches d'identification de stage, le recensement des potentialités d'offres de stage et leur répartition par filière et par site.

Pour répondre à des besoins socio-économiques et psychologiques des étudiants, la coordination des écoles et instituts facilitent également les stages hors région permettant aux apprenants de se rapprocher du milieu familial.

AXE 3. Harmoniser les pratiques au sein de la coordination conformément à la réglementation

La construction d'une politique de stage commune permet à chacun des acteurs de la Coordination d'interroger ses pratiques et de les faire évoluer de manière collective.

Cette harmonisation conduit à la mutualisation des ressources et à la création de documents uniques en lien avec la démarche qualité et ceci sur l'ensemble de la Coordination. L'architecture de l'ensemble du dispositif est lisible à partir de la cartographie des processus. La déclinaison du processus « formation clinique » a pour objectif de s'appuyer sur la qualité du parcours de professionnalisation des apprenants.

La politique de stage s'appuie sur les documents de référence suivants :

- LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé[45]
- Ma santé 2022 : un engagement collectif[46]
- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 23 janvier 2020 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier[47]

---

[44] https://www.grand-est.ars.sante.fr/media/91513/download?inline

[45] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038821260

[46] https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/masante2022/

[47] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020961044/

- Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture[48]
- Code de la santé publique – Article R4311-15 (décret n°2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code)
- Instruction N°DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux[49]

AXE 4. Accompagner les apprenants et les partenaires dans le parcours de professionnalisation

Les démarches d'accompagnement mises en place par les équipes pédagogiques et décrites dans les projets pédagogiques, mettent en lumière les orientations proposées aux apprenants.

Pour ce faire, des temps de préparation et de retour de stage sont organisés dans toutes les écoles et instituts de formation en santé de la Coordination.

Les temps de préparation ont pour objectif de repérer avec l'apprenant les ressources du lieu de stage et les attendus professionnels.

Les temps de retour permettent d'analyser, avec l'apprenant, les situations vécues et de faciliter le décodage des attendus professionnels.

Ce dispositif pédagogique contribue à développer la réflexivité pour permettre au futur professionnel de prendre des décisions éclairées en adéquation avec les demandes des usagers. L'apprenant gagne progressivement en autonomie, développe de nouveaux savoirs et s'adapte plus rapidement à des situations professionnelles variées et complexes.

Dès l'entrée en formation, un parcours d'apprentissage individualisé se construit dans une logique de progression visant le développement des compétences professionnelles, dans le respect de la réglementation et selon les possibilités d'accueil du territoire.

Pour accompagner cette progression, **des objectifs institutionnels** sont élaborés pour chaque stage. Ils sont transmis aux responsables d'encadrement et à l'apprenant.

En complément, les apprenants rédigent et transmettent **des objectifs personnels et spécifiques** en lien direct avec leur parcours de formation et en adéquation avec le lieu d'accueil de stage.

Les acteurs de la professionnalisation :

Chacun des acteurs a un champ de compétences qui lui est propre et qui s'exprime en complémentarité des activités de ses collègues. Les professionnels de terrain et les équipes pédagogiques partagent une coresponsabilité de la fonction pédagogique articulée autour de l'acquisition des fondamentaux de l'exercice professionnel. Ce partenariat participe au développement des compétences de chacun dans une logique de culture partagée. Leur rôle complémentaire contribue à la construction de l'identité professionnelle de l'apprenant. Ensemble, ils sont garants de la sécurité et de la gestion des risques liés aux activités en stage.

- ✓ **Les formateurs des écoles et instituts de formation en santé de la coordination**

Les formateurs de suivi pédagogique :

Chaque apprenant a un formateur de suivi pédagogique qui le suit tout au long de la formation. A ce titre, le formateur de suivi pédagogique est pour l'apprenant, le lien entre l'institut de formation et l'unité de soins.

[48] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041789610/

[49] https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/41479

Il est l'interlocuteur privilégié de l'apprenant en stage.

Ses missions se situent dans la connaissance des ressources pédagogiques de la structure. Il assure la coordination pour toutes les questions d'ordre pédagogique et en particulier, évalue et aide l'apprenant à valoriser son expérience de stage.

Le formateur référent assure une préparation de stage à l'IFSI en présentiel ou distanciel Ce temps de préparation a pour objectif de favoriser la prise de poste et l'intégration de l'apprenant. Il prend connaissance et valide les objectifs personnels rédigés en amont de la séquence de préparation de stage dans le portfolio et aide au réajustement si besoin

Ainsi, le formateur de suivi pédagogique va à la rencontre des apprenants sur le stage permettant de bénéficier d'un accompagnement dans ses observations, ses questionnements, et son analyse des pratiques.

Le formateur de suivi pédagogique assure la traçabilité des éléments de l'encadrement dans la rubrique « suivi pédagogique » du logiciel dédié « BL Scolarité ».

Lorsque des actes de soins réalisés par les apprenants sont incompatibles avec la sécurité des patients, la situation est prise en charge par le formateur référent de suivi pédagogique qui se déplace sur le lieu de stage afin de mesurer la gravité de la situation. Il rencontre les tuteurs, le maître de stage et l'étudiant. La situation est analysée avec l'apprenant afin qu'il prenne la mesure des responsabilités incombant à la fonction de soignant. Un contrat pédagogique est établi pour permettre à l'apprenant de réajuster ses manques et ses lacunes. Des objectifs intermédiaires sont fixés, dans un délai défini et contraint, un suivi de la progression est assuré par le formateur référent de suivi pédagogique et par le tuteur de stage et le maître de stage.

Lorsque la situation ne permet pas ce réajustement, le formateur référent de suivi pédagogique informe la Direction de l'institut qui peut après avoir pris l'avis du maître de stage, décider de la suspension du stage. Dans ce cas un rapport factuel est établi par le maître de stage et transmis à la Directrice de l'institut qui prend les décisions qui s'imposent.

Les formateurs référents de terrain de stage :

Chaque formateur est référent d'un certain nombre de lieu de stage. La mission du formateur référent de stage est d'accompagner les structures d'accueil dans l'encadrement des apprenants :

- Formation à l'évaluation des compétences
- Formation au tutorat
- Aide à la construction d'outils d'évaluation des compétences
- Aide à la construction de livret d'accueil.
- Participation aux projets institutionnels

Le formateur référent de stage est l'interlocuteur privilégié des terrains de stage pour tout ce qui est en lien avec l'accueil et la professionnalisation des apprenants

Dans un esprit d'amélioration des pratiques d'encadrement, il reste en contact avec les formateurs de suivi pédagogique et prend connaissance des évaluations des terrains de stage faites par les apprenants.

- **Les professionnels de terrain**

Les professionnels de terrain sont responsables de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'apprenant en stage. Ils assurent l'accueil et participent à l'intégration du stagiaire. Ils construisent un parcours d'apprentissage en tenant compte des objectifs institutionnels et personnels dans une logique de progression en lien avec les situations apprenantes de leurs unités de soins. Ils accompagnent, guident et transmettent les savoirs professionnels et explicitent les codes du métier.

Nous retrouvons trois catégories d'acteurs avec des missions spécifiques :

- Le maître de stage : est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement. Il met à disposition de l'apprenant les moyens nécessaires au bon déroulement du stage. Il est garant de la qualité de l'encadrement. Il met à disposition des étudiants des ressources (Le livret d'accueil spécifique au service…).

Le maître de stage a une responsabilité d'alerte en lien avec le niveau d'acquisition de l'apprenant (Semestre/parcours). Cette alerte peut être liée soit à :

- Une notion de risques
- Des difficultés pédagogiques
- Des difficultés disciplinaires

Le niveau de transmissions de cette alerte est réalisé selon la gravité des faits au formateur référent de suivi pédagogique et/ou à l'équipe de direction des écoles. Un rapport circonstancié factuel est adressé à la direction des écoles. De fait, en cas de saisine d'instances, leur participation en tant que témoin est requise.
Le maître de stage n'est pas habilité à suspendre de façon unilatérale le stage : il se met en relation directe avec le Directeur des écoles.
Le maître de stage est garant de la réalisation du bilan de mi stage et supervise l'évaluation de fin de stage.

- Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant. Il assure l'accueil et prend connaissance des objectifs de formation de l'apprenant. Il assure son suivi, évalue sa progression en réalisant avec lui, le bilan de mi- stage tracé dans le portfolio

Il participe à l'évaluation des compétences, rencontre le formateur référent de suivi pédagogique autant que de besoin et lors des séquences d'encadrement programmée.
Enfin, le tuteur évalue le stage en concertation avec les professionnels de proximité : renseigne le formulaire « bilan de stage » et supervise le portfolio

- Le professionnel de proximité assure l'encadrement au quotidien et en réfère au tuteur afin d'assurer un suivi de stage.

- **L'apprenant**

Les apprenants s'engagent dans leur formation pour construire progressivement leur identité professionnelle. Ils acquièrent et mobilisent les savoirs et questionnent leurs pratiques, les réajustent pour devenir compétents en s'appuyant sur les valeurs et exigences professionnelles attendues.

AXE 5. Impulser une démarche qualité dans la politique de stage

Les écoles et instituts de la coordination sont désormais sous assurance qualité. La politique de stage est un volet contributif de la politique Qualité et gestion des risques de la coordination des écoles et instituts de formation en santé. Elle définit les orientations du dispositif de stages et mobilise les outils de la démarche qualité pour faire vivre les principes pédagogiques auprès des différents acteurs. La cartographie des processus structure la réflexion et trace les différentes actions menées en lien avec les orientations pédagogiques.

Cette politique de stage prend en compte la gestion des risques liée aux stages. Ainsi, face à des actes ou attitudes d'apprenants relevant d'une alerte de dangerosité, une procédure permet de décrire l'organisation du signalement et la gestion de la situation à risques.

Les équipes pédagogiques se rendent disponibles pour participer à des comités de retour d'expérience (CREX). C'est une manière d'accompagner la professionnalisation dans une logique de coresponsabilité. L'analyse de la situation en pluri professionnalité permet de croiser les regards et d'établir le chemin causal en vue d'une amélioration des pratiques professionnelles de chacun.

Le Directeur des écoles et instituts de formation en santé, est responsable de l'affectation des apprenants en stage. Pour ce faire, des conventions de stage sont systématiquement signées par les différentes parties prenantes.

Des documents complémentaires à type de charte d'encadrement, de livret d'accueil, de fiches d'identification de stage viennent compléter ce dispositif et ceci en fonction des modalités de chaque filière de la Coordination.

L'équipe de direction s'assure de l'actualisation des documents en lien avec les formateurs coordinateurs de stage et la cellule Qualité.

Le Référentiel National Qualité prévoit un ensemble de mesures destinées à prendre en considération le feed-back des bénéficiaires et autres parties prenantes. A ce titre, des enquêtes évaluatives sur la qualité de la formation clinique à destination de toutes les parties prenantes, avec transmission de l'analyse des données aux instances et aux partenaires concernés sont mises en place.

Annexe 17 : Calendrier des partiels et CAC

Calendrier des évaluations et CAC pour 2023/2024 (sous réserve de modifications) IFSI CH Briey		
Semestres	Dates évaluations	Dates CAC
Semestres impairs : session 1 Notes de S6 sessions de rattrapage/DEI Mars 2024	Semestre 1 : semaine 50 Semestre 3 : semaine 3 Semestre 5 : semaine 45	22 février 2024
Semestre pairs : session 1 Semestre 5 : session 2 CAC des 150 ECTS/Dossiers DEI Juillet 2024	Semestre 2 : semaine 15 Semestre 4 : semaine 23 Semestre 6 : semaine 20 Semestre 5 session 2 : mars 2024	27 juin 2024
Semestres 1/2/3 et 4 : session 2 Stages de rattrapages d'été CAC des 150 ECTS/Dossiers DEI novembre 2024 Passage d'année	Semaine 28	août 2024

III. NOTES PERSONNELLES